PLAN QUADRIENNAL 1970-1973

Rapport Général.

رئاسة الحكومة

رئيس مجلس الوزراء

الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

تدخل الأمة ، مع تطبيق المخطط الرباعي الذى أعد بدقة وتطلب عدة أشهر من الدراسات والمداولات على جميع المستويات فى مرحلة جديدة من تشييدها والتي تكون مطبوعة بتقدم عجيب فى ميادين التكوين والتصنيع وتغيير ظروف معيشة الجماهير الريفية .

ان السياسة الاقتصادية المستوحاة من مبادىء الثورة المحددة فى مخططنا الثاني تجسم اختياراتنا الاساسية التي تقود النشاط الداخلي والخارجي للحكومة منذ ١٩ يونيو ١٩٦٥ : الاستقلال الوطني والاشتراكية والتنمية .

اذا كان المخطط الرباعي يمكن أن يظهر طموحا لأنه يحدد معدل التنمية السنوية للانتاج بـ ٩٪ ويتطلب استثمارات عمومية قيمتها ٢٧ مليارا من الدينارات ، كلها من تمويل وطني الأصل ، فان السلطة الثورية تعتبره من جهتها فى مستوى مطامح وطاقات الشعب الجزائري الذي تكون له الفرصة من خلال تنفيذ المخطط ان يظهر مرة أخرى عبقريته بأثارة تحد تاريخي جديد الا وهو الخروج من التخلف الاقتصادي ، بكل سرعة ، والذى حكم به الاستعمار عليه .

ان انجاز هذا المشروع الوطني الواسع الذى يعتبر المخطط الرباعي مرحلة فقط ، تعتمد على التجنيد الشامل لكل الجزائريين وجميع الخلايا السياسية والادارية والاقتصادية للبلاد وعلى هذا فان هذه الوثيقة التى هي الميثاق الحقيقي للتنمية الوطنية يجب ان تلقى انتشارها الواسع لدى المنظمات الجماهيرية والمجالس الشعبية ووحدات الانتاج والاطارات الادارية والتقنية والتي من شأنها ان تجعل جميع الاعوان الاقتصاديين يطابقون عملهم وسلوكهم للنظام الجديد للمخطط .

ان هذه الوثيقة التى تلخص المظاهر الاساسية للمجهود الوطني الذى يجب بذله منذ الآن الى آخر سنة ١٩٧٣ يجب أن تكون دليلا وحيدا للبحث عن الحلول والمناقشات التي ستؤسس لا محالة قصد تنفيذ المخطط ، وفى الوقت نفسه ، تهيء القوى الحية للبلاد للتصدى للمراحل القادمة من التخطيط الاشتراكي .

هواري بومدين

-ERRATA-

RECEIVED
16 JUN 1970
CLD
Acquisitions
Section

Page 90: Tableau "Croissance prévisible de la production"

	1969	1975	Taux annuel
Hydrocarbures	2.610	4.000	[illegible]
dont: pétrole brut(*)	2.170	3.300	[illegible]
pétrole raffiné	300	300	[illegible]
gaz (liquéfaction)	140	300	[illegible]

(*) Avec traitement spécial concernant la valeur ajoutée du pétrole.

Page 94: Tableau "Evolution des principaux produits agricoles dans le [illegible]"

-Maraîchages: production moyenne 1975 lire 1.000 au lieu de [illegible]
-Agrumes : production moyenne 1975 lire 450 au lieu de 1.000

PRESIDENCE DU CONSEIL

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Le Président du Conseil

MESSAGE

de Monsieur le Président du Conseil de la Révolution

Avec la mise en oeuvre du Plan Quadriennal dont la préparation minutieuse a requis plusieurs mois d'études et de délibérations à tous les niveaux, la Nation s'engage dans une nouvelle phase de son édification qui sera marquée par des progrès spectaculaires dans les domaines de la formation, de l'industrialisation et de la transformation des conditions de vie des masses rurales.

Inspirée par les idéaux de la Révolution, la politique économique définie dans notre deuxième Plan traduit concrètement les options fondamentales qui guident l'action intérieure et extérieure du Gouvernement depuis le 19 Juin 1965 : Indépendance Nationale, Socialisme et Développement.

Si le Plan Quadriennal peut paraître ambitieux puisqu'il fixe un taux de croissance annuel de la production de 9 % et implique des investissements publics d'un montant de 27 milliards de dinars avec un financement essentiellement d'origine nationale, le pouvoir révolutionnaire le considère pour sa part à la mesure des aspirations et des capacités du peuple algérien. Celui-ci aura l'occasion, à travers l'exécution du Plan, de manifester une fois de plus son génie en relevant un nouveau défi historique, celui de sortir rapidement du sous-développement économique auquel le colonialisme l'avait condamné.

La réalisation de ce vaste projet national dont le Plan Quadriennal ne marque qu'une étape, repose sur une mobilisation accrue de tous les Algériens et de toutes les cellules politiques, administratives et économiques du pays. C'est pourquoi le présent document, véritable charte du développement national, devra recevoir la plus large diffusion auprès des organisations de masse, des assemblées populaires, des unités de production et des cadres administratifs et techniques, de manière à ce que tous les agents économiques conforment leur action et leur comportement à la nouvelle discipline du Plan.

Ce document qui récapitule les aspects essentiels de l'effort national à consentir d'ici la fin de l'année 1973, devra servir de guide unique à la recherche des solutions et aux débats qui ne manqueront pas de s'instaurer en vue de l'exécution du Plan, en même temps qu'il préparera les forces vives du pays à aborder les phases ultérieures de la planification socialiste.

Houari BOUMEDIENE

ORDONNANCE N° 70-10 DU 20 JANVIER 1970
PORTANT PLAN QUADRIENNAL 1970-1973

AU NOM DU PEUPLE,

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres,

Sur le rapport du Ministre d'Etat chargé des Finances et du Plan,

Vu l'ordonnance N° 65-182 du 10 juillet 1965 portant constitution du Gouvernement ;;

Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE :

Art. 1er — A la lumière des Perspectives Septennales 1967-1973 et des résultats du Plan Triennal 1967-1969, un plan de développement économique et social de la République algérienne démocratique et populaire, le Plan Quadriennal est adopté pour la période qui s'écoule du 1er Janvier 1970 au 31 décembre 1973.

Les objectifs et directives du Plan Quadriennal font l'objet d'un rapport général annexé à l'original de la présente décision.

Art. 2 — Le Plan Quadriennal constitue la loi fondamentale qui régit la totalité de l'activité économique et sociale du pays durant la période 1970-1973.

Art. 3 — La réalisation des objectifs du Plan Quadriennal sera garantie par le respect à tous les niveaux de l'organisation politique et administrative, économique et sociale, des décisions et mesures arrêtées par le Plan.

Art. 4 — Les objectifs du Plan Quadriennal s'inscrivent dans la stratégie générale du développement économique et social à long terme.

Art. 5 — Le Plan Quadriennal a pour but d'intensifier et de consolider la construction de l'économie socialiste et de renforcer l'indépendance économique du pays.

Il s'appuie sur la pleine valorisation des richesses agricoles et minérales et s'insère dans un processus d'industrialisation intégral et moderne.

Il est fondé sur le travail des masses laborieuses, la participation et la mobilisation effective de toutes les forces vives de la Nation.

Art. 6 — Les fruits de l'expansion seront utilisés en priorité pour soutenir un rythme élevé de développement économique et pour satisfaire les besoins premiers, matériels et culturels, de l'ensemble de la population, tout particulièrement pour améliorer sensiblement le niveau de vie des populations les plus pauvres.

Art. 7 — Durant la période couverte par le Plan Quadriennal, le taux de croissance moyen annuel de la production intérieure brute, est fixé à 9 %.

Des objectifs d'accroissement de production en quantités physiques sont fixés pour une liste de produits agricoles et industriels déterminants dans le rythme de croissance de l'économie.

Art. 8 — Les objectifs de réalisation des programmes d'investissements publics, durant la période couverte par le Plan Quadriennal, sont fixés à un montant de vingt - six milliards quatre cents millions de dinars (26.400.000.000 DA).

Pour permettre la réalisation effective de ces programmes, le Gouvernement ouvrira un montant de vingt-sept milliards sept cents millions de dinars (27.700.000.000 DA) d'autorisation de dépenses au titre des divers financements.

Art. 9 — Pour atteindre les objectifs fixés par le Plan Quadriennal, le Gouvernement s'attachera à promouvoir les mesures d'organisation des agents de l'économie et des structures d'intervention de l'Etat conformes au fonctionnement planifié de l'économie.

Il mettra également en œuvre les mesures qu'impose la politique d'austérité, notamment dans les domaines de la consommation nationale et de l'épargne.

Il veillera à la mobilisation de tous les moyens matériels et humains dont dispose le pays.

Art. 10 — A compter de 1971, le Gouvernement consacrera chaque année deux sessions de délibérations au contrôle de la réalisation du Plan. Il entendra, à cet effet, un rapport d'exécution présenté par le Ministre d'Etat chargé des Finances et du Plan.

Art. 11 — Les rapports d'exécution du Plan présenteront notamment la réalisation des investissements, les progrès de la production physique et de la formation des hommes, l'état de l'équilibre extérieur et tous éléments pouvant influer sur l'équilibre économique d'ensemble.

Pour ce faire, le ministre d'Etat chargé des Finances et du Plan recevra périodiquement des ministres, tous les éléments d'information utiles et pourra procéder à toutes investigations nécessaires.

Art. 12 — A l'occasion de l'adoption des tranches annuelles du Plan, le Gouvernement pourra procéder à l'adaptation des objectifs à l'évolution constatée de l'économie durant la période.

Art. 13 — La présente ordonnance sera publiée au Journal Officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Janvier 1970

Houari BOUMEDIENE

PLAN QUADRIENNAL 1970-1973

PREAMBULE

Sept ans après l'Indépendance, la Révolution Algérienne aborde avec confiance la phase décisive de l'édification économique du pays. Après avoir fait face dans des conditions exceptionnelles à la prise en charge des rouages administratifs et économiques dans le chaos laissé par la colonisation, sur les ruines d'une longue guerre et sans préparation des hommes aux tâches techniques, après avoir su maîtriser les tentations de l'aventurisme et avoir rétabli la sécurité dans tous les domaines et remis pas à pas le pays sur la voie d'une gestion consciente et saine de ses affaires, la Révolution Algérienne est aujourd'hui attelée à l'immense tâche de construction d'une société moderne au service de l'homme.

Expression de la volonté populaire dont elle tire toute sa force, la Révolution se doit d'assumer tous ses devoirs envers les masses et tout mettre en œuvre pour concrétiser dans les plus brefs délais les droits essentiels du peuple à une existence lui assurant la satisfaction des besoins économiques, culturels, sociaux les plus fondamentaux.

A ce titre la Révolution Algérienne doit garantir à chaque Algérien un emploi et un revenu stables lui permettant de vivre et de faire vivre sa famille dans les conditions que chaque homme est en droit humainement d'exiger. Il est aujourd'hui possible à la lumière de l'analyse objective des potentialités du pays et des premiers résultats acquis, de fixer comme objectif à l'édification de l'économie qui est projetée de fournir un emploi durable à l'ensemble de la population active masculine avant la fin de la décennie 1970-1980.

La Révolution Algérienne doit également garantir le droit à l'éducation et à la culture dans des conditions telles que tous les Algériens, hommes et femmes, puissent à la fois bénéficier d'un niveau culturel minimum et se voir ouvertes les possibilités d'une éducation permanente assurant une promotion constante de l'homme dans ses activités professionnelles et un épanouissement dans sa vie culturelle. Déjà nous pouvons assurer que ce niveau culturel minimum sera garanti à toute la génération de l'Indépendance et que l'énorme effort de la nation dans le domaine de l'éducation s'appréciera entre autres au nombre d'étudiants, de l'ordre de 100.000, que le pays aura en 1980 sur les bancs d'une université rénovée.

Enfin la Révolution Algérienne répondra aussi au droit à la satisfaction des besoins sociaux, fondamentaux de chaque citoyen.

Elle doit donc garantir une large protection sanitaire que permettra à la fois un encadrement médical dense du pays appuyé sur des méthodes préventives modernes et débouchant sur la médecine gratuite pour l'ensemble de la nation.

Elle doit, également, garantir à chaque Algérien un habitat décent et conforme aux conditions de vie dans les campagnes et dans les villes.

L'ampleur de la tâche à moyen et long terme exige de s'atteler au plus vite à réunir toutes les conditions matérielles, techniques et organisationnelles pour la satisfaction correcte de ce besoin concrétisé par un rythme de livraison de logements qui devra atteindre 100.000 par an avant la fin de la décennie.

Elle doit mettre à la disposition de toutes les villes et de tous les villages, les équipements les plus nécessaires à la vie quotidienne des familles dans le monde moderne : l'eau, l'électricité, le gaz. L'effort qui sera entrepris dans ce domaine et qui ira croissant permettra d'atteindre cet objectif à la fin de la période 1970-1980.

La Révolution Algérienne est consciente du poids de ses responsabilités et de l'ampleur de la tâche qu'elle a à accomplir. Elle a conscience que c'est la générosité et le contenu concret de son idéal qui lui donnent encore plus l'adhésion totale, la confiance et le soutien du peuple.

Aussi est-il vital que ces buts fondamentaux soient servis par des voies et moyens clairs capables de mobiliser la nation autour de l'édification économique et sociale du pays.

La Révolution entend pour réaliser ces buts s'appuyer à la fois sur la construction d'une société socialiste et sur la mise en oeuvre d'une stratégie de développement répondant à ses options et à ses propres réalités.

L'organisation socialiste de la société et du développement constitue donc un choix fondamental qui doit guider l'ensemble des décisions relatives au rôle des agents économiques, au fonctionnement des mécanismes et à la mise en place des instruments de direction de l'économie.

Son expression essentielle se concrétisera dans les nouveaux rapports de production que l'Algérie doit promouvoir au lieu et place des structures héritées de l'époque coloniale.

L'autogestion agricole qui a très tôt, et par le mouvement spontané des masses, matérialisé cette option ne constitue qu'un premier volet de la révolution agraire qui se poursuivra dans les campagnes par la mise en place de rapports de production garantissant l'élimination définitive de l'exploitation de l'homme et la promotion des producteurs qui doivent jouir de tous les résultats de leur travail.

Cette promotion de l'homme par la révolution agraire, et les nouvelles structures qu'elle suppose, sont étroitement liées aux efforts qu'il aura entrepris pour la sauvegarde et la valorisation du capital foncier qui lui a été confié

Cet effort de valorisation du capital foncier est lui-même fondé et conditionné par une mise au travail généralisée dans les campagnes sans laquelle l'accroissement de la production et de la productivité, l'élévation du niveau de vie, et de façon générale, la promotion du monde rural seraient beaucoup plus longues sinon compromises.

L'économie urbaine, comme l'économie rurale doit également organiser ses structures en conformité avec l'objectif d'édification socialiste. L'élargissement du secteur socialiste déjà entrepris à la faveur de l'effort d'investissement réalisé et consécutif à la récupération et à l'assainissement des secteurs essentiels de l'industrie nationale, sera intensifié grâce à un nouveau bond en avant des investissements et à la maîtrise et au contrôle des circuits de la distribution et du commerce extérieur.

Ce contrôle par l'état des moyens de production devra s'appuyer sur l'adhésion des travailleurs qui seront associés à tous les aspects de la vie de l'entreprise.

Car c'est de leur vigilance mais aussi de leur mobilisation que dépendront en définitive le haut niveau de productivité et d'efficience qui garantiront le progrès et l'affermissement du socialisme dans l'économie urbaine.

Cette consolidation du socialisme dépend aussi de notre capacité à défendre et à renforcer notre indépendance économique sans laquelle la Révolution Algérienne pourrait à tout moment être menacée dans ses objectifs et ses méthodes.

Aussi notre pays compte-il d'abord sur ses propres moyens pour mener à bien les tâches de l'édification économique. De ce fait la mobilisation de toutes ses potentialités et de toutes ses forces revêt-elle un aspect primordial. Qu'il s'agisse des moyens financiers, qu'il s'agisse des moyens matériels ou des moyens humains, il importe d'abord de tirer le meilleur parti des disponibilités nationales avant de songer à tout concours extérieur. Certes dans la phase actuelle de notre développement, ce concours extérieur représentent un apport utile mais qui ne doit en tout état de cause ne constituer qu'un appoint aux moyens nationaux dans la mesure ou il permet d'accélérer notre rythme de croissance.

L'Algérie, qui opte pour des relations internationales les plus développées, a cependant conscience que les concours extérieurs qu'elle peut recevoir doivent être situés dans l'ensemble des relations équilibrées qu'elle établit ou maintient avec tel pays ou groupes de pays.

Il est de ce fait important de poursuivre notre politique de diversification et d'élargissement de nos relations économiques extérieures en tant qu'aspect de notre politique d'indépendance et comme élément de notre politique de développement. Les objectifs d'investissement que sous-entend cette politique de développement constituent un facteur essentiel d'élargissement de nos relations économiques tant par les besoins qu'ils induisent que par les nécessités d'exportation qu'ils engendrent. La recherche de nouveaux partenaires comme l'enrichissement des rapports extérieurs déjà établis, doit se traduire par l'organisation des conditions de notre environnement international propre à soutenir un rythme élevé de développement en général et l'industrialisation en particulier.

La Révolution Algérienne réaffirme qu'elle est ouverte à toute coopération basée sur l'équilibre des intérêts et le respect de ses options.

Elle continuera à rechercher cette coopération à chaque fois que celle-ci sera de nature à améliorer les conditions de son développement et à réaliser de nouveaux progrès dans la solidarité entre les peuples.

Sur le plan interne notre option socialiste a d'autres exigences non moins essentielles qui touchent à la construction d'une société juste où les bienfaits du développement sont égaux pour tous et où il n'y a place pour aucune des activités parasitaires qui permettent d'asseoir des rentes de situation. Cette société juste exige tout d'abord une lutte permanente contre toutes les distorsions sociales soit héritées, soit engendrées par le développement. La politique économique veillera en particulier, par la redistribution équitable des revenus, à assurer aux populations les plus déshéritées des conditions de vie améliorées permettant à la fois de relever leur niveau de vie et de réduire l'écart qui les sépare de celles qui ont la chance de bénéficier de conditions économiques plus favorables. Outre les voies déjà pratiquées, à travers notamment le budget de l'Etat, la politique des prix et la politique fiscale devront plus que par le passé obéir à cet objectif et être un meilleur instrument de direction du modèle de consommation.

La politique des rémunérations et des salaires devra entrer plus nettement dans le champ d'organisation et de contrôle de l'économie sur la base des principes d'équité et d'équilibre qui garantissent à la fois la stabilité du travailleur, sa promotion, sa rentabilité et son orientation conforme aux besoins de l'économie.

La société juste que la Révolution Algérienne veut bâtir exige ensuite de donner à toutes les régions du pays des chances égales de développement et de faire disparaître les profondes inégalités dont le pays souffre de ce point de vue.

Cette politique d'équilibre régional s'appuie à la fois sur des actions massives de redressement des inégalités et de dynamisation des économies affaiblies de certaines régions, à travers les programmes spéciaux, et sur la répartition judicieuse des investissements sur tout le territoire de manière à assurer un développement harmonieux sur l'ensemble du pays.

Cette immense tâche de refonte de la société algérienne, des rapports sociaux comme des modes d'organisation est intimement liée à la stratégie de développement que le pays a choisi et qui vise à le faire passer du stade d'économie attardée par un siècle et demi d'occupation coloniale, au stade d'une économie moderne sachant tirer dans la promotion de ses valeurs propres tous les bienfaits du progrès technique.

Dans cette mutation profonde qui commence notre stratégie place l'industrialisation au premier rang des facteurs du développement.

C'est par la transformation systématique de nos richesses naturelles, par la mise en place d'une industrie de base fournissant l'assise indispensable des processus industriels, par la fabrication des biens de production nécessaires au développement des différents secteurs de l'économie et enfin par la fourniture des biens destinés à satisfaire la consommation du pays, que se réalisera la transformation complète des conditions économiques nationales capables à la fois de concrétiser à terme le droit au travail et d'engendrer un mouvement de croissance auto-entretenue.

L'industrialisation va de pair avec la révolution agricole qui lui assurera la réussite. Cette révolution agricole vise à la restructuration complète de la production dont l'objectif est de nourrir et mieux nourrir une population en croissance rapide grâce à une utilisation intensive des potentialités naturelles, à la conservation et au développement du potentiel de production. Le résultat de cette action en profondeur conduira à un véritable remodelage du paysage agricole algérien et à une transformation radicale des conditions de vie et de travail dans les campagnes.

La promotion de l'homme est dans ce contexte le levier majeur du succès. Aussi la stratégie de développement lui accorde-t-elle une place déterminante dans l'ordre des actions. Cette promotion de l'homme qui passe par la renaissance de la langue et de la culture nationale s'appuiera sur la démocratisation de l'enseignement et la généralisation de la formation dont les contenus et les méthodes devront s'adapter aux exigences nationales insérées dans un monde moderne. L'option en faveur d'un enseignement scientifique et technique, condition première d'un progrès économique rapide, en constituera un volet essentiel.

Industrialisation, révolution agricole, promotion humaine exigent la mobilisation intense des ressources du pays et le strict respect des priorités dans leur affectation. La poursuite et le renforcement de la politique d'austérité, par la renonciation aux dépenses secondaires et la lutte permanente, et à tous les niveaux, contre toutes les formes de gaspillage, en constitue un premier volet. L'aménagement des circuits de collecte des ressources, ainsi que l'organisation de toutes les structures financières jusques et y compris dans les entreprises, de même que l'efficacité de la gestion du secteur socialiste permettant sa pleine participation à l'accumulation, en constitue le second volet.

La mobilisation des hommes est également un des facteurs essentiels du développement.

Sur le plan qualitatif la stratégie de développement implique également une stratégie dans l'affectation des hommes et des capacités techniques pour faire face aux tâches prioritaires.

Sur le plan quantitatif, la réserve de force de travail disponible doit devenir un atout et non une charge et la réalisation des grands objectifs du développement rural en particulier doit trouver là un point d'appui sérieux.

Le Service National, qui n'en est qu'à ses débuts, constituera pour la jeunesse une des formes privilégiées de sa participation à la construction du pays.

La recherche de l'efficience et du rendement, la pleine utilisation du potentiel de production comme des équipements, ainsi qu'une productivité croissante du travail sont autant de facteurs susceptibles d'accroître directement ou indirectement nos possibilités et notre rythme de développement.

Cet ensemble d'orientations entraine la nécessaire refonte des structures comme des méthodes économiques et sociales, juridiques et administratives de la vie nationale.

Déjà de grands choix de principe sont intervenus donnant aux collectivités décentralisées, wilayate et communes, de larges responsabilités dans la décision et l'action économique et sociale. Cette orientation qui a déjà prouvé son audience et son efficacité doit se renforcer et se concrétiser davantage. D'autres structures d'intervention de l'Etat doivent être repensées ou créées pour prendre en charge les missions nouvelles qu'il s'est donné. Notre législation encore marquée, malgré l'effort considérable entrepris dans tous les domaines, par l'héritage du passé, devra définitivement se rénover et s'adapter aux nouvelles réalités nationales.

Enfin l'adoption de la planification comme méthode de direction de l'économie doit tout à la fois imprimer plus de discipline à l'appareil économique et administratif et aussi lui faire prendre davantage conscience de ses responsabilités et de la mesure de l'effort qu'il a à entreprendre. Elle constitue de ce fait un instrument privilégié de mobilisation de la nation autour des objectifs de la révolution et un guide précieux dans la détermination des différentes phases du développement.

Le Plan Quadriennal 1970-1973 adopté par le Conseil de la Révolution et le Gouvernement représente précisément une étape importante de la réalisation des grands objectifs de la révolution. Poursuivant les grands thèmes d'action déjà dessinés, dans le Plan Triennal 1967-1969, mettant en œuvre les décisions fondamentales de politique économique prises au cours de ces dernières années, éclairant les voies nouvelles dans lesquelles le pays doit s'engager, le Plan Quadriennal constitue un prolongement et une consolidation de la construction du socialisme et de la mise en œuvre de la stratégie de développement.

En tant qu'étape de réalisation des buts principaux de la révolution, le Plan Quadriennal est décisif à divers titres. C'est durant cette période que devront être amorcées les profondes transformations qui doivent à la faveur d'un changement radical des conditions de production, modifier la vie des campagnes. Durant cette période devront être mises en place les assises essentielles de l'industrialisation garantissant le passage d'une économie à héritage colonial à celui d'une économie nationale moderne et indépendante. Durant cette période également le pays devra avoir réalisé de gros progrès dans la satisfaction de ses besoins par la production nationale industrielle et agricole. Enfin durant cette période devra se réaliser la mise en place d'un système d'éducation et de formation authentiquement rénové garantissant l'élévation culturelle et technique des Algériens à la hauteur de leurs exigences de progrès.

Pour mener à bien les tâches essentielles de l'étape quadriennale, le Plan a prévu un programme d'investissements massif orienté principalement vers les activités de production et de formation des hommes. Les objectifs de production arrêtés, visent à une croissance très rapide de l'économie, expression du développement présent et nécessité du développement futur. De ce dernier point de vue l'accroissement des capacités d'accumulation a été déterminant dans les choix de la politique économique que l'on retrouve à travers la nature des investissements retenus, la lutte contre le gaspillage, la limitation de la consommation, l'éducation de l'épargne et la recherche permanente de l'efficacité.

Cette attention aux ressorts du développement ne pouvait cependant laisser dans l'ombre le partage équitable des fruits du développement. Aussi le Plan a-t-il prévu des interventions variées ayant ce but et tendant à redistribuer les revenus au profit des plus défavorisés.

Enfin, condition et conséquence de cet ensemble d'objectifs, le Plan a arrêté toute une série de mesures d'organisation des structures, des agents économiques et des centres de décisions de nature à concrétiser et à conforter le choix en faveur d'un développement socialiste planifié.

L'enjeu du Plan Quadriennal est capital. Il nous confronte à nous-même et à la réussite de nos objectifs et de nos ambitions. Son succès sera par delà les heureux résultats que la nation en tirera, la démonstration du succès de la Révolution Algérienne et de la clairvoyance de ses choix politiques en faveur de l'indépendance économique et du socialisme.

Première Partie

LA POLITIQUE DES INVESTISSEMENTS

LES CARACTERISTIQUES DU PLAN D'INVESTISSEMENT.

LE MONTANT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS :

Les investissements et équipements de l'ensemble des agents de l'économie nationale sont prévus dans le Plan Quadriennal pour un montant estimé à plus de 28 milliards de dinars.

Les projets et programmes arrêtés comme objectif d'investissement public (1) durant les 4 années couvertes par le Plan sont évalués à un montant de 26 milliards 400 millions de dinars sur un total d'autorisation de dépenses, tous financements confondus, de 27,7 milliards de DA.

Ainsi un rythme moyen annuel de plus de 6,5 milliards de DA est assigné comme objectif de réalisation aux différents agents et entreprises du secteur public.

Ce rythme visé de construction d'entreprises nouvelles, de modernisation et d'équipement dans tous les secteurs de l'activité économique et sociale du pays, tout en s'inscrivant dans le prolongement du dynamisme très net des investissements enregistrés durant la dernière année du Plan Triennal 1967-1969, n'en constitue pas moins une rupture avec la tendance passée.

Il reflète de ce fait la ferme volonté d'imprimer à la construction de l'économie une cadence beaucoup plus forte.

Le choix de cette politique est imposé par le nombre des objectifs économiques, sociaux et culturels que la Révolution s'est engagée à réaliser pour répondre à l'ampleur des besoins actuels et à terme de la nation, et dont les plus importants, il faut le rappeler, sont l'élévation du niveau de vie de l'ensemble de la population par la garantie d'un emploi et d'un revenu stable pour chaque famille, l'élévation du niveau culturel de l'ensemble de la population notamment par la scolarisation générale et le recouvrement de la langue nationale, la lutte contre les grandes disparités régionales, la consolidation de l'indépendance économique par la construction d'une économie moderne et l'industrialisation.

Pour atteindre ces objectifs il faut disposer d'importantes ressources matérielles et financières. Un taux de croissance élevé et soutenu de l'économie est donc nécessaire, qui doit être obtenu certes par une meilleure productivité et une meilleure rentabilité des entreprises de production existantes, mais qui exige surtout un rythme élevé des investissements destinés à augmenter les capacités actuelles de production, à valoriser davantage les richesses naturelles et le travail des hommes.

La juste appréciation de l'importance des potentialités du pays rend la réalisation de ces objectifs possible en même temps qu'elle motive le niveau visé de croissance générale de l'économie.

En effet malgré certains désavantages qui peuvent être surmontés, les conditions naturelles du pays constituent des éléments favorables dans la bataille contre le sous-développement de l'économie.

C'est un fait que en l'état actuel de la science et des connaissances agronomiques nos possibilités réelles de conquérir rapidement de nouvelles terres agricoles sont relativement limitées à cause de, notamment, la faiblesse de la pluviométrie sur une très grande portion de notre territoire et de l'importance des superficies agricoles appauvries par une forte érosion.

Néanmoins, on est en droit d'espérer que le progrès de la technologie en particulier dans la dessalinisation des eaux saumâtres pourra apporter des solutions nouvelles dans l'élargissement des capacités de production agricole en atténuant sensiblement l'handicap naturel.

---

(1) Par investissement public on entend tout investissement initié par l'Etat ou dans lequel son pouvoir de décision est déterminant (par exemple le contrôle à 50 % ou plus d'une entreprise).

A coup sûr, il y a encore beaucoup à faire pour une bien meilleure utilisation de nos terres, notamment par une plus grande utilisation des fertilisants, une mécanisation plus adéquate et la modernisation des techniques culturales.

Pays traditionnellement agricole, on peut dire pour l'instant que ce n'est pourtant pas dans son sol que les potentialités de l'Algérie sont les plus grandes ; sa richesse réside dans le sous-sol. En effet la position de notre pays est nettement avantageuse du point de vue des richesses minières, que ce soit comme source d'énergie ou comme matière première tel le gaz qui est la ressource la plus abondante du pays ou le pétrole, les minerais tels le fer, le phosphate ou les métaux non ferreux tels le zinc ou le mercure.

En ce qui concerne le pétrole, notre pays fait déjà partie des producteurs à l'échelle mondiale avec bientôt 50 millions de tonnes. Du point de vue de son rôle dans le développement du pays et dans la mesure où il est exporté pour l'instant en brut, il est considéré essentiellement comme un pourvoyeur de recettes fiscales et de devises ; mais outre cette fonction, il devra jouer du point de vue de l'intégration économique un rôle non négligeable dans la future pétrochimie algérienne.

Le gaz naturel par contre, outre cette fonction de pourvoyeur de devises qui ira en s'accroissant très sensiblement dans un avenir immédiat, doit constituer un facteur de développement considérable dans la construction de notre économie. Les immenses réserves permettent en effet entre autres objectifs, d'abaisser considérablement les coûts de production de l'ensemble de l'économie, grâce aux prix auxquels il peut être fourni. Il permettra d'abaisser les prix des engrais, de l'électricité ; on pourra envisager la dessalinisation de l'eau de mer à partir d'une telle source d'énergie, enfin l'usage du gaz pourra être étendu à toute la population pour ses besoins domestiques par une distribution à des prix modiques, ce qui contribuera grandement à l'élévation générale du pouvoir d'achat.

LES PRIORITES :

Les investissements directement productifs et les investissements non productifs :

S'il est nécessaire d'allouer une part importante des ressources du pays aux investissements, il a paru souhaitable au niveau des orientations qui ont guidé la fixation des objectifs du plan d'accorder une nette priorité aux investissements directement productifs.

Il faut en effet dans la phase actuelle que les résultats de la croissance soient rapides pour soutenir et intensifier cette croissance.

Cette orientation se traduit dans le plan par l'affectation de 49 % de la masse totale des investissements aux projets directement productifs.

Ce taux élevé n'a pu cependant être dépassé pour une série de raisons. Outre la nécessité bien évidente, et qui conditionne l'efficacité même des entreprises projetées, de consacrer un montant suffisant aux équipements nécessaires à la formation des cadres qualifiés et de la formation professionnelle en général, la priorité reconnue aux projets directement productifs ne permet pas de négliger pour autant les équipements destinés à améliorer **certaines consommations** collectives, en tout premier lieu les équipements dictés par le souci d'atteindre très rapidement l'objectif de scolarisation générale.

Des investissements importants se sont avérés d'autre part nécessaires pour améliorer et surtout adapter **l'infrastructure économique** aux conditions nouvelles de la croissance de la production en particulier au développement des exportations d'hydrocarbures, bien que l'infrastructure dans son ensemble soit relativement en avance et qu'il y subsiste encore des capacités excédentaires.

Par ailleurs, et étant donné le retard important pris dans le domaine de **la recherche de nouvelles richesses**, l'option a été prise de consentir durant toute la période **un effort exceptionnel** axé essentiellement dans trois directions : la recherche pétrolière, la recherche minière et la meilleure connaissance des potentialités hydrauliques et en terres.

Ces investissements, par définition aléatoires quant aux résultats, se matérialisent par des programmes évalués à un montant de 1.777 millions de DA soit 6,4 % de la masse totale du programme d'investissement public.

Enfin et bien que le plan d'investissement public de l'Etat ne doit contenir que des créations nouvelles, des extensions et des modernisations, une part importante d'investissements des renouvellements pèseront encore sur le volume de ce programme durant la période du Plan Quadriennal, action également exceptionnelle et aussi motivée par les retards accumulés de non renouvellement durant de nombreuses années antérieurement et postérieurement à l'indépendance.

Les priorités dans les investissements productifs :

La priorité aux investissements directement productifs n'a pas entrainé automatiquement l'inscription au Plan de tout type de projet productif dans n'importe quelle branche.

La validité d'un projet est également appréciée en termes d'opportunité dans le temps et doit répondre à la formule « ni trop tôt, ni trop tard ».

Aussi, au niveau des choix des projets, les actions retenues correspondent-elles aux critères de développement prioritaires contenus dans la stratégie de développement à long terme qui a été choisie. Dans son esquisse du processus d'édification de l'économie nationale à terme, cette stratégie fixe un certain nombre de buts intermédiaires à atteindre, selon des étapes déterminées.

La période que couvre le Plan Quadriennal achèvera la première grande étape de cette construction dont il convient de rappeler le but principal qui est de mettre en place une **base solide**, indispensable à la croissance élevée et continue de l'économie nationale à partir de l'intense valorisation des richesses du sol et du sous-sol.

Fondée sur le développement de l'agriculture et l'amorce d'une industrialisation véritable du pays, la constitution de cette base matérielle est définie plus concrètement par les tâches à accomplir dans ces deux secteurs, à savoir :

— Valoriser les richesses du sous-sol pour accroitre les possibilités financières internes du pays.

— Consolider les produits de base indispensables à la modernisation de l'agriculture et au développement des industries.

— Développer les produits destinés à la satisfaction des besoins premiers et de large consommation.

La répartition des masses d'investissement est effectuée en fonction de ces tâches prioritaires assignées au développement de ces différentes branches compte tenu par ailleurs des caractéristiques propres et différenciées de la fonction d'investissement dans chacune de ces branches respectives. Ainsi l'effort relatif d'équipement consenti ne saurait s'apprécier par le simple rapprochement des masses financières allouées à chaque secteur et branche. Il est en effet bien évident qu'un milliard de dinars d'équipement ne représente pas le même effort, n'a pas la même signification selon qu'il est investi dans la transformation du gaz ou dans la mise en valeur agricole.

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS DE LA PERIODE PAR NATURE ET PAR SECTEUR

NATURE DES INVESTISSEMENTS	SECTEURS		MONTANT EN MILLIONS DE DA	STRUCTURE
Directement productifs	Agriculture	3.360	13.478	49 %
	Industrie	10.118		
Recherche	Pétrolière	1.310	1.777	6,4 %
	Minière	267		
	Hydraulique	200		
Renouvellement, grosses réparations	Agriculture	780	1.535	5,5 %
	Communications	455		
	Transports	250		
	Télécommunications	50		
Infrastructure culturelle et économique	Education format.	3.307	6.164	22 %
	Communications	557		
	Télécommunications	315		
	Barrages	600		
	Electricité	735		
	Zones industr.	100		
Equipement touristique et thermal	Tourisme	700	700	2,5 %
Equipement social et collectif	Habitat	1.520	3.216	11,5 %
	Collectif	762		
	Santé, social	934		
Equipement administratif	Administratif	870	—	3,1 %
	Total		27.740	100
Objectif d'investissements			26.400	

LA POLITIQUE DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEURS

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE.

Tant du point de vue d'une meilleure satisfaction des besoins alimentaires du pays et du maintien de nos positions sur les marchés extérieurs, que de celui de l'amélioration de l'emploi et des revenus dans les campagnes, le programme d'investissements agricoles apporte une évolution importante. En effet, la structure et le contenu des investissements ne visent plus essentiellement le maintien de la production, mais surtout la consolidation et l'élargissement de notre potentiel de production et la mise en place des conditions techniques, organisationnelles et humaines du développement agricole.

Aussi, le résultat fondamental attendu n'est pas seulement la croissance de la production, mais la recherche et la mise en place de tous les moyens permettant d'engager avec le maximum de chances de succès la transformation des conditions de vie et de travail dans les campagnes. C'est dans ce sens que les 4 prochaines années seront déterminantes. L'intensité et la rigueur apportées à la réalisation des programmes retenus permettront en jetant les bases matérielles et structurelles du développement agricole de redresser les principales faiblesses actuelles.

La masse **d'investissements agricoles**, soit 4.140 millions de dinars représente plus de 15 % des investissements globaux du Plan (compte non tenu des études et travaux relatifs à la mobilisation de l'eau : 800 millions de dinars), et se répartit de la manière suivante :

BRANCHES	TOTAL 70/73	STRUCTURES %
Hydraulique	1.100	27
Forêts — D.R.S.	420	10
Production végétale	644	15
Production animale	450	11
Matériel	780	19
Infrastructures	289	7
Etudes — Recherches	40	1
D.E.R. — Plein emploi et prêts (1)	294	7
Pêches	123	3
Total	4.140	100

(1) Non affectés aux rubriques précédentes

Par grandes actions, la répartition se fait ainsi :

— Mise en valeur hydraulique	1.100
— Reconstitution et sauvegarde du sol	420
— Croissance de la production	1.997
Infrastructures	329
— Actions en faveur de l'agriculture pauvre	1.000
	(dont 706 affectés aux 3 premières actions)

La structure des investissements, présentée dans les 2 tableaux précédents montre :

— la place prépondérante de l'hydraulique et du matériel agricole à qui sont destinés respectivement 26 % et 19 % de la masse globale des investissements.

— l'importance des investissements destinés à l'amélioration de la production près de 50 %.

— que les actions en faveur du secteur agricole le plus pauvre totalisent un montant de 1 milliard de dinars, soit près de 25 % du montant total des investissements agricoles. s'ajoutent une partie des investissements hydrauliques, d'infrastructure, et de D.R.S. et reboisement.

— la part relativement modeste réservée aux infrastructures (stockage, abattoirs, industries du lait) que mobiliseront un peu plus de 7 % des investissements. Ce choix permettra cependant de répondre aux besoins les plus pressants, en particulier ceux qui sont destinés à améliorer les conditions d'pprovisionnement et de commercialisation des principaux produits (céréales, viande, lait).

D'un autre point de vue, les investissements réalisés en dehors des exploitations agricoles : équipements externes d'hydraulique, défense et restauration du sol, reforestations, tiennent la même place que ceux destinées directement aux exploitations. Ceci illustre le double objectif poursuivi : l'accroissement de la production et la mise en place d'un dispositif assez large et diversifié et dont les effets sur la production interviendront au-delà de la période quadriennale.

LA MISE EN VALEUR HYDRAULIQUE

Facteur déjà rare, l'eau risque de le devenir encore plus au cours des prochaines années du fait de la croissance continue des besoins ; une grande partie des objectifs de production du Plan et encore plus le développement agricole ultérieur, dépendent dans une large mesure du rythme de développement des superficies irriguées ; évaluées actuellement à 300.000 ha, dont 50.000 ha dans les grands périmètres, ces dernières devront passer d'ici 1980 à 500.000 ha environ. Cet accroissement de 200.000 ha, exige, qu'au cours de la période quadriennale soient réunies toutes les conditions techniques et humaines d'un rythme de réalisation au moins égal à 20.000 ha par an dès l'année 1974. On trouvera dans le tableau ci-dessous, la localisation des principaux projets ; d'autres possibilités, n'y sont pas mentionnées dont les plus importantes sont : les plaines de Mascara et Sidi-Bel-Abbès, le Sahel Algérois, les forages à l'Albien dans le Sud, la multitude d'actions possibles en petite hydraulique (forages, captages, épandages...).

Bou-Namoussa	14 000 ha
Plaines côtières de Annaba	3.000 ha
K'Sob	6.000 ha
Collo	2.000 ha
Soummam	10.000 ha
Hodna	5.000 ha
Lutaud Chemora	5.000 ha
Chélif	30.000 ha
Mitidja	30.000 ha
Sebaou	5.000 ha
Aïn-Skhouna	5.000 ha
Marnia et moyenne Tafna	6.000 ha
Abadla	7.000 ha

La plupart de ces projets ont fait l'objet d'une décision ou sont en cours de réalisation ; les investissements au cours du Plan qui s'élèvent à 1.100 millions de dinars, permettront la mise en place de 41.000 ha d'irrigations nouvelles ainsi réparties par Wilaya :

WILAYATE	SUPERFICIES NOUVELLES A AMENAGER
Annaba	6.970 ha
Aurès	1.430 ha
Constantine	1.600 ha
Sétif	1.490 ha
Grande Kabylie	2.300 ha
Alger	1.300 ha
Titteri	5.050 ha
El-Asnam	5.800 ha
Mostaganem	1.000 ha
Tiaret	1.865 ha
Saïda	500 ha
Oran	150 ha
Tlemcen	4.900 ha
Saoura	4.350 ha
Oasis	2.490 ha
Total	41.175 ha

Cet élargissement des superficies irriguées, qui représente, par rapport aux réalisations de l'année 1969, une **multiplication par 5** de l'effort dans ce domaine, constitue une étape importante dans la mobilisation des ressources hydrauliques ; pour améliorer les résultats attendus pendant cette étape, elle sera doublée d'une action intense sur les superficies déjà équipées ; 40.000 ha, ainsi répartis par Wilaya, seront réaménagés et 10.000 ha seront améliorés par le drainage.

WILAYATE	SUPERFICIES A REAMENAGER
Annaba	—
Aurès	7.000 ha
Constantine	300 ha
Sétif	4.340 ha
Grande Kabylie	200 ha
Alger	8.300 ha
Titteri	500 ha
El-Asnam	5.500 ha
Mostaganem	3.000 ha
Tiaret	50 ha
Saïda	1.500 ha
Oran	700 ha
Tlemcen	2.607 ha
Saoura	450 ha
Oasis	6.280 ha
Total	41.280 ha

En définitive, c'est donc 92.000 ha qui seront directement touchés par les programmes de mise en valeur hydraulique :

— irrigations nouvelles ..... 41.000 ha

— réaménagements ..... 41.000 ha

— assainissements ..... 10.000 ha

A ces superficies viennent s'ajouter, principalement dans l'Algérois, la Soummam et l'Ouest du pays, 50.000 hectares qui seront équipés partiellement pendant la durée du Plan, mais dont la pleine utilisation n'interviendra qu'au-delà de 1973.

Compte tenu du rôle déterminant de l'hydraulique dans le développement agricole, il est prévu qu'à la fin des deux premières années du Plan, les objectifs de la seconde moitié seront réexaminés en fonction du rythme des capacités de réalisations atteintes et prévisibles.

Cependant, il faut bien prendre conscience que si l'eau constitue une contrainte véritable, la mise en valeur, c'est-à-dire l'utilisation de l'eau, en est une autre, peut être plus préoccupante. En effet, les superficies actuellement irriguées, sont encore loin d'avoir utilisé toutes leurs capacités de production et il faudra éviter que les nouveaux équipements ne viennent rendre encore plus intense cette sous-utilisation d'un capital précieux et coûteux.

Ceci revient à dire que s'il est évident qu'il faut intensifier la mobilisation de l'eau, il faut aussi et peut être même plus, prendre toutes les dispositions pour son utilisation efficiente. Une amélioration considérable de la production peut ainsi être attendue d'une meilleure utilisation des ressources et équipements, existants et nouveaux, appuyée sur un ensemble de mesures concertées et coordonnées qui conditionnent l'efficacité de l'investissement :

— remembrement des périmètres irriguées ou en voie de l'être ;

— choix judicieux des assolements en fonction des besoins de l'économie et compte tenu de la meilleure utilisation possible des ressources en eau ;

— rajeunissement ou amélioration des équipements internes : matériel de pompage et d'irrigation, réseau d'assainissement ;

— formation des irrigants à des techniques évitant les pertes d'eau et les détériorations des cultures et du matériel ;

— meilleure coordination entre les réalisateurs des équipements externes et les utilisa-
— teurs pour raccoucir au maximum les délais séparant la mise en place des réseaux de la mise en valeur réelle.

Enfin, l'ampleur des besoins et leur satisfaction de plus en plus difficile et coûteuse par les moyens habituels (barrages et forages) mene à intensifier les recherches et études devant aboutir à la connaissance la plus exhaustive et la plus précise possible de l'ensemble de nos ressources en eau et en terre irrigables :

— inventaire des ressources en sol devant se traduire par des cartes agropédologiques au 1/50.000e des principales zones irrigables et 1//100.000e des hautes plaines steppiques (en particulier dans la Wilaya du Titteri) ;

— détermination des problèmes de mise en valeur par l'expérimentation hydroagricole sur parcelle des paramètres de drainage et de dessalage et études agroéconomiques en relation avec le choix des spéculations.

Le problème essentiel à résoudre ici est celui de l'élargissement des ressources mobilisées de telle sorte que les différents besoins (alimentation en eau potable, eau industrielle et irrigations) soient satisfaits par la ressource la plus appropriée en quantité, qualité et coût. Cette approche conduit à envisager sérieusement le dessalement de l'eau de mer et de certaines eaux saumâtres dans un avenir relativement proche, compte tenu des progrès technologiques rapides dans ce domaine et de nos richesses énergétiques. Les études d'évaluation et d'opportunité seront menées à leur terme dès la première année du Plan.

SAUVEGARDE ET RECONSTITUTION DU SOL

Avec l'eau, la terre constitue le facteur essentiel du développement agricole. De même que pour l'eau, le programme d'investissement vise non seulement à améliorer l'utilisation du potentiel existant, mais aussi et surtout à réunir toutes les conditions de son élargissement. Ces deux axes se concrétisent :

— par une politique de résorption progressive des jachères dans toutes les zones réunissant les conditions pluviométriques et climatiques favorables de sorte que d'ici à 1980, les superficies actuellement en jachères et qui seront effectivement cultivées dans le cadre d'un assolement rénové et adapté aux impératifs économiques du pays, devraient être certainement supérieures à 1 million d'ha.

— par un programme massif de rénovation et de défense des sols, en liaison avec l'application de la Révolution Agraire. Par cette action de longue haleine, il s'agira d'effacer ou de réduire les effets désastreux de l'érosion et de redonner à des régions entières un nouveau dynamisme par un programme d'intervention intégré et multidisciplinaire allant de l'action sur le sol à toutes les infrastructures économiques et sociales destinées à transformer le cadre de vie et de travail des populations concernées. Dans la décennie qui commence, c'est une superficie de l'ordre du million d'hectares qui sera rénovée ; l'ampleur de l'effort ainsi que l'intensité de l'enjeu demandent que les réalisations possibles soient hiérarchisées en fonction de leur coût, des résultats attendus, de l'encadrement nécessaire et surtout de leur impact sur les conditions de vie et de production des agriculteurs.

Les principales zones d'action, sur lesquelles devront porter en priorité les études d'évaluation seront celles où :

— la pluviométrie est égale ou supérieure à 400 m/m

— la pente moyenne ne dépasse pas 25 %

— la mise en valeur actuelle est jugée nettement insuffisante

A partir de ces critères, les régions suivantes seront traitées en première étape :

— Béni Slimane (Titteri) ..... 300.000 ha

— Tell méridional oriental ..... 700.000 ha

— Tlemcen à Tessala ..... 200.000 ha

— Béni Chougrane-Eghriss ..... 125.000 ha

— Sersou - Mont de Tiaret ..... 150.000 ha

— Dahra occidental ..... 125.000 ha

Pour que la réalisation de ces actions d'envergure puisse être entamée rapidement et dans les meilleures conditions, il est essentiel que toutes les études tant physiques que socio-économiques soient effectuées dès les premières années du Plan, et que tous les instruments d'intervention, juridiques, techniques et organisationnels soient mis en place, l'objectif étant d'atteindre dès la fin du Plan, un rythme de réalisation annuel supérieur à 100.000 ha.

Cependant, tout comme pour l'hydraulique agricole, il faut là aussi prendre garde que l'organisation de la mise en valeur s'adapte au rythme des réalisations techniques ; c'est tout le

problème de l'encadrement, de la vulgarisation de l'environnement de la production, qui ne peut sérieusement être résolu sans la participation des populations concernées à l'ensemble du programme. C'est là, en plus des aspects techniques et financiers, la dimension la plus complexe de ce programme de modernisation rurale et à laquelle, des réponses satisfaisantes doivent être trouvées rapidement comme éléments essentiels de la maturation des différents projets.

C'est dans ce contexte que la mobilisation des forces de travail disponibles, essentiellement celles du Service National, trouvera son utilisation la plus rationnelle et constituera, en même temps qu'une action d'attente massive du point de vue de l'emploi à court terme, une solution de fond à long terme au problème du sous-emploi rural ; cette mobilisation du travail est par ailleurs une nécessité, tant il est vrai que sans elle, il n'est pas possible d'envisager une action de grande envergure, étant donné les conditions de production dans le secteur archaïque de l'agriculture.

Dans le domaine forestier et de la défense des sols les grands axes du programme quadriennal consistent à :

— compte tenu des besoins du pays en produits forestiers de toute nature, (bois, liège, alfa...), sélectionner des zones prioritaires d'aménagement à l'intérieur desquelles les actions diverses seront harmonisées pour aboutir, progressivement à une économie sylvicole, dans le cadre de laquelle, les populations concernées pourront trouver une source de revenus pérenne. C'est ainsi que de véritables « villages forestiers » devront pouvoir être dans toutes les zones qui s'y prêteront.

— donner au reboisement une dimension nouvelle, tant sur le plan des réalisations que de sa plus grande insertion dans l'économie agricole, essentiellement, en améliorant graduellement la place des reboisements de production par rapport à celle des reboisements de protection, ce qui suppose au préalable la délimitation et l'étude des zones à vocation forestière.

— concentrer les travaux de Défense et de Restauration des sols (D.R.S.) sur les périmètres qui rassemblent le maximum de structures d'accueil favorable et intensifier les plantations sur les banquettes anciennes ou nouvelles.

— adapter tous les instruments aux dimensions et à la nature des actions à entreprendre qu'il s'agisse des textes juridiques ou des méthodes d'intervention. C'est ainsi que la Loi Forestière refondue et que l'organisation, le rôle et les formes d'action de l'Administration forestière seront redéfinis et que des entreprises de gestion et de réalisation seront mises progressivement en place.

L'ensemble du programme quadriennal, nécessitera un investissement de l'ordre de 420 millions de dinars et permettra la réalisation de :

— Aménagements	=	165.500 ha
— Amélioration	=	181.500 ha
— Reboisement	=	190.000 ha
— D.R.S.	=	100.000 ha
— Equipements :		
Pistes	:	10.100 km (ouverture et aménagements)
— Tranches Pare-feu		34.000 ha
— Bornages	:	864.000 ha
— Maisons forestières	:	433
— Poste vigies	:	125

LES INVESTISSEMENTS LIES A LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION.

Les investissements directement liés à la croissance de la production, compte non tenu des actions d'hydraulique et sur le sol représentent avec près de 2 milliards de dinars environ la moitié de la masse globale consacrée au développement agricole. Il se répartissent ainsi :

— Production végétale	:	644
— Production animale	:	450
— Matériel	:	780
— Pêche	:	123
		1.997

Cette masse d'investissement vise à obtenir des résultats de 3 ordres :

— d'abord un accroissement de la production de l'ordre de 700 à 800 millions de dinars, accroissement obtenu essentiellement dans les produits suivants : céréales, cultures industrielles et maraichères, agrumes, viandes (y compris poissons) et lait.

— mise en place d'un dispositif important de production de semences et plants permettant d'engager avec le maximum de chances un programme d'intensification et d'élargissement du potentiel de production. Cet objectif se concrétise par le vaste programme de pépinières, d'expérimentation et production de semences de toutes natures, autant que par la constitution d'un noyau génétique bovin de haute productivité rendant possible la suppression à terme de l'importation de bêtes de race.

— le rajeunissement et l'élargissement des principaux moyens de production que sont les équipements internes, qui résulteront :

  — du programme de machinisme agricole, matériel de traction et de moisson et surtout l'ensemble du matériel tracté qui connait une dimension nouvelle,

  — des programmes de plantations arboricoles encore modestes au regard des besoins du fait des disponibilités limitées en plants,

  — de la constitution de l'ensemble des structures d'accueil de l'élevage.

  — du rééquipement des pêches en matériel moderne.

Enfin, d'une manière générale, les programmes d'investissements liés directement à la production, complétés par les actions sur l'environnement de la production (approvisionnement, commercialisation, formation) et le vaste programme d'hydraulique, de sauvegarde et reconstitution du sol, permettront d'entamer d'une manière sensible la nécessaire adaptation de la production agricole aux principaux besoins du pays.

Les 2 tableaux ci-dessous, donnent le contenu détaillé des investissements et des réalisations auxquelles ils aboutiront :

NATURE DES ACTIONS	INVESTISSEMENT EN 10^6 DA
Production animale et pêches	
— Pastoralisme	150
— Elevage bovin	151
— Amélioration et santé animale	16
— Autres élevages	60
— Aviculture — Apiculture	67
— Pêches	123

NATURE DES ACTIONS	INVESTISSEMENT EN 10⁶ DA
Production végétale	
— Pépinières	69,80
— Semences	10,00
— Cultures industrielles	30,30
— Céréales et maraichages	2,58
— Plantations viticoles	194,00
— Plantations arboricoles	280,00
— Améliorations arboricoles	56,10
Matériel	
— Secteur socialiste	620,00
— Secteur privé	160,00
Pêches	
— Chalutiers équipés	76,00
— Transformation	35,00
— Aide au secteur coopératif et recherche	12,00

Les investissements énumérés précédemment permettront dans les différents domaines des réalisations importantes, qui sont, pour chaque branche particulière, l'expression à la fois de la dynamique propre mais aussi de la dimension nouvelle qu'elle doit prendre à long terme dans le développement agricole.

Production végétale :

Les investissements dans ce domaine sont largement dominés par le programme lié au verger et au vignoble, puisqu'il représente une masse globale de : 600 millions de DA, soit 93 % des investissements liés à la production végétale et 14 % des investissements totaux agricoles. Cette prédominance s'explique d'abord par le fait que c'est dans ce domaine que s'accusent les retards les plus importants. Les autres cultures annuelles demandent pour leur développement des actions d'une autre nature (expérimentation, fertilisation, prix) ; c'est ainsi que les cultures industrielles (coton, betterave, tournesol, tabac) bénéficieront dans ce contexte de 30 millions de dinars de soutien durant la période d'adaptation et que 10 millions de dinars sont prévus pour encourager et intensifier la production et la distribution de semences sélectionnées.

En dehors du programme pépinières, qui doit lever définitivement la contrainte plants d'ici la fin du Plan, les plantations nouvelles s'étendront sur une superficie voisine de 100.000 ha, ainsi répartie :

— Viticulture .. .. 15.000 ha
— Agrumes .. .. 2.000 ha
— Oliviers .. .. 30.000 ha
— Noyaux et pépins .. .. 20.000 ha
— Palmiers .. .. 2.000 ha
— Autres .. .. 25.000 ha

A ces superficies, s'ajoutent 21.000 ha de banquettes et 28.700 ha de cuvettes, au titre de l'amélioration du verger oléicole existant.

Dans le domaine du vignoble, les plantations prévues de 15.000 ha s'intègrent dans la politique à long terme de reconversion-reconstitution qui vise à adapter le vignoble à la fois aux possibilités de commercialisation et aux conditions agronomiques et économiques du pays : les plantations prévues concernent autant la vigne de cuve que la vigne de table ou de raisin sec.

Enfin, il faut signaler que les programmes de plantations arboricoles et viticoles, n'auront d'effets sur la production qu'au-delà de la période quadriennale. Aussi, la croissance de production retenue est-elle attendue essentiellement des actions d'intensification diverses prévues (taille, fertilisation, assainissement...).

Production animale et pêches :

Dans le domaine de la production animale, le programme d'investissement retenu vise deux objectifs essentiels :

— d'abord la satisfaction la meilleure possible des besoins du pays en produits animaux : viande, lait, œufs, miel...

— ensuite la constitution d'une infrastructure d'accueil telle que l'élevage puisse disposer dès la fin de la période d'un dispositif cohérent permettant de dépasser les difficultés et contraintes qui gênent son développement : alimentation, santé animale, organisation de la production et de la commercialisation.

A ces deux titres, les différents élevages bénéficient de masses d'investissements importantes : 450 millions de dinars dont la grande partie est destinée aux élevages bovin et ovin.

En ce qui concerne **l'élevage bovin**, les 151 millions de dinars, permettront :

— l'achat de 30.000 génisses (dont 20.000 importées) et la construction des infrastructures de logement pour 30.000 vaches et 20.000 jeunes.

— la constitution du contrôle laitier (herd-book).

— la mise en place d'un réseau d'amélioration des races, constitué de 7 stations d'amélioration, 2 fermes écoles et 1 centre national de production de semences appelé à alimenter les centres d'insémination artificielle existants.

Ce programme est complété, à l'amont et à l'aval par des actions importantes au niveau de l'industrie de l'aliment du bétail et de celledu traitement du lait.

Quant à l'élevage ovin, il connaîtra un développement sensible axé sur une double dimension : le pastoralisme et l'association culture-élevage dans le nord. Dans le domaine pastoral, le programme de 150 millions de dinars retenu, vise la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et d'organisation basée essentiellement sur :

— la mise en place progressive de **nouvelles structures** visant à adapter les formes d'élevage, de propriété du troupeau et d'utilisation des parcours aux nécessités d'un développement pastoral en mesure de répondre aux besoins du pays en viande ovine et d'améliorer les conditions de vie et de travail des éleveurs.

— **l'aménagement des parcours steppiques** dans le cadre de l'organisation de la lutte contre la faim, la soif et les maladies, afin d'améliorer et de régulariser la production.

— l'intégration du pastoralisme au reste de l'économie agricole, l'organisation des échanges permettant la complémentarité des actions dans les deux zones (en steppes et hors steppes).

C'est dans ce cadre, que seront réalisés :

— l'aménagement de 500.000 hectares

— le creusement de 750 puits

— l'achat de 30 trains moutonniers

— la construction de 2.000 abris et 1.500 bergeries

— la mise en place de 10 centres de reproduction

— des délégations pastorales et des centres de mise en valeur dans les dairate et communes où l'aménagement des parcours aura été entrepris.

Dans le Nord, principalement dans les exploitations du secteur socialiste qui présentent les meilleures conditions techniques et agronomiques, l'introduction d'un élevage ovin en liaison avec la production céréalière constituera autant un élément d'équilibre de l'exploitation qu'un volant régulateur non négligeable du marché. Cet élevage permanent sera doublé d'un programme d'embouche considérablement amplifié pour répondre aux besoins de la commercialisation. Enfin, comme pour le lait, dans le but de faciliter les conditions d'approvisionnement en viande, le réseau d'abattage sera complété et rénové par la construction d'une trentaine d'abattoirs répartis sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, et dans le but de fournir des protéines animales rapidement et à faible coût et de valoriser des ressources importantes (sous-produits divers) le développement de l'aviculture connaîtra une évolution importante. Il est en effet prévu à partir de la production de souches par le Centre Avicole existant de Rouiba renforcé par deux annexes, l'une à Oran, l'autre à Annaba, d'organiser et de promouvoir sur l'ensemble du territoire la production massive de poulets de chair et d'œufs de consommation. A ce titre sera mise en place progressivement une infrastructure dense et intégrée de poulaillers de production du type industriel (pour le poulet de chair) et du type fermier (pour l'œuf de consommation). La réalisation de ce programme qui nécessitera un investissement de plus de 60 millions de dinars, est dans une large mesure conditionné autant par le développement de l'industrie de l'aliment du bétail pour laquelle un investissement de 10 millions de dinars est prévue que par l'effort qui sera fait au niveau de la commercialisation.

Dans le secteur des pêches, qui, comme l'aviculture, participe dans une grande mesure à satisfaire les besoins du pays en protéines animales (viandes), le principal problème auquel répondent les investissements prévus est celui de l'équipement en matériel moderne. A ce titre, 80 chalutiers senneurs équipés seront acquis au cours de la période et permettront de doubler la production de poissons. Là aussi, cependant, cet effort d'investissement, sera doublé, pour être pleinement efficace, d'une réorganisation des conditions de commercialisation et d'approvisionnement des centres éloignés de la côte et de l'élargissement de l'industrie, à l'Est et à l'Ouest du pays (El-Kalaâ et Beni-Saf).

Enfin, l'apiculture, par l'acquisition de 60.000 ruches équipées et la mise en place d'un réseau de soutien à l'amont et à l'aval, par la formation, la recherche des zones mellifères et l'organisation coopérative de la commercialisation, connaîtra une dimension nouvelle qui permettra de supprimer les importations de miel.

Le machinisme :

La réalisation des objectifs de production dépend, pour une grande part, de l'évolution du machinisme agricole. L'adaptation aux besoins exige une série d'actions conjuguées touchant davantage l'aspect qualitatif que l'aspect quantitatif du parc matériel ; aussi, les besoins ont-ils été évalués en fonction de l'évolution de la superficie agricole utile, de l'importance et de l'état du parc existant autant que de la nécessaire adaptation à la future fabrication nationale.

Ainsi, pour un investissement de 780 millions de dinars, les acquisitions suivantes seront effectuées :

TYPES	S. S.	S. P.	TOTAL
Tracteurs	8.000	4.400	12.400
Moissonneuses-batteuses	800	200	1.000
Moissonneuses-lieuses	400		400
Matériel tracté et autres (en 10⁶ DA)	378	55	433

On constate l'importance du matériel autre que les tracteurs et les moissonneuses, qui représente 433 millions de DA, soit 55 % de l'investissement en machinisme agricole ; cet aspect est encore plus prononcé pour le secteur socialiste pour lequel 60 % des investissements sont consacrés à ce type de matériel.

Pour que l'efficience de ce programme soit pleinement ressentie au niveau des résultats de production, une série d'actions complémentaires seront menées. Elles concernent :

a) Dans le secteur socialiste :

— La réforme de tout matériel hors d'état de fonctionnement et de marques appelées à disparaître. Compte tenu de l'importance de l'opération (18.000 tracteurs sur les 26.000 existant), il s'avère indispensable qu'un certain nombre de décisions soient prises, concernant en particulier :

la délimitation des responsabilités dans l'exécution des décisions prises.

l'affectation du produit (vente, pièces détachées) en liaison avec le fond de roulement du domaine.

— Le groupement des achats.

— Le choix des sources d'approvisionnement en fonction de la prochaine fabrication nationale, des performances techniques du service après vente, des compensations et des prix.

— La révision du système du crédit aux grosses réparations dans le sens d'une plus grande souplesse.

— La liaison nécessaire des petites réparations aux barèmes de frais culturaux.

b) Dans le secteur traditionnel :

— La définition du rôle exact du parc matériel des C.C.R.A. dans le sens de sa transformation en instrument véritable de la réforme agraire.

— La révision des coûts d'intervention de ce parc.

— La révision des critères d'octroi de prêts dans une optique dynamique, non basée sur le seul critère de solvabilité.

— Un meilleur choix des équipements à favoriser.

Les infrastructures

Le développement de la production implique la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures d'accompagnement qui sont :

— le stockage
— les abattoirs et l'équipement frigorifique
— l'industrie du traitement et de la commercialisation du lait
— l'infrastructure de santé animale
— l'industrie des aliments du bétail
— l'infrastructure nécessaire à la Recherche Agronomique.

a) Le stockage :

Par rapport à la consommation de céréales qui sera de l'ordre de 26 millions de quintaux en 1973, les capacités de stockage actuelles sont de l'ordre de 10,3 millions de quintaux compte tenu des 2,2 millions de quintaux de capacités défectueuses à supprimer...) ; pour assurer un stockage dans de bonnes conditions, il faudra disposer en 1973 d'une capacité de stockage de 14 millions de quintaux. Dans ce but, et compte tenu des silos métalliques réalisés ou en cours de réalisation, il sera créé d'ici 1973 :

— 1.600.000 quintaux de silos en béton.
— le dock portuaire d'Alger pour une capacité de 25.000 tonnes dans une première phase.

D'autre part, il est prévu :

— l'aménagement de 3.600.000 Qx de magasins existants.
— et la création de nouvelles capacités de stockage des légumes secs (400.000 Qx), de tournesol (270.000 Qx) et de coton.

Dans le domaine des fourrages, élément essentiel du développement de la production animale, il sera créé au sein des exploitations concernées :

— 2.500.000 m³ de hangars
et 250.000 m³ de silos.

L'ensemble de ces réalisations demandera un investissement de l'ordre de 150 millions de dinars.

b) Les abattoirs et l'équipement frigorifique

Abattoirs

La tâche la plus urgente consiste à reconstruire la plupart des abattoirs de moyenne importance en les implantant à la périphérie des villes et en les dotant de moyens modernes d'abattage d'appareils de manutention de la viande de chambres froides, d'installation pour le traitement du 5ème quartier.

Il est raisonnable de prévoir un investissement de l'ordre de :

— 4.000.000 DA pour les 2.500 T/an
— 2.000.000 DA " " 1.000 T/an
— 1.000.000 DA " " 500 T/an et moins.

En outre il est prévu pour les grands abattoirs la création de chambres froides à Oran et à Annaba et de lancer les études du nouvel abattoir de Constantine — le Kroubs.

Il est prévu le lancement de 30 abattoirs répartis sur l'ensemble du pays, et de 4 centres de traitement des déchets, pour un investissement global de 45 millions de dinars.

Sur le plan de la législation de nouvelles dispositions seront prises tenant compte :

— de la carte des abattoirs

— du mode de financement

— des normes de construction

— des normes d'hygiène

— des moyens de gestion.

— Equipement frigorifique

Etant donnée la faiblesse des informations dans ce domaine, il est prévu d'une part une étude de programmation des besoins en équipement frigorifique et d'autre part, sur la base de cette étude le lancement à la fin du plan d'un programme de réalisation de 25.000 m².

— L'industrie de traitement et de commercialisation du lait

Pour les besoins induits du développement de l'élevage bovin, il est prévu la réalisation d'une infrastructure intégrée de traitement et commercialisation des produits laitiers, allant des centres de ramassage ou de distribution aux centrales laitières ; l'ensemble de ces équipements demandera un investissement de l'ordre de 60 millions de dinars.

— La santé animale

Pour l'amorce d'une infrastructure efficiente de santé animal et en fonction de besoins hiérarchisés, il sera procédé en plus de la poursuite des actions en cours (Lazarets d'Alger et d'Oran), à la réalisation de Centres Vétérinaires et de Dispensaires dans les zones où des actions intensives de développement de la production animale seront entreprises.

— L'industrie des aliments du bétail

Pour un investissement de 10 millions de dinars, et dans le double but de satisfaire les besoins de l'élevage dans ce domaine et d'utiliser au maximum les capacités du pays (infrastructure et matières premières), il est prévu :

— l'aménagement de 2 unités existantes (Annaba et Constantine).

— la création de 2 unités nouvelles.

— La Recherche Agronomique

Compte tenu des efforts effectués depuis plusieurs années dans le domaine de la mise en place des équipements nécessaires aux travaux de Recherche Agronomique, la période quadriennale devra se caractériser surtout par une utilisation rationnelle des équipements existants. Cependant de nouvelles créations seront effectuées dans les domaines où les besoins sont évidents : la lutte contre le Bayoud, la production de semences. A ce titre, un investissement de l'ordre de 20 millions de dinars est prévu.

LES ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR AGRICOLE LE PLUS PAUVRE

Les actions exclusivement destinées au secteur agricole le plus pauvre, déjà largement entamées au cours du Plan Triennal, se poursuivront avec une intensité plus grande. En effet, ces actions qui transitent par 3 modes de financement : les crédits D.E.R. (Développement

Economique Rural) Plein Emploi et les prêts au secteur traditionnel, totalisent un montant de 1 milliard de dinars ainsi répartis :

— D.E.R.	240
— P.E.	240
— Prêts	520
	1.000

Ils représentent donc près de 25 % des investissements agricoles. En fait, le secteur pauvre de l'agriculture, bénéficiera en plus de ces actions spécifiques d'une part importante des programmes généraux : hydraulique, (particulièrement la petite et moyenne hydraulique), reboisement et défense du sol, rénovation rurale, infrastructures diverses.

En dépit des faiblesses diverses constatées dans leur octroi et leur utilisation, et qui seront d'ailleurs progressivement redressées, il est certain que des types de crédit sont ceux qui répondent le mieux et le plus rapidement aux besoins les plus pressants des communes. Ils permettront en effet, chacun dans ses orientations propres, des réalisations de taille souvent modestes, mais qui couvrent l'ensemble du territoire et des aspects divers de la vie rurale, depuis le captage de source jusqu'à la piste ou l'infrastructure socio-économique que les budgets nationaux ne couvrent que partiellement. C'est aussi, et c'est là, une dimension importante de leur rôle, par leur moyen que des millions de journées de travail, donc de revenus supplémentaires, seront créés dans les campagnes.

LE PROGRAMME D'INSDUSTRIALISATION.

Le programme quadriennal des investissements industriels illustre le pas décisif que réalisera le pays dans l'industrialisation de son économie. La masse des investissements comme la diversité des branches concernées sont également l'expression de la stratégie de développement qui vise à valoriser par la transformation toutes nos richesses et à assurer la satisfaction des besoins du pays tant en biens de production qu'en biens de consommation.

Si tous les objectifs ultimes assignés au développement industriel ne sont pas destinés à être atteints à la fin du Plan Quadriennal, il reste que l'effort entrepris au cours de ces quatre ans est exceptionnel tant au regard des moyens du pays que des expériences connues dans le monde. En effet, sur 27.740 millions de dinars, de programme d'investissement, 45 % sont réservés à l'industrie soit 12.400 millions de dinars qui se répartissent comme suit :

REPARTITION PAR BRANCHES DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

BRANCHES	TOTAL 1970/1973	STRUCTURE %
Hydrocarbures	4.573	36 %
Mines	700	6 %
Electricité (1)	735	6 %
Sidérurgie et 1ère transf.	1.900	15 %
Mécaniques électriques	1.275	11 %
Chimie	512	4 %
Alimentaires	470	3 %
Textiles	515	5 %
Cuirs	60	—
Matériaux de construction	940	8 %
Diverses	580	5 %
Artisanat Dil	140	1 %
Total	12.400	100

(1) Voir infrastructure.

Les masses d'investissements de chaque branche sont les résultats des choix qui ont été effectués en fonction de la stratégie de développement et sa mise en œuvre pendant l'étape quadriennale. Elles sont également le reflet des caractéristiques propres à chacune des branches et notamment de leur intensité capitalistique. Les hydrocarburés qui pèsent particulièrement sur la structure des investissements en raison précisément de leur caractère capitalistique ne représentent cependant plus qu'un peu plus du tiers alors que le Plan Triennal leur a réservé en prévision comme en exécution plus de la moitié de l'effort d'investissement industriel.

Cette évolution structurelle n'est pas due à une modification du rôle dévolu aux hydrocarbures dans la stratégie de développement mais à l'intensité plus grande de l'action dans les branches des biens de production ainsi que l'exige l'étape actuelle de cette même stratégie.

En effet, l'industrie de première transformation des métaux, l'industrie mécanique et électrique ainsi que des matériaux de construction et des matières cellulosiques voient leur part respective s'accroître considérablement en valeur absolue et relative. Les industries légères visant à la satisfaction des besoins de consommation tout en doublant ou en triplant parfois leurs investissements en valeur absolue par rapport au Plan Triennal occupent dans la structure une place qui demeure du même ordre. C'est le cas des industries des cuirs, alimentaires et textiles.

Au-delà de ces observations générales, il convient d'apprécier l'effort d'investissement à la lumière des objectifs assignés à l'industrialisation et du contenu des programmes.

L'INTENSIFICATION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES DU SOUS-SOL :

Le développement des hydrocarbures et des mines par leur valorisation maximum répond à quatre séries d'objectifs :

— les hydrocarburés ont un rôle essentiel à jouer dans l'élargissement de nos capacités d'accumulation et à ce titre leur recherche et leur valorisation répond au souci d'accroître les possibilités financières du pays en particulier en devises.

— Ils constituent en second lieu une source d'énergie nécessaire au fonctionnement de l'économie et dont la disponibilité abondante est un facteur appréciable de sa croissance.

— Les hydrocarbures, comme les mines sont les fournisseurs de matières premières nécessaires aux branches essentielles de l'industrie et donc au départ même de l'effort d'industrialisation.

— La disponibilité des hydrocarbures dans notre pays doit nous permettre de mettre l'énergie domestique, en particulier le gaz, à la disposition des plus larges masses populaires dans les meilleures conditions.

Cet ensemble d'objectifs représente un effort puissant que l'on retrouve dans le contenu des programmes de recherches, d'exploitation, de transport ou de transformation des ressources naturelles.

L'intensification du programme de recherche

Le choix d'un effort exceptionnel consenti par le Plan dans le programme d'investissement de la période est motivé par des retards importants qui ont caractérisé la décennie qui s'achève. Ainsi, la connaissance du sous-sol de l'ensemble du pays est-elle, contrairement à certaines opinions émises, relativement faible tant dans le domaine des possibilités pétrolières que minières. En particulier les programmes d'exploitation ont jusqu'à présent peu touché le Nord du pays et ont laissé des parties entières du Sahara encore très mal connues.

Dans le secteur pétrolier la mise en œuvre des objectifs assignés à la recherche s'appuiera en premier lieu sur l'élargissement du volume d'intervention de l'outil public, la SONATRACH, et en second lieu sur la poursuite et l'intensification du programme de recherche entrepris par la

Société Nationale de la branche avec ses associés. Pour mener à bien et avec efficacité la mission qui lui a été fixée, la SONATRACH achèvera son équipement très largement amorcé pendant le Plan Triennal et qui lui permettra de disposer avec ses filiales d'une quarantaine d'appareils de forage.

Dans le secteur minier la recherche prendra trois dimensions :

— une recherche systématique sur une partie importante du territoire, destinée à mieux connaître les potentialités du sous-sol et déceler les indices de nouvelles ressources minérales.

— Une recherche sur indices et gisements ayant pour objectif de repérer de nouvelles réserves en vue de leur future exploitation. L'effort d'identification portera sur les gisements actuels et une centaine d'indices sur les 700 connus.

— Une recherche propre au Hoggar combinant les techniques des deux précédentes et orientée vers la recherche des substances rares.

Au total, l'effort de recherche est fixé à 1.310 millions de dinars pour les hydrocarbures et 267 millions de dinars pour les mines.

La mise en exploitation des gisements :

Dans le domaine des hydrocarbures, l'effort d'investissement portant sur l'exploitation des hydrocarbures sera pour l'essentiel lié aux résultats de la recherche. Il faut noter cependant la contribution que l'Etat apportera par sa société nationale au projet de récupération secondaire à Hassi-Messaoud.

Dans le domaine minier le programme d'exploitation concerne la mise en production des gisements mis en évidence par l'effort de recherche antérieur et l'accélération des ouvertures des mines déjà prévues au Plan Triennal. Le programme a trait à 7 mines, pour l'essentiel de non ferreux, et 9 carrières notamment de marbre.

L'élargissement des capacités de transport et de distribution

Il concerne uniquement les ouvrages destinés au transport des hydrocarbures. L'accroissement de capacité sera de 35 millions de tonnes au total pour les hydrocarbures liquides grâce à l'oléoduc Mesdar-Skikda et au pipe G.P.L. Hassi-Messaoud-Arzew. Pour le gaz les capacités de transport varieront entre 6 et 12 milliards de m³ selon les conditions rencontrées sur le marché international et seront le résultat de 2 gazoducs dont l'un est en cours de construction. Dans le domaine de la distribution, l'investissement important qui est envisagé aura pour objectif essentiel la mise à la disposition des populations de l'énergie domestique dans les meilleures conditions.

Concoure à cet objectif de distribution publique ainsi qu'à la satisfaction des besoins de l'industrie le réseau d'antennes de distribution de gaz à partir des gazoducs vers les principales agglomérations du pays. Deux programmes seront mis en œuvre, l'un par SONATRACH à l'Est du pays d'un montant de 170 millions de DA, l'autre à l'Ouest par SONELGAZ d'un montant de 180 millions de DA.

L'accroissement des capacités de première transformation :

L'accroissement des capacités de première transformation des hydrocarbures liquides se traduira par la réalisation durant le plan de deux raffineries d'une capacité respective de 2,5 et 4 millions de tonnes. Deux unités de liquéfaction sont par ailleurs prévues pour le gaz, l'une de 3,5 milliards de m³ en première phase est déjà en cours de réalisation à Skikda, l'autre à Arzew est en grande partie liée à l'ultime réalisation des conditions prévues à un contrat déjà signé. D'autres projets visent à valoriser l'exploitation des hydrocarbures par l'extraction notamment de GPL à Hassi-Messaoud et d'hélium à Skikda.

Sur le plan minier la laverie d'El-Abed apportera une toute première transformation au minerai de zinc et de plomb tandis que la pelletisation améliorera les conditions de présentation du minerai de fer algérien à la faveur de l'extension du complexe sidérurgique d'El-Hadjar.

LA CONSOLIDATION DE LA BASE INDISPENSABLE A LA CONSTRUCTION DE L'ECONOMIE :

Les conditions de réalisation de la stratégie de développement qui vise à la construction de l'économie nationale exige la mise en place dès le départ des installations industrielles capables de fournir les grandes productions de base de la transformation industrielle.

Cette politique d'édification de l'assise matérielle première du développement a conduit à se fixer comme objectif :

— la production de **l'acier**, point de départ de toute l'industrie métallique, mécanique et électrique, est à l'origine de la fabrication des biens d'équipement et de la fourniture de tous les produits destinés à la réalisation des investissements ;

— la transformation des **non-ferreux** qui, très vite, bien qu'à terme moins immédiat, deviendra nécessaire à l'élargissement de l'industrie mécanique et électrique notamment vers des formes plus élaborées ;

— la production de **matériaux de construction** dont dépend toute la politique de développement du pays et qui conditionne toute la dynamique de l'investissement ;

— la fabrication des **engrais**, produits stratégiques du développement agricole et qui doivent être mis à la disposition des agriculteurs en abondance et à bas prix ;

— la fourniture des **grands produits de la chimie de base** permettant de disposer de matières premières des grandes industries de transformation et nécessaire à diverses industries des biens de production.

Les programmes retenus dans ces divers domaines ont pour but d'y concrétiser les objectifs qui viennent d'être rappelés.

L'acier

Les conditions de développement de la sidérurgie ont été réunies avec l'achèvement du Plan Triennal notamment par la mise en production de la division « fonte » de la SNS pour une capacité de 400.000 tonnes, l'avancement de la réa'isation de l'acierie, et la reprise et l'organisation de tout le secteur de la première transformation des métaux. L'effort d'investissement doit être poursuivi durant la période quadriennale pour constituer à partir du développement de cette branche la base essentielle du processus d'industrialisation.

Les investissements retenus pour cette branche doivent permettre à l'entreprise nationale :

— de réaliser grâce aux différents laminoirs et ateliers de transformation la couverture de toute la gamme de première transformation des métaux,

— d'accroître ses capacités de production pour satisfaire les besoins en produits sidérurgiques induits par la construction de l'économie.

Au terme de la deuxième phase de son développement, la sidérurgie nationale aura une capacité de 1,5 à 1,8 millions de tonnes d'acier selon la qualité de la matière première qu'elle utilisera. Les investissements les plus significatifs de la période quadriennale concerneront l'achèvement des laminoirs à chaud et à froid, le lancement de la construction d'un deuxième haut-fourneau, d'un laminoir à profilés, d'une tréfilerie ainsi que l'extension de l'acierie et la modernisation des différentes unités existantes.

Les métaux non-ferreux :

La métallurgie des non-ferreux est à terme nécessaire à l'extension des processus d'intégration de l'industrie. Dans l'étape quadriennale toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour l'implantation d'une importante industrie de première transformation des métaux non-ferreux. Toutefois dès à présent la métallurgie du zinc prendra sa place dans l'industrie de base grâce au projet d'électrolyse préparé pendant le Plan Triennal et qui se réalisera dans les premières années du Plan Quadriennal. Les études nécessaires au lancement de la première transformation d'autres non-ferreux se poursuivront et une provision a été prévue pour permettre le lancement éventuel de projets à la fin du Plan.

Les matériaux de construction :

Branche stratégique pour la réalisation de toute la politique d'investissement à travers l'activité du bâtiment et des travaux publics, l'industrie des matériaux de construction devra mettre en place sur une très courte période un potentiel important de production.

Dans le domaine du **ciment** d'abord sont programmées, les créations de 3 unités nouvelles et une extension, ce qui correspond à une capacité de production nouvelle de 2,3 millions de tonnes mais entièrement mise en place à la fin du Plan Quadriennal seulement.

Dans les **produits rouges**, l'effort d'investissement permettra d'organiser une meilleure répartition géographique des capacités de production, par la création de briquetteries-tuileries et la réorganisation et l'aménagement d'unités existantes. L'évolution des besoins du pays en produits rouges devra être suivie minutieusement pendant les premiers 18 mois du Plan pour décider éventuellement le lancement d'un programme complémentaire dès la fin de la seconde année.

La satisfaction des besoins en **éléments en béton, tuyaux** et supports nécessaires au développement de l'hydraulique, de l'électrification et des télécommunications sera assurée par la création de plusieurs unités proches des lieux de consommation et de la modernisation des unités existantes ou abandonnées.

Enfin le programme d'investissement comporte une série de projets directement liés à la demande du bâtiment et à la nécessité d'améliorer les capacités de réalisation dans la période. A ce titre sont prévues des unités de **céramique sanitaire**, de **carrelage**, de **verre plat**, de **plâtre**, de **chaux** et la mise en place de trois usines d'éléments **préfabriqués en béton**.

Il faut rattacher aux objectifs de la branche des matériaux de construction les projets qui touchent à la menuiserie industrielle, à la fabrication de panneaux particuliers et à la transformation du liège.

Les engrais

La politique de satisfaction des besoins en engrais de l'agriculture nationale a été largement concrétisée pendant le Plan Triennal par la réalisation de l'unité d'Arzew dont l'entrée en production en 1970 permettra de fournir de l'ammoniac, du nitrate d'ammonium et de l'urée et l'unité de compostage qui fournira des engrais organiques. Un second volet, le plus important pour l'agriculture, la fourniture d'engrais phosphatés, sera mis en place pendant le Plan Quadriennal avec la construction du complexe de Annaba d'une capacité de 186.000 tonnes. Des unités de formulation d'engrais compléteront la gamme du programme d'investissement et permettront de fournir les engrais composés qu'exige notre agriculture.

Les produits chimiques de base :

La gamme des productions envisagées et qui permettra d'asseoir et d'élargir l'intégration industrielle dans la chimie est extrêmement ouverte. Elle touche à la fois la fabrication des produits issus des hydrocarbures tels que le méthanol et les résines synthétiques, l'hélium, l'éthylène, le polyéthylène, le P.V.C., l'ammoniac, ainsi que d'autres produits de base tels que l'oxygène, l'azote, l'acéthylène, le carbonate et silicate de sodium, l'acétate de polyvinile, le tripoly-phosphate ainsi que l'acide sulfurique et le chlore, sous-produits d'unités destinées à d'autres fabrications. Enfin si les études de dessalement d'eau de mer sont rapidement concluantes, une production de soude sera obtenue par cette voie.

LE DEVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION DES METAUX :

Secteur clé de la construction de l'intégration industrielle, le programme de la transformation des métaux a fait l'objet d'une préparation attentive pendant la période du Plan Triennal.

Les industries métalliques, mécaniques et électriques jouent en effet un rôle essentiel dans l'action d'investissement à la fois au niveau des biens d'équipement destinés aux activités industrielles et agricoles et de services.

Ce secteur est également celui qui fournit la plus grosse part de biens de consommation durables destinés aux ménages.

La diversité des gammes de produits issus de la transformation des métaux est telle qu'il était nécessaire de faire une sélection rigoureuse basée sur le pouvoir d'intégration des fabrications envisagées et de l'urgence du besoin à satisfaire. Les objectifs du Plan Quadriennal en ce domaine visent :

— à mettre en place pendant le Plan Quadriennal les chaînons essentiels qui relieront la sidérurgie à la demande de produits induite par la réalisation des investissements,

— à fabriquer les biens d'équipement les plus nécessaires au développement agricole et industriel et correspondant aux possibilités techniques de notre étape actuelle de construction de l'économie,

— à produire les biens de consommation durables les plus demandés et ayant un haut pouvoir d'intégration industrielle.

Ces objectifs se retrouvent dans le programme des trois branches de la transformation des métaux.

Les industries métalliques :

La politique d'intégration industrielle dans la réalisation des investissements s'exprime par l'élargissement des capacités de fabrication des produits de la charpente et de la chaudronnerie. La capacité passera de 38.000 à 70.000 tonnes pour la charpente grâce à la création d'une grosse unité nouvelle et à la réorganisation des unités existantes. La chaudronnerie augmentera sa capacité actuelle de 12.000 à 30.000 tonnes essentiellement par la rénovation des unités existantes. Les productions de tuyaux de la branche seront renforcées par la fabrication de tubes sans soudure et l'extension des installations actuelles.

Cette action d'investissement sera renforcée par la création de 2 unités de génie civil capables de poursuivre, dans le domaine métallique, la fabrication des produits et leur mise en œuvre. Pour satisfaire la demande intermédiaire de certaines activités des fabrications nouvelles seront lancées dans le domaine des emballages métalliques et notamment la production de bouteilles à gaz et autres articles plus légers.

Les industries mécaniques :

Dans cette branche la politique d'intégration aura une double dimension dans la mesure où elle visera à fournir les équipements dont l'économie a besoin à travers l'organisation de complexes industriels comprenant en leur sein plusieurs étapes du processus de production, même si les capacités sont dimensionnées de manière à pouvoir fournir des productions isolées.

Les principales fabrications concerneront les biens d'équipement destinés essentiellement à l'agriculture tels que les tracteurs, les matériels agricoles, les vannes et les pompes et les biens d'équipement à vocation plus large tels que les véhicules industriels, les moteurs thermiques, les machines-outils universelles, l'outillage à main. Parmi les biens de consommation durables, le choix s'est porté sur les véhicules particuliers, les cycles et motocycles, les appareils ménagers.

Les industries électriques :

Les industries électriques auront à la fois à appuyer la réalisation des investissements par la fabrication d'une part importante des éléments ou groupes d'éléments destinés aux productions des industries mécaniques ainsi qu'à répondre à la demande en biens de consommation durables. Le programme d'investissement du Plan a retenu à ces divers titres es-

sentiellement les actions liées à la fourniture des biens d'équipement de la branche tels que moteurs, transformateurs, compteurs, bobines, accumulateurs, téléphones etc... La fabrication d'appareils radio-électriques destinés au grand public a été retenue de même que la production de câbles et autres produits destinés à l'électrification et aux télécommunications. Deux grands complexes l'un électrique, l'autre électronique accompagnés de l'extension d'unités existantes, matérialiseront ces objectifs.

LA SATISFACTION DE LA CONSOMMATION DE PREMIERE NECESSITE :

C'est dans le domaine de la satisfaction de la consommation de première nécessité que l'industrialisation a commencé à apporter ses premiers résultats grâce aux réalisations achevées au cours du Triennal ; la politique d'investissement en ce domaine continuera à rechercher la couverture des besoins essentiels de la population en substituant une production nationale aux importations qui jusque là en assumaient la satisfaction. L'action dans ce domaine demeurera importante malgré les résultats déjà obtenus en raison du volume actuel des besoins et des effets du développement économique et de la croissance démographique.

Le programme d'investissement visera :

— à fournir les produits issus de l'industrie alimentaire les plus largement consommée ou que la production agricole existante où à venir engage à transformer.

— à garantir la couverture, au moindre prix, de l'ensemble des besoins qui se rattachent à l'habillement des populations. (vêtements et chaussures)

— à assurer la disponibilité des biens de consommation industriels les plus courants et les plus usuels de la vie quotidienne.

— à fournir les produits essentiels à la santé de la population dont la quasi-totalité est importée directement ou indirectement.

De manière générale les investissements dans le domaine des industries destinées à satisfaire la consommation de première nécessité devront avoir pour objectif de mettre les produits fabriqués à la disposition des populations les plus pauvres à des prix accessibles.

Les programmes de plusieurs branches industrielles répondent à cet ensemble de préoccupations.

Les produits alimentaires :

La satisfaction des besoins de première nécessité en produits des industries alimentaires conduira à mettre en place dans la période des capacités supplémentaires essentielement dans le domaine de la transformation des céréales et des corps gras. Les projets préparés pendant le Plan Triennal pour la meunerie, la semoulerie et les pâtes alimentaires se concrétiseront par la réalisation de 9 unités nouvelles et la rénovation et la modernisation de 17 unités existantes.

Quelques projets concerneront les corps gras notamment huileries et margarinerie. L'installation d'unités de production de sucre se développera dans deux directions : le programme de raffinage de sucre roux et d'agglomération sera achevé rapidement tandis que sera lancé la seconde sucrerie de betterave dans l'est du pays.

La transformation des produits issus de l'agriculture connaîtra un développement relativement important. Après le programme des 7 unités de conditionnement de dattes qui s'achève dès la première année du Plan Quadriennal, les réalisations s'orienteront vers la conserverie avec la création de 9 unités et la modernisation de 4 autres existantes.

A côté de ces 2 axes principaux des industries alimentaires il faut noter une série de réalisations valorisant une ressource naturelle ou un processus de production : c'est le cas des investissements dans le domaine des eaux minérales, le cubage du son, l'eau-de-vie, etc...

Les textiles et cuirs :

L'effort de satisfaction des besoins nationaux au moindre coût en produits de l'habillement a commencé à porter ses fruits au cours du Plan Triennal, notamment dans le domaine des textiles de coton, de la confection, de certains vêtements masculins et la chaussure surtout. Cet effort se poursuivra pendant le Plan Quadriennal pour permettre de répondre pratiquement à presque tous les aspects de la demande nationale dès la fin du Plan par l'élargissement des gammes de produits et des matières œuvrées. C'est ainsi que sera réalisée l'extension, programmée déjà dans le Plan Triennal, des grands complexes de filature et de tissage de coton, que sera construite une unité de fibres synthétiques et artificielles ainsi qu'une usine de filature et de tissage de laine. La confection sera également élargie grâce à plusieurs projets. La branche des cuirs verra se réaliser quelques investissements complémentaires grâce à deux tanneries et à quelques aménagements dans les usines de chaussures. Des projets destinés à élargir l'utilisation des cuirs seront également réalisés, notamment une usine de maroquinerie.

Les produits pharmaceutiques :

L'objectif dans le domaine des produits pharmaceutiques est de satisfaire les besoins nationaux au lieu et place d'une importation qui coûte relativement cher. Ainsi l'industrie pharmaceutique doit-elle être organisée de manière à pouvoir fournir la gamme la plus complète des produits consommés dans des conditions telles que leur nombre et leur présentation assurent l'accessibilité la plus large aux catégories les plus peuvres de la population.

Les investissements seront organisés en une ou plusieurs entreprises de manière à réaliser à la fois la mise en place d'une industrie pharmaceutique la plus large possible et capable de répondre aux objectifs d'efficacité et d'accessibilité aux produits.

Les produits à usage courant :

Les produits à usage courant représentent une gamme très diverse de fabrication s'insérant dans plusieurs branches industrielles. L'objectif en ce domaine est de satisfaire la demande des produits les plus importants et les plus largement utilisés dans les conditions nationales actuelles. C'est ainsi qu'il a été jugé utile de promouvoir la fabrication d'une série de produits d'un usage très large comme le papier, les produits de l'édition, les fournitures scolaires et de bureau. Les articles à usage domestique très divers allant de l'ameublement à la savonnetterie sont également programmés.

LE PROGRAMME DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION.

Le programme d'investissements affectés à « l'Education et à la Formation » durant la période couverte par le Plan Quadriennal exprime la politique et les objectifs d'élévation du niveau culturel et technique qui constitue un des buts fondamentaux de l'action publique.

Le volume global retenu, soit 3.305 M. DA représente les 12 % du programme total des investissements. Le volume annuel sera toujours supérieur à 700 M. DA.

C'est donc un effort considérable que réalisera le secteur de l'éducation et de la formation, effort qui a déjà été amorcé, dès la fin du Plan Triennal.

Les investissements retenus se répartissent comme suit :

(en M. DA)

SOUS-SECTEURS	1970-1973
Education	2.718
Formation	387
Instituts technologiques	200
Total	3.305

C'est donc l'Education Nationale qui mobilise la quasi-totalité des investissements alloués au secteur. Cette affection au profit de l'Education Nationale s'explique si l'on considére que plus d'un million d'enfants ou étudiants supplémentaires seront accueillis durant les quatre années et qu'il faudra préparer d'ores et déjà l'infrastructure d'accueil pour la période postérieure au Plan Quadriennal.

C'est donc un vaste programme de construction de bâtiments et d'équipement qui devra être réalisé.

Dans le domaine de la formation l'infrastructure existante est déjà relativement importante mais demande une meilleure organisation, une meilleure coordination et une amélioration de la productivité. La F.P.A. notamment, qui possède un réseau de centres important, est sous-utilisée ou mal utilisée, la simple affectation d'équipements nouveaux ou la réalisation d'engagements peuvent augmenter sensiblement la production en personnel formé.

Malgré l'importance des moyens déjà en place c'est une douzaine d'établissements qui seront construits, et le double aménagés et équipés pendant la période.

Les Instituts Technologiques qui, étant un moyen exceptionnel de formation, sont appelés à disparaître, à terme, utiliseront les locaux existants. Les investissements prévus devront donc essentiellement faire face aux éventuels aménagements nécessaires et à l'acquisition d'équipement et de matériels didactiques.

A l'intérieur de ces trois grands domaines d'intervention, la répartition des investissements est conforme aux objectifs de la politique poursuivie.

L'EDUCATION NATIONALE

En ce qui concerne l'Education Nationale, la répartition entre les différents niveaux d'éducation est la suivante :

(en M. DA)

	1970 - 1973
Primaire	915
Secondaire	1.245
Supérieur et culture	510
Extra-scolaire	48
Total Education	2.718

L'enseignement secondaire se voit attribuer la plus grosse part des investissements en raison de la place stratégique de cet enseignement dans le secteur tout entier. L'enseignement secondaire alimente, en effet, et les secteurs économiques et sociaux en cadres moyens, en particulier les enseignants de l'enseignement primaire, et l'enseignement supérieur en bacheliers.

C'est ainsi que, pour favoriser l'expansion considérable des effectifs du second degré, 125.000 places seront créées durant les quatre années du Plan ainsi qu'une partie de l'infrastructure d'accueil requise par la période post quadriennale. L'importance de cette infrastructure post quadriennale sera directement liée aux coûts pratiqués dans la construction, les orientations dans ce domaine étant de créer le maximum de capacité d'accueil avec les crédits disponibles.

Les 125.000 places, qui seront créées durant la période couverte par le Plan, représenteront plus de 125 établissements répartis à travers tout le territoire national et dont la majorité sera affectée à l'enseignement moyen, qui connaîtra une expansion exceptionnellement forte de ses effectifs, et à l'enseignement technique secondaire qui va croître à un rythme accéléré.

Une partie des investissements prévus, plus de 80 millions de DA, sera destinée à équiper les établissements créés : équipement scientifique et technique surtout, conformément à l'orientation que prendra notre enseignement dès la classe de 6ème.

Parallèlement à cet effort dans le secondaire, un effort non moins important sera entrepris au bénéfice de l'enseignement supérieur. Cet enseignement mobilisera au total durant la période 510 millions de DA ce qui représente plus du quadruplement des investissements. Ceux-ci permettront de rendre effective la décentralisation, et donc la démocratisation de l'enseignement supérieur puisque les Universités d'Oran et de Constantine bénéficieront de crédits importants pour la construction et l'équipement d'établissements d'enseignement supérieur.

Les moyens disponibles permettront également de commencer à réaliser la future université technologique dont l'implantation devra être justifiée à la fois par cette décentralisation nécessaire de l'enseignement supérieur mais aussi par la nécessité de favoriser la liaison Economie-Université.

L'Université d'Alger bénéficiera également d'investissements assurant une meilleure distribution des établissements dans la capitale qui facilitera l'organisation pédagogique de l'enseignement : la création de l'école vétérinaire se fera près de l'Institut Agronomique, la future école d'architecture près de l'école polytechnique, la Faculté de Médecine près de l'hôpital etc...

L'élargissement de l'Université et l'augmentation du nombre des étudiants a conduit à retenir un programme de construction de résidences universitaires de 6.000 places réparties entre Alger, Oran et Constantine.

La recherche scientifique s'est vue accorder toute l'importance que requiert sa position dans notre développement. Les crédits prévus permettront d'organiser et de stimuler les actions entreprises et à entreprendre conformément aux axes du développement.

Cette politique intense d'élévation du niveau culturel et technique se doit d'être soutenue par un réseau important de documentation dont le livre représente l'élément important.

C'est pourquoi une attention particulière a été accordée à la création de bibliothèques et tout moyen culturel annexe.

Quant à l'enseignement primaire, la généralisation de la scolarisation au bénéfice de tous les enfants nés après l'accession à l'indépendance du pays entraînera la construction et l'équipement de 4.000 classes et de 2.000 logements chaque année. La répartition de ces classes et de ces logements visera à réduire progressivement les disparités qui règnent encore entre les différentes wilayate et à l'intérieur de chaque wilaya entre les villes et les campagnes.

Préfiguration du système d'éducation permanente, l'éducation extra-scolaire par le biais de l'alphabétisation (C.N.A.) et de l'enseignement « à distance » (C.N.E.G.) bénéficieront de crédits relativement importants durant la période quadriennale. En fait dans ce domaine, c'est moins de crédits importants qu'il faut disposer que d'une action soutenue et continue.

LA FORMATION

Les investissements consacrés à la formation, 387 millions de DA, visent pour une grande part à consolider et à accroître la capacité d'accueil de l'infrastructure existante et à équiper les bâtiments et les ateliers.

C'est ainsi que la Formation Professionnelle des Adultes (F.P.A) verra ses possibilités accrues notamment dans les centres de formation professionnelle agricole. Les extensions et les équipements nécessaires entraîneront des investissements de l'ordre de 132 millions de DA en faveur de la F.P.A.

Les autres structures de formation relevant des différents Ministères techniques bénéficieront des moyens conformes à l'importance des objectifs poursuivis.

C'est ainsi que le Ministère de l'Agriculture recevra la part la plus importante des crédits retenus afin de mettre en œuvre le programme important de formation d'ouvriers qualifiés et de recyclage de cadres à certains niveaux.

La formation industrielle sera poursuivie par l'accroissement des capacités d'accueil des sociétés nationales. La formation administrative verra également ses structures élargies tant par la création de centres au niveau des grandes régions que de plusieurs écoles spécialisées. Des institutions de formation seront créées ou élargies dans le domaine des activités qui touchent aux différents transports et à l'infrastructure. Enfin des équipements à vocation culturelle seront réalisés pour dispenser l'enseignement des arts et des techniques de l'information.

D'autres moyens sont affectés à des formations diverses dont la plus importante se rattache aux Instituts Islamiques.

LES INSTITUTS TECHNOLOGIQUES

Les 200 millions de DA affectés au profit des instituts technologiques, s'ils représentent une part relativement modeste dans la totalité des crédits affectés au secteur, permettront néanmoins la réalisation d'une formation massive et spécialisée, car la politique dans ce domaine est d'utiliser au mieux ce qui existe : reconversion d'écoles, établissements scolaires, centres de formation, casernes etc...

Les instituts technologiques de la formation des cadres de l'éducation, de l'agriculture et de l'industrie dont les objectifs sont les plus importants recevront la majeure partie des crédits.

Au total devront être créés une trentaine d'instituts technologiques pour cadres moyens et supérieurs.

LE PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES.

Bien que disposant dans beaucoup de domaines d'éléments d'infrastructure conséquents et capables de supporter des trafics ou des besoins beaucoup plus intenses, le Plan Quadriennal a dû réserver aux infrastructures un volume d'investissement considérablement plus important que celui des années antérieures.

Le programme qui s'élève à 3.618 millions de dinars se répartit ainsi :

Hydraulique	800
Energie	641 (1)
Communications	1.012
Transports	800
Télécommunications	365
	3.618

Ce programme représente 13 % de la masse des investissements et signifie par rapport à la période antérieure une multiplication de l'effort annuel par six pour l'énergie et les transports, par trois pour les Télécommunications, par plus de 2 pour l'hydraulique et les communications.

Cette progression de l'effort est directement liée à la nécessité de faire face à la fois aux conditions du développement engagé et aux nécessités induites par l'évolution de la production. Ainsi l'articulation avec les projets et les besoins strictement nécessaires de l'économie a été un souci constant afin d'éviter toute dépense prématurée ou inutile au détriment des actions plus directement entraînantes.

LE PROGRAMME HYDRAULIQUE :

Parce que déterminante pour à la fois le développement agricole, l'industrialisation et la satisfaction des besoins domestiques, l'infrastructure en matière d'hydraulique prend une place très importante : tant au niveau des études qui connaissent une nouvelle dimension qu'au niveau de la mobilisation et de l'utilisation de l'eau.

Pour les études l'objectif assigné est d'arriver à une connaissance aussi homogène et aussi exhaustive que possible des ressources en eau et des ressources en sol.

En ce qui concerne les eaux souterraines, il s'agit essentiellement de préciser à partir des connaissances préliminaires le bilan ressources-emploi des unités hydrogéologiques dont les potentialités sont supérieures à 10 millions de m³/An (quelques unités ayant des potentialités inférieures, mais intéressantes à d'autres égards sont incluses dans ce programme).

Pour les principales unités il est prévu d'élaborer suivant le cas un modèle de gestion de la nappe.

Les études ponctuelles sur des unités plus petites seront réalisées en fonction des besoins réels.

Ces perspectives et études permettront d'établir une carte des ressources en eaux souterraines à l'échelle du 1/2.000.000ème. Ce document de synthèse sera ultérieurement complété suivant les nouvelles données acquises.

---

(1) Non compris l'électrification rurale et la distribution publique de gaz mais y compris le programme SONATRACH d'extension du gaz naturel.

Dans le domaine des eaux superficielles, la poursuite de la mise en place du réseau des mesures minimum constitue l'objectif prioritaire. Il s'agit de doubler le nombre actuel de stations hydrométriques (215 contre une trentaine en 1965 et 111 actuellement) et de porter à 900 le nombre de stations pluviométriques (100 en 1967, et 300 en 1969).

Le nombre de données qui pourra ainsi être reccueilli nécessite la mise en place d'un outil de calcul puissant.

Le réseau sera constitué pour répondre aux besoins suivants :

— Constitution du réseau de base qui servira de référence pour toutes les mesures et études ultérieures.

— Contrôle de l'utilisation de l'eau et de l'exploitation des ouvrages hydrauliques.

— Mesures aux principeux points de mobilisation (barrages) dont l'équipement est prévu à court et moyen terme.

— Réalisation des études hydrologiques nécessaires aux études préliminaires et d'avant-projet de sites de barrages à partir des mesures déjà effectuées.

— Dans le domaine des études préliminaires d'aménagement hydraulique il est prévu d'étendre les recherches systématiques des sites de barrages à l'Est du territoire national, d'imaginer les différents aménagements possibles, en liaison avec les études de ressources, en incluant aux études d'ouvrages de mobilisation toutes les possibilités de transfert et d'affectation.

— Les possibilités de création de nouvelles ressources en eau telles que la déminéralisation de l'eau de mer, des eaux saumâtres, l'utilisation des eaux usées, la lutte contre l'envasement des retenues et la réalimentation artificielle des nappes, seront également prospectées.

Le but de ces études est de permettre de satisfaire à la fois les besoins de l'agriculture et, ceux, dans la mesure où ils sont définis, impératifs ou potentiels, des industries, des centres urbains et des complexes touristiques.

En ce qui concerne les études d'avant-projets et les travaux d'ouvrages de retenue, ils doivent être menés dans un minimum de temps, dans la mesure où les zones de mise en valeur en irrigués sont équipées en temps voulu.

Pour l'ensemble de ce programme, l'investissement est fixé à 800 millions de dinars se répartissant en :

200 millions de dinars pour les études générales et régionales de mobilisation de l'eau et d'utilisation du sol lié à l'eau.

600 millions de dinars pour la réalisation des travaux de mobilisation des eaux superficielles et souterraines et de transfert de ces eaux. A cela il faudrait ajouter une opération de protection de la zone industrielle de Skikda.

Mise à part la surélévation du barrage des Zardezas destinée à l'alimentation du complexe industriel de Skikda et du barrage du Fermatou qui servira pour l'essentiel à l'alimentation en eau de Sétif, la destination dominante des autres reesources mobilisées sera l'agriculture.

Les caractéristiques des principeux ouvrages dont la réalisation commencera dans les quatre prochaines années sont données par le tableau suivant :

BARRAGES	CAPACITE (Hm³)	DEBIT REGULARISE (Hm³)	ESTIMATION (millions de dinars)
Sidi Abdelli	160	72	92
Cheurfas	100	36	70
Ouizert	70	28	68
Deurdeur ou	70	26	40
Zeddine (1)	110	40	80
Bou-Roumi (2)	70	25	40
Fermatou	15	8	40
Kaob (3)	+ 25	25	40
Zardézas (4) ou	+ 24	22	50
Salah Bouchâour	30	30	50
Sidi Mohamed Ben Aouda	250	(avec Zardézas)	
Sildiak	25	95	170
Bou-Hamdane (5)		14	25
Variante 1	190	60	130
Variante 2	110	45	75

(1) (2) Si stabilité rive droite confirmée.
Hypothèse sans déviation.
(3) Actuellement 5 Hm³.
(4) Actuellement 10 Hm³.
(5) Selon variante retenue à l'issue des études de faisabilité.

LE PROGRAMME DE L'ENERGIE :

Les activités recouvertes par la branche intéressent la production et le transport d'électricité et de gaz manufacturé, ainsi que le transport de gaz naturel.

La baisse sensible de la consommation de l'électricité enregistrée entre 1963 et 1966 et due à l'ensemble des facteurs gouvernant notre économie au lendemain de l'indépendance, comme le caractère stationnaire de la consommation de gaz durant la même période ne militaient pas en faveur d'investissements importants. Une nette reprise s'est manifestée à partir de 1967 due essentiellement à la relance économique en général et à la reprise de l'activité industrielle en particulier et qui s'est manifestée par une croissance annuelle moyenne de 10,3 % pour l'électricité et de 11,1 % pour le gaz.

La progression constatée au cours de la période triennale va connaître une croissance encore plus marquée au cours du Plan Quadriennal puisque les prévisions de consommation sont pour 1973 de 2.800 millions de KW H soit un taux de croissance moyen annuel par rapport à 1969 de 20,8 % : pour la consommation de gaz qui sera de 1.400 millions de m³ la croissance annuelle sera de 28 %.

Ces chiffres illustrent l'effort qui devra être entrepris dans ce domaine et qui s'élèvera à 641 millions de dinars et qui traduisent la politique suivante :

— Faire face aux besoins en énergie électrique et gazière induits par le développement économique.

— Assurer la couverture des grands centres en gaz.

— Introduire progressivement l'électrification dans nos campagnes (voir chapitre équipements collectifs).

Cette politique va se traduire sur le plan des investissements par la mise en place d'unités nouvelles de production d'électricité et par le développement de l'infrastructure de transport d'électricité et de gaz.

— Ces moyens de production qui bénéficieront d'un investissement de 220 millions de dinars permettront la création de la centrale thermique d'Annaba, l'extension de la centrale d'Oran, la mise en place de deux turbines à gaz et la reprise par S.O.N.E.L.G.A.Z des petites centrales du Sud. Cet important équipement va faire passer la capacité installée de 608 millions de Watts à 848 millions de Watts.

Dans ce chapitre il y a lieu de signaler la décision de principe prise pour la centrale thermique de Skikda dont la réalisation est liée à l'ampleur des investissements projetés dans cette zone et qui aurait une capacité de 240 millions de Watts.

— Les investissements prévus dans le transport de l'électricité seront de 210 millions de dinars et concerneront le renforcement et l'extension du réseau. Ils permettront l'approvisionnement en énergie électrique des nouveaux centres industriels.

Enfin l'extension des conduites principales du réseau gazier permettront le raccordement de 49 nouvelles villes qui s'ajouteront aux 12 déjà approvisionnées. Ce programme sera réalisé par deux entreprises nationales, S.O.N.E.L.G.A.Z devant entreprendre le nouveau réseau Ouest et centre qui nécessitera 41 millions de dinars et la S.O.N.A.T.R.A.C.H le réseau Est pour un montant de 170 millions de dinars.

Le programme des Communications :

L'infrastructure des communications étant un outil et non un facteur de développement, le programme d'investissement du secteur a obéi aux objectifs suivants :

— Le souci de lier tout investissement nouveau ou toute modernisation aux besoins économiques afin d'éviter la création de « goulots de trafic » qui pourraient être un frein au développement.

— La poursuite de l'effort entrepris pour la conservation de l'infrastructure existante.

Ce sont là les deux critères qui ont servi de guide dans le choix des investissements aussi bien dans le domaine de l'infrastructure routière que portuaire et aéronautique.

L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE :

Malgré une nette reprise du trafic constatée ces dernières années après la chute enregistrée au lendemain de l'Indépendance, les capacités actuelles du réseau demeurent suffisantes dans l'ensemble. Le problème essentiel est celui du maintien en état aussi bien du réseau de routes nationales que celui des chemins de Wilaya, alors que les actions de modernisation de certains itinéraires devront se limiter à répondre à des besoins engendrés par le développement économique.

Dans ce dernier cas est prévu l'amélioration des liaisons entre Oran et Arzew d'une part et Skikda, Constantine et Skikda-Annaba d'autre part.

Enfin, le Plan Quadriennal verra le démarrage de la première tranche de la route El-Golea-Tamanrasset.

Les investissements affectés à ce secteur s'élèvent pour les quatre années à 360 millions de dinars dont 85 millions pour les chemins de Wilaya.

Parallèlement à ces actions d'investissement, un ensemble d'études qui serviront de base à l'élaboration du prochain Plan devront être réalisées.

En effet, bien qu'en l'état actuel du développement, le réseau routier demeure valable, il n'en reste pas moins qu'il avait été conçu pour une économie n'ayant aucun lien avec la politique de développement actuellement poursuivie et qui sera appelée à s'accélérer dans le cadre des objectifs d'équilibre régional.

Cette situation nouvelle qui va entrainer la création de pôles de développement répartis sur l'ensemble du territoire et non plus cantonnés le long de la frange côtière provoquera de nouveaux besoins en matière d'infrastructure.

C'est dans cette optique qu'est envisagée une étude générale comportant deux aspects :

— Une campagne de comptage en 1971 et des sondages en 1971 et 1973 pour apprécier le trafic et déterminer les différentes pointes.

— Une étude du réseau routier pour établir en fonction à la fois des actions de développement projetées, de la nature et de l'importance du trafic prévisible et du nouveau découpage administratif une redistribution du réseau entre routes nationales et chemins de Wilaya.

Les deux aspects de cette étude seront à compléter par l'établissement d'une carte des accidents de la route avec leurs causes afin de déterminer les différents « points noirs » du réseau.

Tout cet ensemble, en liaison avec les études régionales prévues par ailleurs, permettront la recherche d'un programme optimum répondant aux besoins évalués.

Par ailleurs se poursuivra la préparation des projets d'autoroute de sortie d'Alger et leur prolongement vers les zones importantes de développement.

L'INFRASTRUCTURE PORTUAIRE

En dehors des problèmes posés par l'exportation des hydrocarbures et dérivés et du problème particulier d'Annaba, la capacité actuelle des ports reste suffisante pour faire face à un accroissement de trafic.

Si on examine en effet le mouvement des marchandises dans les ports durant ces dernières années, on constate que seul le port d'Alger a atteint un niveau élevé de trafic.

C'est ainsi que dans le cadre du Plan, l'effort se portera surtout sur la consolidation de l'infrastructure actuelle.

Les investissements prévus au titre des travaux maritimes sont cependant importants puisqu'ils s'élèvent à 543 millions de dinars.

Ceci est dû en grande partie à la réalisation du nouveau port de Skikda dont le coût est estimé à 250 millions de DA. Le reste des investissements dans les principeux ports de commerce porte sur des opérations de remise en état des ports d'Annaba, d'Alger, de Mostaganem et d'Oran et de dragage du port de Mostaganem et celui d'Annaba.

Dans la phase actuelle, il n'a pas été possible de préciser l'importance et l'échéancier des travaux à entreprendre dans le port d'Annaba pour son aménagement et son extension en fonction de la nature et de l'importance des produits qui seront appelés à transiter par ce port. Ces points seront précisés par l'étude en cours.

Les ports de pêche bénéficieront d'investissements conséquents puisque 38 millions de dinars sont affectés à leur aménagement.

Concernant la sécurité de la navigation, l'existence de 1.000 Km de côtes nécessite le développement des installations de signalisation maritime. C'est ainsi que 20 millions de DA ont été prévus pour cette action.

Enfin en liaison avec le développement touristique et la pêche, il est prévu l'aménagement du port de Tipasa en port de plaisance et de pêche.

L'INFRASTRUCTURE AERONAUTIQUE :

Sous ce titre il faut comprendre : l'infrastructure proprement dite, les installations de sécurité et de navigation et les installations météorologiques.

Dans le domaine de l'infrastructure, les principaux investissements sont commandés par :

— L'accroissement du trafic.

— L'évolution de la flotte.

En effet, dans ce dernier cas, le remplacement des D.C. 4 par les Convairs 640 et celui des Caravelles par des avions gros porteurs aura pour conséquence le renforcement et l'allongement des pistes utilisées par ces appareils.

Les autres actions seront destinées à la maintenance en état de l'ensemble des aérodromes actuellement ouverts à la circulation.

L'évolution de la flotte, en dehors des conséquences qu'elle aura sur les infrastructures, nécessitera une modernisation des installations de sécurité aérienne.

Un effort sera consenti dans le domaine de la météorologie afin de lui permetre d'assurer ses missions vis-à-vis de problèmes divers tels que l'hydraulique, l'agriculture, l'industrie, les transports.

Devant les nécessités de plus en plus importantes de l'information météorologique un Centre Régional des Télécommunications Météorologiques sera créé.

Un Centre Météorologique Régional à vocation saherienne sera mis en place pour permettre la mise au point des méthodes de prévision appropriées et aidera efficacement au développement économique de cette région.

Le montant des investissements alloué à l'infrastructure aéronautique est de 110 millions de dinars.

LE PROGRAMME DES TRANSPORTS :

Le programme quadriennal des transports traduit la volonté, d'une part, de satisfaire les besoins en transport induits principalement par le programme quadriennal d'industrialisation et de développement agricole et d'autre part d'accroître l'intervention du pays dans ses échanges extérieurs.

Le montant important des investissements pour certains modes de transport illustre la part élevée consentie à la consolidation des capacités de transports existantes par un rattrapage du renouvellement ; c'est ainsi que pour le transport ferroviaire 80 % des investissements sont affectés au renouvellement. Cette proportion est de 50 % pour le transport routier.

A l'intérieur du secteur, le choix de répartition des investissements entre les modes de transport a été effectué suivant l'importance de chaque mode de transport du point de vue de la stratégie de développement.

C'est ainsi qu'ont été retenus comme prioritaires les transports terrestres de marchandises (routiers et ferroviaires).

Pour cette catégorie de transport, l'accent a été mis sur une plus large participation des deux principales sociétés nationales de transport. C'est ainsi que le transport effectué par ces deux sociétés passe de 42 % en 1968 à 55 % en 1973 du transport terrestre.

La répartition des investissements entre les différents modes de transport s'effectue comme suit :

	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT 1970-73 EN MILLIONS DE DINARS	STRUCTURES
Transports routiers	135,1	54 %
Transports ferroviaires	298,4	
Transports aériens	130	16 %
Transports maritimes	236,5	30 %
	800,0	100 %

Les Transports Routiers : La période quadriennale nécessitera un accroissement du transport de marchandises par route hors zone urbaine de l'ordre de 45 % soit un taux de croissance annuel de 9,6 %.

La S.N.T.R. outil principal de l'action dans ce domaine s'est vue en conséquence assignée l'objectif d'élargir sa participation au transport routier : le pourcentage de transport effectué par la S.N.T.R. sur le tonnage total passera de 14,5 % en début de période à 25,5 % en fin de période soit un accroissement en tonnage transporté de 150 % durant la période quadriennale.

Pour effectuer ce transport, la S.N.T.R. doit durant le Plan Quadriennal :

— améliorer sa productivité par la réduction des retours à vide

— poursuivre le renouvellement du parc

— accroître ses capacités.

Les investissements retenus, 116,3 millions de dinars, permettront un accroissement des capacités de 70 % durant la période faisant passer le parc de 840 véhicules à 1.500 véhicules en 1973.

Le reste des investissements, 18,8 millions de dinars, concerne le renouvellement du parc voyageurs et la modernisation et l'extension des ateliers et magasins.

Transport Ferroviaire : Entre 1968 et 1973 le transport de marchandises, y compris le minerai, par voie ferrée connaîtra un accroissement de 90 % soit un taux de croissance moyen annuel de 14,4 % : le transport de voyageurs quant à lui connaîtra pour la même période un accroissement de 52 % soit un taux de croissance annuel de 8,8 %.

En l'état actuel de l'équipement quantitatif du réseau de la S.N.C.F.A. on peut conclure, à priori, à une surcapacité qui pourrait satisfaire l'accroissement du trafic.

Cependant cette surcapacité est théorique au regard de la vétusté du matériel d'une part et d'autre part elle est inégalement répartie suivant les lignes notamment en raison du maintien de lignes à voie étroite.

C'est ainsi que pour réaliser les objectifs de trafic prévisible de marchandises et voyageurs, le programme retenu pour la S.N.C.F.A. porte principalement sur :

— Le renouvellement et la modernisation du matériel moteur et tracté et de l'outillage.

— Les travaux d'infrastructure liés aux programmes industriels et miniers.

Cependant compte tenu de la proportion négligeable actuelle et future des lignes à voie étroite dans le trafic du réseau, les investissements ne portent que sur les installations et matériel de la voie normale.

Le programme de renouvellement et modernisation comprend pour l'essentiel :

L'acquisition de 32 locomotives électriques en remplacement de 28 locomotives largement amorties dont la vétusté et la faible puissance ne permettent pas de faire face au trafic de la ligne minière dont l'accroissement, 85 % entre 1968 et 1973, exigera de faire passer la charge des trains actuels de 1.800 tonnes à 2.400 tonnes avec des marches accélérées.

L'acquisition de 29 locomotives Diesel électriques :

En remplacement d'une partie du parc de 116 locomotives en service actuellement dont l'état ne permet pas de faire face à l'augmentation de trafic prévisible.

L'acquisition de 29 autorails :

Le parc actuel, 16 engins, est insuffisant pour améliorer la desserte des zones périphériques d'Alger-Oran et Constantine et d'autre part les relations de courtes distances dans le Nord et le Sud du Constantinois.

L'acquisition de 20 voitures « Inox »

Ceci afin de faire face au trafic de pointe et aux demandes de mise en marche de trains spéciaux : les capacités actuelles sont insuffisantes et une partie du parc doit être renouvelée.

L'acquisition de 1.000 wagons :

Ils sont destinés à faire face à l'accroissement du trafic prévisible, et à amorcer le renouvellement du parc à concurrence de 200.

Les travaux d'infrastructure et installations liés au programme industriel concernent :

— Pour la zone de Annaba la mise à double voie de la ligne El-Hadjar-Annaba ; le raccordement de la ligne Ramdane Djamel-Annaba, sur la ligne Souk-Ahras, et l'installation d'une station électrique El-Hadjar-Annaba et l'amorce d'une nouvelle gare de triage à Annaba.

Ces travaux et installations sont liés, chacun en ce qui le concerne, au complexe sidérurgique, au complexe phosphatier de Annaba, à la sucrerie-raffinerie de Guelma.

— Pour les autres zones : la desserte de la raffinerie SONATRACH et de la zone industrielle de Skikda.

Transports maritimes :

La part du tonnage transporté en 1988 montre la faiblesse de la participation de la marine marchande nationale dans le commerce extérieur du pays. Cette participation était de 10 % du total des importations et exportations non compris les hydrocarbures et 0,17 %, des importations et exportations y compris les hydrocarbures.

Le programme retenu dans le Plan Quadriennal vise à donner à la compagnie nationale la place qui lui revient dans le transport maritime et pour cela accroître ses capacités de transport de marchandises diverses et entreprendre l'équipement d'une flotte de transport d'hydrocarbures.

C'est ainsi que durant la période la flotte actuelle de la C.N.A.N. 5 unités, connaîtra un accroissement d'une quinzaine d'unités.

Transport aérien :

Le volume de trafic prévisible surtout en liaisons internationales, nécessite l'accroissement des capacités de la Compagnie Air Algérie : C'est ainsi qu'il est prévu l'acquisition de 2 avions à grande capacité et d'équipements annexes pour un montant d'investissement de 115 millions de dinars.

Les capacités de la société de Travail Aérien seront élargies par l'acquisition de 20 avions de traitement agricoles et de 2 appareils de 20 places pour taxi aérien afin de faire face à l'accroissement des besoins intérieurs.

LE PROGRAMME DES TELECOMMUNICATIONS :

L'étude comparative des résultats de l'exploitation téléphonique des dernières années permet de constater :

— Une progression constante du nombre d'installations de toute nature.

— Une augmentation du trafic national et international et corrélativement des produits.

Cette évolution du trafic devra se confirmer durant le Plan Quadriennal en raison :

— d'une part du développement des activités économiques.

— et d'autre part de la politique de décentralisation qui confie des responsabilités plus importantes aux Communes et aux Wilayate.

Toutes ces décisions ont entraîné et entraînent des moyens d'échanges extrêmement importants qui devront exiger une fluidité plus grande du trafic.

C'est dire l'importance des investissements réservés à ce secteur et qui concernent :

— Le renouvellement des équipements suivants

— L'automatisation de tous les chefs-lieux de Wilaya ainsi que celui des centres industriels et touristiques.

— L'amélioration des liaisons internationales par la pose d'un nouveau câble entre Alger et Marseille, et la pose du câble Annaba-Italie.

— La mise en chantier d'une station terrienne dictée par le développement et la diversification du trafic international. Elle permettra en effet d'organiser de façon autonome dans le cadre des équipements nationaux l'acheminement du trafic international.

Ce programme qui exigera un investissement de 365 millions de dinars permettra la mise en place de câbles inter-régionaux dont les plus importants sont le câble Ouargla-Skikda, Constantine-Sétif, Bouira-Sour-El-Ghozlane.

LE PROGRAMME D'APPUI DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA PRODUCTION.

Les objectifs d'investissements ne peuvent être atteints que si l'ensemble des conditions et des moyens qui garantit leur réalisation est mis en place.

L'aménagement des infrastructures d'accueil des ensembles industriels nouveaux doit être organisé à partir d'une conception globale qui intégre les différents besoins de l'économie. De plus, la croissance rapide de la production, ainsi que la nécessaire sécurité de l'économie, impliquent le renforcement des infrastructures de stockage et leur adaptation au contexte territorial.

LES MOYENS DE REALISATION DES INVESTISSEMENTS

L'expérience de ces dernières années a montré que le rythme de réalisation des programmes de bâtiment et de travaux était faible par rapport aux prévisions, ce qui a occasionné d'importants retards.

Les causes de ces retards sont diverses mais une part d'entre elles se rattache aux capacités de conception et de réalisation des projets.

Pour pallier ces difficultés, des mesures ont été prises qui ont permis la création de bureaux d'études nationaux et de quatre sociétés régionales de construction localisées à Alger, Constantine, Oran et Laghouat, qui se sont ajoutées aux entreprises à dimension nationale telles que la Sonatiba, la Sonathyd et la Sonatro.

Dans le cadre du Plan Quadriennal et compte tenu de l'accroissement de l'effort d'investissement, cette action d'élargissement des capacités de réalisation devra être complétée par la création d'entreprises de bâtiments et de travaux au niveau de chaque wilaya qui exigera un équipement de 30 millions de DA.

Par ailleurs le programme d'industrialisation a prévu l'équipement de trois unités de fabrication et de montage d'éléments préfabriqués du bâtiment qui permettront une réalisation plus rapide du bâtiment. Les investissement en ce domaine s'élèvent à 50 millions de DA. Enfin toujours dans le programme d'industrialisation trois unités du génie civil ont été décidées : une au sein de la SN Métal, et deux au sein de la S.N.M.C. en vue de permettre à ces entreprises la mise en œuvre de leurs produits. L'investissement arrêté est de 23 millions de DA.

L'AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES

L'aménagement de zones industrielles pose 2 séries de problèmes :

L'aménagement de zones déterminées : les industries en création dans les différentes régions du pays nécessitent l'établissement de toute l'infrastructure d'accueil (accès routiers et ferroviaires, eaux, énergie, évacuation etc...) offrant les conditions indispensables à leur bon fonctionnement. Durant la période quadriennale, l'aménagement de 9 zones industrielles est à entreprendre. Des études devront être menées pour dégager un plan d'aménagement pour chacune d'elles.

Il s'agit en particulier des zones industrielles de Batna, Sétif, Guelma, Annaba, Skikda, Médéa, Oran, Tlemcen et Sebdou.

Choix des zones industrielles et aménagement du territoire :

Durant la période quadriennale le programme d'études envisagé pour tracer les perspectives d'aménagement du territoire, permettra une localisation judicieuse des zones industrielles.

Le programme d'études comporte les chapitres suivants :

— Bilan terre-eau et programmation des investissements hydrauliques
— Programmation industrielle et localisation
— Développement urbain
— Etudes diverses (transports-infrastructure-aménagements touristiques).

Le choix des zones industrielles se fera sur la base des options d'aménagement du territoire devant guider la localisation des investissements durant la période quadriennale et surtout au-delà de cette période.

Le montant global des investissements pour le Plan Quadriennal est de 100 millions de dinars et correspond aux aménagements dits « initiaux ».

INFRASTRUCTURE DE STOCKAGE :

Le rythme d'accroissement de la réalisation des investissements et le développement de la production, assez lents depuis l'indépendance jusqu'à ces dernières années, n'ont pas fait ressortir l'importance des problèmes posés par l'insuffisance de capacités de stockage. Depuis le début de l'année 1969, période qui correspond autant à l'accélération du rythme de réalisation des investissements qu'à l'accroissement notable de la production, a été mise en lumière la trop grande faiblesse et la fragilité des infrastructures de stockage actuellement disponibles.

Le Plan Quadriennal prévoit à l'intérieur du programme d'investissements publics la réalisation d'un ensemble très important d'opérations tendant à développer sur une grande échelle cette infrastructure.

Le programme arrêté à cet effet vise la réalisation d'un double objectif : assurer à la production un volant de sécurité suffisant en matière d'approvisionnement et garantir une liberté de manœuvre suffisante vis-à-vis des marchés extérieurs pour les biens stratégiques de consommation.

C'est ainsi que pour les produits agricoles, les investissements prévus, 150 millions de DA, permettront d'assurer une capacité de stockage de l'ordre de 6 mois de consommation pour les céréales, et d'un mois pour certains produits animaux.

Le volume de 120 millions de DA de réalisations, arrêté pour le stockage dans l'industrie doit garantir largement le développement de l'activité de production contre les « à-coups » de la distribution et du rythme de production à l'étranger.

Enfin, au niveau des entreprises publiques commerciales, les installations de stockage nécessitent la mobilisation de 50 millions de DA.

LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS SOCIAUX ET CULTURELS

Les investissements dans ce domaine correspondent à la mise en œuvre d'une politique visant à l'amélioration des conditions de vie et à la satisfaction des besoins fondamentaux de chaque Algérien au niveau :

— de l'habitat

— de l'équipement collectif

— de la santé publique

— de l'animation de la jeunesse et des activités sportives.

— de la culture et de l'information.

Dans l'étape actuelle de construction de l'économie qui requiert une mobilisation des moyens au profit des actions les plus capables d'assurer le développement continu et rapide du pays, la politique d'investissement ne pouvait faire une place importante au programme des équipements sociaux.

Aussi le Plan Quadriennal, tout en augmentant considérablement l'effort de la nation par rapport à la période écoulée a dû effectuer une sélection dans ses objectifs :

— Privilégier la satisfaction des besoins sociaux des masses les plus déshéritées en tant qu'élément d'amélioration de leur revenu.

— Privilégier les équipements sociaux qui ont le caractère le plus vital tel que l'alimentation en eau.

— Privilégier les investissements qui ont le mérite d'ouvrir la voie au progrès technique tel que l'électrification rurale.

Ces principes ont guidé le programme d'investissement des équipements sociaux.

LE PROGRAMME DE L'HABITAT

Dans la phase actuelle de développement,le programme arrêté de construction de logements urbains reste faible par rapport aux besoins. Pourtant si le nombre de logements qui seront livrés ne pourra répondre à l'ampleur des besoins qui se manifestent, il n'en demeure pas moins que l'effort envisagé demeure important en regard du rythme de réalisation enregistré jusqu'à présent. En effet le rythme annuel de 6.500 logements ruraux et urbains livrés durant le Plan Triennal et les programmes antérieurs sera porté à 21.000.

Mais dans cette phase décisive que constitue le Plan Quadriennal, dans ce domaine comme dans bien d'autres secteurs qui conditionnent la modernisation de l'économie et la satisfaction des besoins essentiels, l'objectif le plus important est la mise en place de structures indispensables au lancement d'un vaste programme de l'habitat à partir de la première année du IIIe Plan.

Durant ces quatre années, il s'agira de réunir les conditions nécessaires pour répondre avec efficacité aussi bien à la satisfaction de ce besoin premier, que permettre à l'expansion de ce secteur d'exercer pleinement les effets d'entraînement généralement reconnus à ce type d'activité dans une économie intégrée.

Le programme quadriennal de construction de logements urbains devra permettre d'atténuer les tensions existantes dans certaines villes et répondre aux besoins induits par le développement industriel dans les grands centres et dans les régions minières, ainsi qu'à l'extension de l'éducation.

L'ensemble de ces actions nécessitera une masse totale de 1.200 millions de dinars qui permettront de fournir 45.000 logements urbains durant la période. Une part importante de ces logements devra être réalisée en priorité dans les zones de développement industriel.

Si l'insuffisance de logements exerce une tension dans certaines villes, il n'en demeure pas moins que la situation des équipements urbains est en quantité et en qualité nettement supérieure à la situation des habitations dans les campagnes.

La politique en matière de l'habitat rural constitue un des volets essentiels dans le faisceau d'actions qui seront engagées pour l'organisation de développement de l'ensemble de l'agriculture et la transformation des conditions de vie des populations rurales.

Cette action de modernisation de l'habitat dans les campagnes est une oeuvre de longue haleine. Elle conditionne en partie le succès de notre schéma de développement dans la mesure où l'amélioration des logements ruraux jointe notamment aux actions de rénovation de l'agriculture doivent aboutir, durant cette phase de construction, à la stabilisation des populations rurales et permettre une politique de développement rationnelle des villes et d'aménagement de l'ensemble du territoire national.

Le Plan Quadriennal devra amorcer avec efficacité cette entreprise en liaison avec les divers programmes de développement de l'agriculture.

Le montant des ressources financières de l'Etat allouées à cette action pendant les 4 années s'élève à un peu plus de 300 millions de dinars qui permettront la réalisation de 10.000 logements par an.

L'effort de l'Etat constituent un appoint, la réalisation de cet objectif nécessitera la participation des populations sous différentes formes respectant ainsi le principe général de l'autoconstruction. Cette participation sera différente suivant les secteurs et actions de développement, suivant deux grandes actions : l'action dans les zones de l'autogestion et dans les zones d'intervention nouvelles en liaison avec le programme de la réforme agraire.

Par ailleurs l'intervention de l'Etat devra favoriser les actions regroupées ; il faudra dans ce cas stimuler le modèle de peuplement favorable à une organisation collective de la vie sociale. Il s'agira donc de penser « Villages » et éviter les actions éparpillées. Les types de logements devront être conçus de façon à procurer aux bénéficiaires un minimum de confort améliorable, notamment, par la prévision des possibilités d'extension.

Le problème de localisation de l'habitat est relativement simple en ce qui concerne les régions couvertes par les entreprises autogérées où les villages pourraient se centrer au niveau des domaines ; par contre l'implantation et le dimensionnement des villages agricoles liés aux actions nouvelles d'organisation des agriculteurs et de rénovation de la terre seront intégrés aux études d'aménagement de zones.

En particulier les modalités de financement seront diversifiées suivant les types d'actions à envisager du fait que ces programmes sont destinés à des catégories de population rurale à des niveaux de vie sensiblement différents.

Pour la promotion de l'habitat dans l'autogestion, les formules de réalisation doivent être étudiées en fonction de la participation financière de l'unité économique. Cette participation doit également se traduire sous forme de journées de travail de la part des ouvriers qui seront les bénéficiaires des logements construits.

Le regroupement que suscitera l'application de la révolution agraire, implique que l'habitat pris au sens le plus large et non au sens strict du logement soit considéré comme un des facteurs de rénovation. Au même titre que les actions à mener dans ce cadre, les actions dans le domaine de l'habitat seront le résultat de la participation personnelle des populations intéressées à l'effort de l'Etat. Le revenu de ces populations étant très bas et leur degré de sous-emploi élevé, cette participation se traduira sous forme de travail.

Dans ce domaine, c'est donc le principe de l'autoconstruction qui sera appliqué dans son intégralité : l'Etat financera les équipements de base (préparation de base, VRD) et fournira les matériaux et l'encadrement technique, les intéressés réaliseront eux-mêmes les constructions.

D'une façon générale, toute les constructions rurales, qu'elles que soient les zones de localisation, devront être liées aux programmes des équipements collectifs. L'Assemblée Populaire Communale aura à assumer le rôle d'animation indispensable à la réussite de cette action.

En effet, si jusqu'à maintenant les actions entreprises dans le domaine de l'habitat rural ont concerné essentiellement la reconstruction des habitations détruites pendant la guerre où à la suite des calamités, la complexité des problèmes qui se poseront lors de la réalisation des programmes dans le secteur autogéré et surtout de ceux qui le seront en relation avec les actions de rénovation rurale, exigera une organisation minutieuse ; c'est dire le rôle important que devront jouer les A.P.C. en tant qu'organisateurs et animateurs pour la réussite de ces actions.

Les aspects techniques de ces programmes seront la tâche de l'Administration Centrale qui devra élaborer des plans de logements-types adaptables aux conditions physiques et sociologiques et établir les plans-masses lorsqu'il s'agira d'habitat regroupé.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

RUBRIQUES	NOMBRE	COUT DE L'INVESTISSEMENT (10^6 DA)
Logements urbains	45.000	1.200
Logements ruraux	40.000	305
Total	85.000	1.505

Si la réalisation des objectifs de ce programme de logements exige un plus grand effort, puisque le rythme de livraison doit tripler par rapport aux résultats enregistrés durant ces dernières années, il n'en demeure pas moins qu'une attention toute particulière est requise de la part des responsables et des entreprises du secteur durant cette période, pour réunir les conditions nécessaires au lancement d'un programme plus conséquent à partir de 1974. Cette tâche demeure comme il a déjà été souligné l'objectif prioritaire assigné à ce secteur.

En effet à partir de cette date, le rythme visé devra être de l'ordre de 40.000 logements par an, rythme qui ira en progressant pour atteindre 100.000 logements par an avant 1980.

A la fin de la période de 4 ans, les objectifs assignés au développement de la branche des matériaux de construction seront suffisants pour pouvoir faire face au lancement de ce programme et à la satisfaction des autres besoins de l'économie. Par ailleurs l'élargissement des capacités des entreprises de réalisation entamé récemment par la création d'entreprises de bâtiments et de Travaux Publics au niveau national et régional doit être poursuivi et complété par la mise en place d'entreprises au niveau de chaque Wilaya. Dans le domaine de la promotion immobilière, il s'agira de concrétiser les mesures dictées dans le cadre des Codes des Wilayate et des Communes.

La définition d'un programme conséquent de l'habitat urbain doit passer à des types de logements adaptés aux familles algériennes et au niveau des revenus.

Les conditions financières du pays quelque soit l'intensité des objectifs d'accroissement poursuivis des capacités d'accumulation, ne permettront pas de financer entièrement sur ressources publiques un programme important ; aussi devront être mises au point, durant cette période, toutes les formes de mobilisation de l'épargne des ménages pour participer à ce financement.

Enfin le succès de la politique du logement passe également par une meilleure organisation de la gestion du patrimoine existant, ce qui doit être facilité par la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre de la décentralisation et une plus grande précision de la politique des loyers.

LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS :

Sur la base des nouvelles orientations en matière d'équipement des collectivités locales, les dépenses d'équipement collectif qui prennent la place, en les élargissant, des dépenses d'équipement communal concernent les équipements suivants :

— alimentation urbaine et rurale en eau potable

— assainissements urbains

— assainissements ruraux non agricoles

— aménagements urbains et ruraux non agricoles

— équipements sociaux

— équipements administratifs.

Les programmes intéressant ce secteur seront établis par Wilaya. A cet effet des circulaires comportant des orientations par nature d'investissement seront adressées aux collectivités locales pour la préparation des programmes.

Il est entendu que l'élaboration des programmes doit se faire sous la responsabilité directe du Wali et les projets doivent être visés par les services techniques concernés qui ainsi s'engagent sur leur validité.

L'ensemble des propositions seront étudiées au niveau central par une commission qui sera la même que celle qui devra étudier les programmes présentés au titre du développement économique rural, des dépenses d'investissement local et des programmes de plein emploi.

L'objectif est d'aboutir à des programmes locaux cohérents et intégrés assurant la complémentarité des actions.

L'enveloppe retenue pour les Dépenses d'Equipements Communales qui s'élèvent à 600 millions de DA, non compris les actions intéressant l'agglomération algéroise, est répartie par nature d'investissement selon le tableau suivant :

ANNEE	ALIMENTATION EN EAU	ASSAINISSEMENTS	AMENAGEMENTS	EQUIPEMENT SOCIAL	EQUIPEMENT ADMINISTR.	TOTAUX
1970	80	20	10	10	5	105
1971	90	35	15	10	5	155
1972	100	35	15	10	5	165
1973	100	35	20	15	5	175
TOTAUX	350	125	60	45	20	600

Cette répartition reflète la priorité accordée aux actions d'alimentation en eau notamment.

Dans ce domaine l'effort de l'Etat pourra être plus large puisqu'il pourra dans le cadre des enveloppes prendre en charge à la fois les travaux d'adduction et de distribution.
Cependant dans ce cas la gestion de l'eau sera prise automatiquement en charge par le budget annexe de l'eau potable en attendant la création de la Régie Nationale des Eaux.

Pour les autres actions, le principe de la participation de la Commune à concurrence de 10 % pour les opérations d'assainissement et de 20 % pour les aménagements et les équipement socieux et administratifs a été retenu.

Le taux de la participation restera fixe, les mécanismes existants pouvant alléger la charge des communes dépourvues de ressources (Fonds de solidarité Communal, C.N.E.P.).

Concernant l'agglomération algéroise, l'aménagement prévu visera les investissements suivants :

Infrastructure	50
Grands aménagements	50
Réseaux d'égoût	7
Voierie	10
Eclairage public	10
Eau potable	35

Bien que ne faisant pas partie des programmes d'équipement collectif, pour des raisons de commodités de réalisation mais participent du même esprit, il faut noter ici les investissements retenus au titre de l'électrification rurale et de la distribution publique de gaz.

En ce qui concerne l'électrification rurale l'effort d'investissement qui a été considérablement accru par rapport à la période antérieure permettra d'amener l'électricité dans 300 villages ruraux. Cet effort mobilisera 130 millions de DA dans la période.

La distribution publique de gaz qui viendra compléter à l'intérieur des villes le réseau d'amenée du gaz à 49 grandes agglomérations réparties sur tout le territoire entrainera la pose de 1.800 Km de canalisation de distribution et le raccordement au réseau de 100.000 abonnés.

L'investissement s'élèvera à 134 millions de DA.

LE PROGRAMME SANITAIRE :

L'action dans le domaine de la santé publique répond à la fois à l'objectif de satisfaction d'un besoin social profondément ressenti et à la nécessité de sauvegarder le potentiel humain dont les aptitudes physiques conditionnent également le développement économique du pays. Par ailleurs les déséquilibres hérités, la croissance rapide de la population face aux possibilités d'encadrement limitées, exigent une réorientation des équipements et de leur répartition sur le territoire national.

Cette nouvelle politique sanitaire s'appuiera sur la promotion de la médecine préventive et de l'hygiène sociale qui exigeront du point de vue des charges de l'investissement des équipements plus légers et moins coûteux. Elle permettra de ce fait une couverture plus large du pays améliorant sensiblement le niveau d'encadrement sanitaire.

Cette politique suppose cependant une liaison plus grande avec les populations et même leur participation plus particulièrement dans les domaines de la protection maternelle et infantile, de la nutrition, de la vaccination systématique, de l'assainissement et de l'hygiène.

Le programme quinquennal fait une place cependant à l'élargissement des capacités d'accueil hospitalier puisqu'il prévoit une construction de 6.000 lits dont 2.000 universitaires.

Les principaux investissements nouveaux concernent la construction de quatre hôpitaux de daïra, 100 polycliniques et 100 dispensaires, points d'appui du renforcement de l'action préventive et de 10 maternités. Six laboratoires de willaya permettront d'atteindre l'objectif visant à doter le pays d'un laboratoire important par wilaya. Enfin 400 logements pour les adjoints médicaux de la santé, destinés à assurer la présence permanente du personnel sur les lieux d'intervention renforceront les conditions d'élargissement territorial de l'implantation médicale surtout dans les campagnes.

L'investissement affecté à l'ensemble de ces actions se monte à 313 millions de dinars.

LE PROGRAMME DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :

La politique d'investissement arrêtée dans le domaine de la jeunesse vise à la réalisation de 2 objectifs fondamentaux et complémentaires :

— l'unification de la conception des actions à mener en faveur de la jeunesse

— l'animation du maximum de jeunes.

En ce qui concerne l'éducation physique et sportive, l'objectif retenu tend à mettre l'éducation physique et sportive à la portée du plus grand nombre et sur l'ensemble du territoire.

Cette politique implique :

— la mise en place d'une infrastructure adéquate aux différents besoins collectifs touchant aussi bien les jeunes que les adultes, les ruraux et les citadins ;

— l'utilisation des F.A.J comme point d'appui à la fois de la politique d'éducation qui sera menée « à distance » par le C.N.E.G. et de la politique de formation dans la mesure où les jeunes peuvent recevoir dans les F.A.J une préparation à la vie active conforme à leur environnement économique ;

— la formation de cadres nombreux destinés à consolider l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et de formation et dans les sports civils ;

— la généralisation de la pratique de l'éducation physique et sportive par une meilleure utilisation de l'infrastructure existante visant à la rentabiliser. Cette politique permettra de dégager l'élite capable de participer aux compétitions sportives internationales.

Les éléments physiques des investissements de l'ordre de 400 millions de dinars prévus dans le domaine de la jeunesse et des sports correspondent à la consolidation et à l'élargissement des infrastructures existantes par le :

— lancement de 175 foyers d'animation de la jeunesse dont 80 seront réalisés durant le Plan Quadriennal. Ces réalisations porteront le nombre de F.A.J de 325 à 400 en fin de période.

— développement des maisons de jeunes dans les wilayate les plus pauvres (7 à l'échelon du chef-lieu de la daïra).

De plus 19 colonies de vacances et 8 centres spécialisés pour l'enfance seront réalisés entre 1970 et 1973. Les maisons d'enfants dépendant du Ministère des Anciens Moudjahidine seront agrandies et aménagées.

Le programme comporte également le développement des infrastructures tant au niveau des établissements scolaires que des sports civils :

— pour les sports scolaires le but assigné est de consolider l'enseignement de l'éducation physique et sportive aussi bien dans le secondaire qu'à l'Université ainsi que dans les établissements de formation.

— pour les sports civils, l'action d'investissement se portera sur l'extension des équipements existants, la création de nouveaux terrains pour plusieurs disciplines sportives (stades omnisports) et la création de complexe sportif omnisport dans les petites villes et agglomérations. Les grandes opérations telles que le complexe olympique, l'Institut National des Sports, le Palais des Sports d'Alger, le stade de Constantine seront réalisés durant la période.

LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS DE L'INFRASTRUCTURE CULTURELLE

L'une des conditions essentielles de la participation de tous à la construction de l'économie et particulièrement dans la phase actuelle d'effort intensif réside dans la diffusion et la connaissance par tous et à tous les niveaux des objectifs que s'est fixé la nation.

Parallèlement, l'élévation du niveau culturel qui s'appuie d'abord sur l'effort d'éducation trouve également son expression dans l'action entreprise par la diffusion et par la mise à la disposition du plus grand nombre du patrimoine culturel national.

Les infrastructures de l'information et les divers modes d'expression artistique constituent le point d'appui de ces deux objectifs.

Dans le domaine de la Radio-Télévision, le but à atteindre est l'extension du réseau, l'augmentation de la production algérienne de programmes et la multiplication des liaisons permettant les échanges inter-régionaux et internationaux.

Les 200 millions de dinars alloués à ce secteur concernent :

— **au niveau de la radio,** la construction d'un émetteur de grande puissance en ondes moyennes près de Annaba, l'achèvement des travaux d'équipement de la chaine internationales des autres émetteurs.

— **au niveau de la Télévision,** la couverture totale du territoire par la Télévisoin par l'extension de l'infrastructure de réémission, par la création d'émetteur à Médéa, et à Tindouf.

Corrélativement à ces programmes de développement des installations de production de film TV doivent être mises en place pour répondre aux besoins et particulièrement à ceux de la télévision éducative.

En outre, la fin du Plan Quadriennal verra le lancement d'une maison de la télévision à Alger.

— **au niveau du cinéma :** le but visé est de deux ordres d'une part augmenter la production nationale cinématographique et diffuser la culture le plus largement possible à travers ce mode d'expression.

A cet effet l'effort portera sur l'accroissement du parc cinébus de manière à en mettre un à la disposition de chaque wilaya.

En ce qui concerne la production, un centre industriel du cinéma sera construit durant la période et comportera des studios de tournage, des laboratoires de traitement, des salles d'enregistrement.

Différents équipements seront en outre destinés à satisfaire les besoins de la presse et des autres instruments de diffusion de l'information et de la culture et notamment le théâtre, la musique et le livre.

Au niveau des grands équipements culturels

Les investissements les plus importants concernent la réalisation de 3 maisons de la culture. D'autres investissements, 10 millions de dinars, prévus dans le cadre de l'Education Nationale sont affectés à la diffusion du livre, à la conservation du patrimoine culturel. A terme un objectif de 1.000 bibliothèques à raison de une par commune et une par quartier pour les grandes villes a été arrêté.

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

Le tourisme constitue une des potentialités de développement dont dispose le pays grâce à la richesse de ses possibilités naturelles et aux perspectives de croissance des flux touristiques vers la Méditerranée.

De plus, et bien que dans la phase actuelle le bilan devises de l'activité touristique, ne soit pas encore favorable, le développement du tourisme constitue une exportation dont les recettes seront utiles à la construction de l'économie.

A court terme cette activité économique comporte un intérêt dans la mesure où son coefficient d'emploi par rapport aux investissements, est assez favorable. Ce sont là les deux motivations essentielles de la politique touristique et qui expliquent également la place relativement faible du tourisme intérieur qui n'est évidemment pas générateur de recettes extérieures. Cette orientation principale vers le tourisme international est cohérente avec la politique économique générale touchant à la limitation, dans la phase actuelle d'un phénomène de consommation qui de surcroit ne serait le fait que d'une catégorie limitée de la population. En d'autres termes, la satisfaction de ce besoin non prioritaire, à savoir le loisir organisé, est reporté dans la stratégie à une étape ultérieure du développement où elle sera à la fois supportable et généralisable à une part importante de la population.

Dans le cadre de cette politique, les objectifs physiques assignés au tourisme visent à dépasser le million de touristes avant la fin de la décennie, ce qui suppose la réalisation d'un équipement en hébergements se situant entre 70 et 90.000 lits. L'étape quadriennale qui complète et amplifie le programme triennal tend à assurer dans le pays un potentiel de 35.000 lits.

Les moyens d'hébergements prévus par le Plan seront axés sur le développement des équipements de catégories moyennes de façon à tenir compte de l'évolution de la demande et de ces exigences mais aussi à obtenir les coûts les plus avantageux et à éviter au maximum le recours à l'importation.

Ainsi la catégorie « 2 étoiles améliorées » sera-t-elle dominante dans les réalisations nouvelle. Dans ce cadre là, la capacité d'accueil à programmer par le Plan devra avoir une structure diversifiée permettant d'expérimenter les différentes formules d'hébergements possibles, conformément à l'évolution des goûts de la clientèle, en particulier, les formules d'hébergements complémentaires.

Dans la réalisation des programmes, l'Etat qui a été jusqu'à présent l'unique promoteur du tourisme continuera à jouer un rôle principal pendant cette période. Toutefois, les collectivités locales auront un rôle nouveau et important à jouer dans ce domaine : disposant de l'assistance du Ministère du Tourisme et de l'apport financier des ressources centrales, elles auront la charge de réaménager et de réaliser un certain nombre d'équipements destinés tant au tourisme interne qu'au tourisme international.

Enfin le secteur privé est convié à investir son épargne dans l'activité touristique notamment en complément et à la périphérie des polarisations réalisées par l'Etat.

Les 700 millions de DA d'investissements prévus au Plan Quadriennal sont destinés à terminer l'important programme triennal qui était axé sur l'implantation d'une série de localisations balnéaires, à l'Ouest d'Alger, en Oranie, sur le littoral kabyle et près de Annaba, la mise en place d'un large réseau d'hôtellerie saharienne légère et la construction de stations climatiques et hôtels urbains. A côté de ce programme touristique un programme thermal a été défini et sera réalisé pendant le Plan Quadriennal pour un montant de 120 millions de DA : il correspond, avec les stations climatiques en particulier à la dimension tourisme intérieur de la politique du secteur qui a le mérite de privilégier une consommation traditionnelle et qui correspond à un besoin d'une partie très large de la population. Huit stations seront ainsi construites.

Le programme nouveau défini pour le Plan Quadriennal comporte 12.000 à 14.000 lits dont 9.000 à réaliser par l'Etat 2 à 3.000 par les collectivités locales et 1.000 à 2.000 par le secteur privé.

La répartition complète de ce programme nouveau dépend des compléments d'études à effectuer notamment au niveau de la connaissance de la demande et des études d'aménagement en cours.

Les orientations suivantes ont été retenues :

— dès les premières années du Plan densification des centres touristiques déjà construits ou en cours : Moretti, Zéralda, Andalouses, Sidi-Ferruch.

— transformation du Club des Pins et son équipement en hôtellerie pour servir d'appui à une politique des Congrès.

— lancement de deux grandes opérations concentrées dans les zones à haut pouvoir d'attrait touristique : le Hoggar-Tassili pour le Sahara et Tipasa pour le bord de mer.

— préparation à travers des études d'aménagement du développement touristique et début de réalisation pour les zones principales d'attrait au Sahara et sur le littoral. La zone Tipasa Chenoua devant être considérée comme une polarisation essentielle du tourisme visant l'installation autour des années 1980 d'un potentiel de l'ordre de 30.000 lits.

— réaménagement et complément dans l'infrastructure hôtelière urbaine.

— des aménagements complémentaires seront réalisés soit au niveau des infrastructures, soit des moyens d'appui de l'activité touristique.

LE PROGRAMME DE L'EQUIPEMENT ADMINISTRATIF.

L'équipement administratif recouvre les équipements immobiliers et les équipements lourds et spécifiques nécessaires à l'activité des services administratifs. Il concerne l'Administration Centrale, les services extérieurs et les organismes d'Etat, ainsi que les services des wilayate. Il faut ajouter à ces équipements des interventions diverses telles que les études générales ou le déminage des zones touchées par la guerre.

Le Plan Quadriennal de l'équipement administratif vise essentiellement un double but. Il s'agit :

— de mettre en place une infrastructure administrative en liaison avec les nécessités du développement économique et social.

La multiplication des tâches confiées à l'administration nationale dans le domaine administratif proprement dit, et surtout dans les domaines économique et social, implique la mise sur pied d'une structure administrative adéquate, c'est-à-dire correctement répartie sur l'ensemble du territoire et capable d'être un instrument efficace de développement.

La réalisation de cette armature administrative tient compte de l'option de décentralisation des services étatiques prise par le pays. Au niveau central, l'installation de l'Etat est prévue en partie dans la période quadriennale pour se poursuivre au-delà, du fait de l'importance des moyens financiers requis et des priorités retenues.

A cette raison, il faut ajouter le souci d'intégrer les conclusions de l'étude sur la refonte totale de l'organigramme de l'Etat devant être achevée durant la période. Dans le même cadre l'installation des sièges centraux des organismes dépendant de l'Etat est visée en fonction du développement du secteur public.

Parmi les services extérieurs des Ministères, la priorité a été accordée à ceux ayant une vocation économique. L'option pour le regroupement des bâtiments des diverses administrations au siège des wilayate en cités est à envisager chaque fois que cela sera possible de façon à créer des ensembles administratifs fonctionnels.

— de remédier à l'Etat de sous-administration de l'arrière-pays.

Cet objectif ne saurait être dissocié du précédent et va dans le même sens. Cependant, il a été présenté à part de façon à poser le problème de la sous-administration des régions déshéritées dans toute son acuité. En effet, leur éloignement et la rigueur de leur mode de vie les laissent à l'écart de toute implantation et même de toute action administrative soutenue.

La mise en place d'une infrastructure unifiée et dense de l'administration permettra de rapprocher et par là-même de mieux résoudre les problèmes locaux.

La réussite des programmes spéciaux de développement décidés par le Pouvoir Politique au profit de ces mêmes régions est conditionnée elle-même par la création d'une structure de soutien adaptée.

Le volume des investissements retenus au titre de l'équipement administratif s'élève à 870 millions de DA pour la période 1970-73.

Il se répartit ainsi :

GRANDES RUBRIQUES	MONTANTS EN (1.000 de DA)
1 — Installation de l'Etat et organismes publics	100
2 — Bâtiments des services extérieurs économiques	150
3 — Bâtiments des autres services extérieurs	50
4 — Bâtiments propres des wilayate	50
5 — Bâtiments à l'étranger	45
6 — Equipements lourds et spécifiques	315
7 — Divers	160

LES PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT QUADRIENNAL.

L'ensemble des équipements importants pour la vie quotidienne des populations ne connaitra pas des transformations très profondes étant donné, la priorité reconnue aux investissements directement productifs, l'importance des investissements de rattrapage dans les renouvellements et dans l'amélioration de l'infrastructure économique. Cependant les conditions d'existance des populations rurales commenceront à être modifiées par les résultats d'un programme conséquent d'alimentation en eau, d'électrification, de fourniture de gaz et d'amélioration de l'habitat rural et de l'encadrement sanitaire.

L'infrastructure économique déjà relativement satisfaisante par rapport au niveau général de la population sera améliorée mais sera surtout mieux adaptée aux besoins nouveaux. Les capacités de l'énergie électrique qui seront installées seront mieux adaptées et suffisantes pour faire face aux besoins de la période. L'action de modernisation et de développement des équipements dans les transports permettra d'améliorer l'efficacité de la branche. Un pas important dans la constitution d'une véritable marine marchande nationale sera accompli.

— L'ampleur des moyens financiers affectés à l'accroissement des équipements de l'éducation permettra de faire passer le potentiel physique de 33.000 classes à plus de 50.000 classes tandis que les capacités d'accueil de l'enseignement secondaire seront améliorées de plus de 50 %, avec 325.000 places en 1973 ; les structures d'accueil de l'université seront seront portées de 15.000 places actuellement à 35.000 places en fin de période.

— Le programme d'équipement de l'agriculture prévoit des actions d'une ampleur exceptionnelle sur plusieurs fronts : irrigations, pastoralisme, reboisement et D.R.S, élevage intensif... L'ensemble du dispositif prévu des investissements dans ce secteur devra permettre d'apporter une modification importante dont les pleins effets n'apparaitront qu'à terme, mais surtout, cette série d'actions conjuguées devra déclencher un processus sérieux de croissance de la production agricole aussi bien grâce à l'intensification dans l'utilisation du capital actuel qu'à la conquête de nouveaux horizons.

— Le programme des investissements industriels devra apporter la transformation la plus sensible dans l'intensification de la mise en valeur des richesses naturelles, tel les hydrocarbures, grand secteur d'accumulation et dans le développement des ressources minières ; dans la consolidation des produits de base tel que l'acier, les matériaux de construction, les produits de la chimie de base, les engrais ; dans l'intensification de la première transformation des métaux. Les capacités de production seront agrandies et modernisées dans le secteur des industries de biens de consommation. Enfin, la production de biens d'équipement apparaitra dans la période ; c'est sur la lancée qui sera enregistrée durant les quatre années que cette production se développera avec plus d'intensité au-delà de la période.

L'appréciation de l'efficacité du programme d'équipement peut être mesurée d'une autre façon, à l'aide du cœfficient global du capital (dépenses d'investissements accumulés sur l'accroissement escompté de la P.I.B. en 1973 par rapport à son niveau en 1969). Ce cœfficient qui illustre d'une certaine manière l'efficacité des investissements sera supérieur à 4.

— En réalité, ce cœfficient prend en compte les effets attendus d'une partie des investissements du Plan Quadriennal et d'une partie des investissements exécutés dans le Plan Triennal et qui arriveront à pleine maturation. Ce taux relativement élevé s'explique certes par la part importante des investissements qui n'influent pas directement sur le volume de la production, par le fait que de nombreux investissements sont par vocation à délai de maturation assez long, mais il n'en demeure pas moins que, durant l'exécution du Plan, une attention toute particulière devra être portée par les entreprises de réalisation et les ordonnateurs afin d'améliorer les résultats attendus.

D'une façon générale la nécessité de dynamiser rapidement l'économie nationale ne dispense pas des efforts à accomplir pour diminuer les coûts de la croissance. L'équilibre entre l'obligation de réaliser et la nécessité de se conformer à des normes acceptables d'exécution doit être respectée.

En effet, l'exécution du programme triennal d'équipement s'est trop souvent accompagnée d'un déséquilibre, par les dépassements fréquents et sensibles des devis, et par des retards dans les calendriers d'exécution, préjudiciables au déroulement normal du processus du développement.

De nombreuses mesures contenues dans le Plan sont destinées à améliorer cette efficacité notamment par une amélioration des capacités de réalisation nationales, des conditions d'une meilleure programmation des projets et des chantiers.

EXECUTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT

(en millions de DA)

	1967		1968		1969 (1)		TOTAL TRIENNAL		Taux de
	Prévis.	Réalis.	Prévis.	Réalis.	Prévis.	Réalis.	Prévis.	Réalis.	Réalis. %
Agriculture	569	308	612	618	688	680	1.869	1.606	85,9 %
Industrie	1.200	798	1.750	1.755	2.450	2.200	5.400	4.750	87 %
Infrastructure	298	193	324	292	502	370	1.124	855	76 %
Habitat	133	59	140	70	140	120	413	249	60,2 %
Education	172	88	138	106	602	500	912	704	77 %
Formation	28	14	33	33	66	56	127	103	71,6 %
Tourisme	63	35	70	62	152	80	285	177	60,0 %
Social	61	45	89	74	145	110	295	229	76 %
Administratif	125	69	109	105	207	130	441	304	71,2 %
Divers	98	43	57	49	60	55	215	147	70,0 %
Total	2.747	1.652	3.322	3.174	5.012	4.301	11.081	9.124	82 %

(1) Chiffres provisoires.

CHEMINEMENT ET STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

(en Millions de DA)

	1970	1971	1972	1973	Total 1970-1973	Structure
Industrie	3.100	3.100	3.100	3.100	12.400	45 %
Agriculture	720	910	1.110	1.400	4.140	15 %
Infrastructure	494	500	600	713	2.307	8 %
Education	650	665	682	721	2.720	10 %
Formation	135	160	160	132	587	2 %
Habitat	238	368	438	476	1.520	5 %
Transport	368	208	131	93	800	3,0 %
Tourisme	165	170	180	185	700	2,5 %
Social	190	213	243	288	934	3,5 %
Equipement collectif .	165	175	195	225	762	3,0 %
Equipement administratif	210	210	220	230	870	3 %
TOTAL	6.435	6.679	7.059	7.563	27.740	100 %

VENTILATION ECONOMIQUE DES INVESTISSEMENTS

(en millions de DA)

	Bâtim.	Trav. publics	Plants Anim.	Equip.	Etudes	Stocks	Divers	Total 1970/73
a) AGRICULTURE								
Hydraulique	—	850	—	200	50	—	—	1.100
Forêts, D.R.S.	—	410	10	—	—	—	—	420
Elevage	232	40	52	13	—	25	88 (1)	450
Plantations	—	—	644	—	—	—	—	644
Machinisme	—	—	—	780	—	—	—	780
Stockage, Froid	239	—	—	24	2	—	—	265
D.E.R.P.E.	—	262	—	—	—	—	—	262
Pêches	30	—	—	93	—	—	—	123
Secteur traditionnel ..	16	—	—	—	—	—	—	32
Offices	8	—	—	3	13	—	—	24
Etudes	5	—	—	—	35	—	—	40
Total a	530	1.578	706	1.113	100	25	88	4.140
b) INDUSTRIE								
Hydrocarbures	366	1.692	—	1.367	425	168	555	4.573
Métallur. mécan.	471	174	—	1.300	290	174	766	3.175
Mines	78	285	—	105	60	32	140	700
Electricité	68	339	—	195	52	8	73	735
Ind. transf.	605	202	—	1.462	186	232	528	3.217
Total b	1.589	2.692	—	4.429	1.013	614	2.063	12.400
c) INFRASTRUCTURE								
Communications	—	877	—	50	85	—	—	1.012
Barrages	—	500	—	100	200	—	—	800
Zones indus.	—	75	—	—	25	—	—	100
Entreprises	—	—	—	30	—	—	—	30
Télécommunications ...	68	17	—	280	—	—	—	365
Transport	14	32	—	754	—	—	—	800
Habitat*	1.455	—	—	—	65	—	—	1.520
Total c	1.537	1.501	—	1.214	375	—	—	4.627
d) EDUCAT. FORMAT.								
Social, tourisme	2.269	265	—	694	77	—	—	3.305
Equipement col.	787	165	—	588	94	—	—	1.634
Administratif.	500	765	—	240	125	—	—	1.630
Total	3.556	1.195	—	1.522	296	—	—	6.569
Total général	7.212	6.966	706	8.278	1.784	639	2.151	27.736

Deuxième Partie

LA POLITIQUE DE PRODUCTION

VENTILATION ÉCONOMIQUE DES INVESTISSEMENTS

(en milliards de D.A)

a) AGRICULTURE							
Hydraulique							
Forêts, Div.							
Elevage							
Plantations							
Machinisme							
Stockage, Frigo							
DEVELOP. y Div.							
Pêches	30						
Secteur Régional	15						
Divers	5						
Etudes	30						
Recherche							
Hôtels							
Electricité							
Ind. divers							
Total a							
b) INFRASTRUCTURE							
Communications							
Ouvrages							
Zones Ind.							
Equipement Ur.							
Télécommunications							
Transport							
Habitat							
Total b							
c) SERVICES							
Santé, sociale							
Education, Jeunesse							
Administration							
Total							
Total général							

L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION PENDANT LE PLAN

La réalisation des investissements durant les quatre prochaines années, l'arrivée à plus grande maturation des projets exécutés durant le plan triennal, une meilleure productivité doivent aboutir à une forte croissance de la production intérieure brute. L'objectif visé d'augmentation de la production dans les différents secteurs d'activités peut être mesuré par un taux de croissance moyen annuel de l'ensemble la PIB de 9 %.

La contribution à l'évolution de cette production pour les divers processus liés directement ou indirectement aux investissements et à la pleine utilisation des capacités de production est évaluée comme suit : plus de 30 % de l'accroissement cumulé de la production des quatre années résultera de l'intensification des actions de valorisation de l'ensemble des hydrocarbures, 20 % de l'accroissement durant la période, de la valeur ajoutée du bâtiment et des travaux publics, dû au programme d'équipement, plus de 25 % résultera de nouvelles productions industrielles et agricoles ; un peu moins de 20 % représenteront des effets induits de la croissance sur la valeur ajoutée du transport, des services et du commerce.

Il est à noter enfin que l'ensemble de la production matérielle contribuera pour l'essentiel à la croissance générale de l'économie - et qu'elle occupera une part beaucoup plus prépondérante dans l'ensemble de la PIB à la fin de la période.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION INTERIEURE DURANT LE PLAN QUADRIENNAL

(Valeurs ajoutées en Milliards de DA)

	1969	1973	Accroissement 1973 par rapport 1969
Production nationale	14,640	21,083	6,445

Taux de croissance général annuel moyen : 9 %.

Participation des différents secteurs à la croissance générale

		Accroissement de la valeur ajoutée
Hydrocarbures	31	1,990 (1)
Industrie de transformation	21,5	1,385
Bâtiments - Travaux Publics	20	1,280
(Autres industries)	(3,7)	(0,240)
Transports - Services - Commerce	19,3	1,250
Agriculture	4,5	0,300
TOTAL	100	6,445

(1) Avec traitement spécial concernant la valeur ajoutée du pétrole.

CROISSANCE PREVISIBLE DE LA PRODUCTION

	1969	1973	Taux annuels
Agriculture	2.400	2.700	3,0 %
Industrie alimentaire	1.000	1.290	6,7 %
Industrie Mécanique et Electrique	300	745	25,5 %
Chimie et Divers	300	610	19,4 %
Textiles et Cuirs	300	540	15,8 %
Matériaux de Construction	140	240	14,4 %
Total Industries de Transformation	2.040	3.425	13,7 %
Mines et Carrières	150	310	19,8 %
Energie	320	400	4,9 %
Hydrocarbures	3.610	4.600	6,6 %
dont : pétrole brut	2.100	3.300	5,6 %
pétrole raffiné	400	800	19,0 %
Gaz (liquéfaction)	110	500	45,5 %
Bâtiments - Travaux Publics	1.020	2.300	22,5 %
Total Industrie + Bâtiments et Travaux Publics	7.340	12.135	13,3 %
Production matérielle	9.740	14.835	11,1 %
Tranports	600	750	5,8 %
Services	1.800	2.100	3,8 %
Commerce	3.700	4.500	4,9 %
TOTAL P.I.B.	14.640	21.085	9,0 %

Au delà de cet aspect global, cette évolution s'apprécie davantage par les transformations que subira, durant la période, la structure interne de la production.

Outre la poursuite du dynamisme de la production des hydrocarbures qui consolidera la solvabilité générale de l'économie nationale, augmentant ses possibilités en moyens de paiements étrangers, outre la croissance de la production de Bâtiment induite du programme d'équipement, le fait le plus significatif de cette mutation sera l'élargissement des capacités de l'industrie de transformation, tout particulièrement l'apparition de branches quasi-nouvelles et déterminantes pour l'évolution future de l'industrialisation du pays.

Les productions **sidérurgiques, métallurgiques** et les **constructions mécaniques** constituent la base de l'articulation du développement de l'industrie de transformation. Le taux de croissance moyen de ces productions dépassera 25 % d'une année sur l'autre : ce rythme de production sera dû en bonne partie à l'impact des projets lancés pendant le plan triennal et en particulier à l'entrée en production à la fin du plan quadriennal de projets nouveaux :

— **430.000 tonnes d'acier** provoqueront une mutation importante dans la structure de la métallurgie et de la mécanique.

— **516.000 tonnes de laminés, 65.000 tonnes de charpentes, 30.000 tonnes de capacités de chaudronnerie** permettront le développement sur une grande échelle des industries mécaniques destinées à satisfaire également les besoins d'équipement des exploitations agricoles, et les besoins du bâtiment.

La valorisation des **hydrocarbures** se traduira par la production de 180.000 tonnes d'ammoniaque - 170.000 tonnes d'engrais azotés.

— 182.000 tonnes d'engrais phosphatés.

— 700.000 tonnes d'engrais composés

Ce qui facilitera l'intensification de la production agricole et contribuera à l'objectif d'élargissement des capacités d'accumulation du pays.

Le programme de production des **matériaux de construction** accroitra la valeur ajoutée de la branche de 71 % dans la période ; ce qui pemettra à la fin du Plan, en même temps, de combler le déficit actuel de l'économie en ces produits et de porter les capacités à un niveau compatible avec le développement accéléré de la construction au delà du quadriennal.

La production de **ciment** passera de 950.000 tonnes, capacité actuelle, à une capacité dépassant 2 millions de tonnes à la fin du Plan et celle des briques de 480.000 à 700.000 tonnes.

Les capacités de production de **l'électricité** seront plus que doublées d'ici à 1973 ce qui constitue au delà d'une adaptation aux besoins induits par la croissance économique et la consommation privée, une actualisation de l'infrastructure électrique au rythme du développement au delà de la période.

Les autres industries de transformation tournées vers la satisfaction de la consommation à savoir, les **textiles et cuirs** et les **industries alimentaires,** productions qui ont connu en général une croissance importante durant le plan triennal, devront durant le plan quadriennal, accroitre les quantités produites de façon à couvrir une plus large gamme de besoins, et tout particulièrement répondre correctement aux besoins des populations rurales. C'est ainsi que la production de tissus sera accrue de 80 % et portée de 60 millions à 110 millions de m2.

La production de **chaussures** avec 21 millions de paires en 1973 par rapport à 11 millions de paires actuellement, devra viser à améliorer sensiblement ses ventes à l'étranger.

Les capacités de transformation alimentaire de produits de large consommation, à savoir, les **dérivés des céréales, les corps gras, les conserves de fruits et légumes** doivent être pleinement utilisées en corrélation avec l'évolution de la consommation de ces produits. L'ensemble de ces produits principaux de l'industrie de transformation déterminant dans la croissance de ce secteur, devront faire l'objet durant l'exécution du plan, d'un souci tout particulier de la part des différentes entreprises et des responsables de l'administration économique.

PRINCIPAUX PRODUITS INDUSTRIELS

Produits	Unité	1969	1973
Pétrole brut	10^6 tonnes	45,6	65
Gaz naturel (non compris réinjection)	10^6 m³	3,7	7,8
Electricité	10^6 kwh	1.500	2.800
Production acier	10^3 tonnes	—	430
Charpente	10^3 tonnes	23,2	65
Chaudronnerie	10^3 tonnes	11	34
Tracteurs (roues et chenilles)	unités	—	2.500
Engrais complexes	10^3 tonnes	120	1.200
Ciment	10^3 tonnes	950	1.900
Briques	10^3 tonnes	475	700
Papier et carton	10^3 tonnes	48	104
Tissus	10^6 m2	58,4	109
Chaussures en cuir	10^6 paires	9	19
Farine et semoules (prod. indust.)	10^6 tonnes	769,6	1.150
Huiles raffinées	10^3 tonnes	72,4	86,9
Conserves fruits et légumes	10^3 tonnes	32	55

Pour les **principaux produits agricoles** et en tenant compte, tant des possibilités que des contraintes, les objectifs à atteindre, résumés dans le tableau ci-après, doivent être considérés comme impératifs, tout au moins pour les produits essentiels : **viandes** (surtout bovines), **lait, poissons, maraichage** (pommes de terre, primeurs) **tournesol, agrumes, céréales.**

Les croissances de productions envisagées, résulteront, pour l'essentiel, d'une amélioration des rendements actuels. Cela sera particulièrement le cas pour l'accroissement des productions céréalières, des agrumes, des maraichages et du vin. Par contre, pour d'autres cultures, l'amélioration des rendements s'accompagnera d'une extension des superficies : c'est le cas de la betterave, du tournesol, ou encore de l'amélioration des outils de production : telle l'aviculture, la pêche et l'apiculture.

Du tableau ci-dessus il ressort : que l'augmentation des rendements devra être générale et particulièrement intense pour les maraichages, les agrumes, et les cultures industrielles.

— Pour les autres productions végétales : céréales, olives, dattes, autres arboriculture, l'augmentation des rendements est plus faible.

— Pour les superficies en production (compte non tenu des jeunes plantations arboricoles) les variations essentielles concerneront :

- Vignoble	— 45.000 ha (arrachage)
- Agrumes	— 1.400 ha (vieillissement)
- Autres arbres fruitiers	+ 5.000 ha
- Maraichages	+ 17.000 ha
- Coton	+ 2.500 ha
- Betterave	+ 4.000 ha
- Tournesol	+ 30.500 ha

Les cultures fourragères dont dépend la réalisation de nos objectifs en matières d'élevage, occuperont une superficie de 277.000 ha.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES DANS LA PERIODE

	Unité	Product. moyenne annuelle	Product. moyenne 1973	Croissance	
				Quantité	%
Céréales	10^6 Qx	18,3	24,3	6	32
Maraichages	10^3 T	600	480	400	66
Agrumes	»	400	1.000	80	15
Olives	»	150	180	30	20
Dattes	»	120	140	20	15
Amandes	»	4,7	6,7	2	42
Autres arbres fruitiers	»	63	103	40	66
Vin	10^6 Hl	8,5	8	0,5	6
Raisin de table	10^3 T	34	42,5	8,5	25
Viande	»	148	200	52	35
dont Ovine	»	(55)	(65)	(10)	18
Bovine	»	(29)	(39)	(10)	33
Aviculture	»	(24)	(36)	(12)	50
Poisson	»	(25)	(45)	(20)	80
Lait	10^6 L	480	650	170	35
Œuf	10^6 U	210	360	150	70
Miel	10^3 T	1,5	4,5	3	200
Coton (fibre)	»	0,8	3,4	2,6	325
Betterave sucrière	»	60	200	140	233
Tournesol (graine)	»	0,2	30,7	30,5	1.525
Tomate industrielle	»	34	90	56	170

EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN FONCTION DES SUPERFICIES ET DES RENDEMENTS

	Superficies (1000 ha)			Rendements moyens				Croissance en production			
	Actuelles	1973	%	Unité	Actuels	1973	%	Unité	Intensification	Extension	Total
Céréales	3.100	3.000	— 0,3	Qx	5,9	8,1	54	10^6 Qx	6	—	6
Maraichages	83	100	20	Qx	69	100	45	10^3 Qx	310	—	400
Agrumes	43	41,6	3,2	Qx	93	115	18	10^3 Qx	80	—	80
Olives	90	90	0	Qx	12,6	20	20	10^3 Qx	30	—	30
Dattes	45	45	0	Qx	27	31	17	10^3 T	20	0	20
Vin	310	265	— 14	Hl	27	30	11	10^6 Hl	0,8	— 1,3	— 0,5
Autres arbres fruitiers	50	55	10	Qx	12,6	19	29	10^3 T	25	15	40
Coton (brut)	4	6,5	62,5	Qx	6	16	167	10^3 T	1,4	1,2	2,6
Betterave	3	7	133	Qx	200	300	50	10^3 T	70	70	140
Tournesol	6,2	30,7	1.525	Qx	6	10,2	64	10^3 T	11	19,5	30,5
Tomate industrielle	5	5	0	Qx	68	180	164	10^3 T	56		56

LES AXES ESSENTIELS DE LA POLITIQUE DE LA PRODUCTION DURANT LE PLAN

LE RESPECT DES DELAIS ET LA HIERARCHISATION DES OBJECTIFS DANS LE TEMPS

Le processus d'industrialisation durant le Plan Quadriennal devra être marqué par une bien meilleure articulation du développement des différentes branches de l'économie nationale. Il s'agira dans cette période d'intensifier les effets bénéfiques de l'action massive des investissements à l'intérieur de l'économie et d'éviter qu'une croissance anarchique des entreprises ne soit préjudiciable, au delà de la période planifiée, au déroulement des autres phases de ce processus d'industrialisation.

Les branches qui connaîtront les plus forts accroissements pendant les 4 années sont : les hydrocarbures, le bâtiment et travaux publics, et la construction mécanique.

Le développement des hydrocarbures, de la chimie lourde, des industries alimentaires, de l'industrie du papier, entrainera une demande importante de produits issus de la transformation de l'acier notamment de chaudronnerie, de grosses mécaniques et surtout de tubes.

Le développement de l'industrie du bâtiment et des travaux publics utilisera de très grandes quantités de ronds à béton et de profilés.

Le secteur des constructions mécaniques, lui-même, fera appel à des quantités importantes de fonte, de profilés, d'aciers spéciaux.

EVOLUTION DE LA DEMANDE EN PRODUITS DE L'ACIER PAR GRANDS SECTEURS

(Estimations) (Tonnes)

SECTEURS	1968	%	1973	%
Constructions mécaniques	20.000	6,6	90.000	12,8
Secteur pétrole (transport et production)	141.000	47	140.000	20,0
Bâtiment et travaux publics	100.000	33	230.000	32,8
Agriculture	10.000	3,3	130.000	18,6
Autres secteurs	39.000	10,1	110.000	15,8
TOTAL	300.000	100 %	700.000	100 %

Les équipements prévus dans le programme sidérurgique permettront d'assurer en 1973, à l'exception des profilés lourds dont la production devra commencer peu après la période, la presque totalité des besoins en produits sidérurgiques courants.

Les capacités de transformation de l'acier permettront de répondre aux besoins du Bâtiment et des Travaux Publics : charpentes, ronds à béton... la production arrêtée sera triplée par rapport au niveau actuel.

Par ailleurs le développement de la construction mécanique permettra de satisfaire une très large part des besoins en équipement des exploitations agricoles, tracteurs, machinisme agricole, équipements hydrauliques et en outillage à main.

Dans ces conditions, la tâche essentielle de mise en œuvre de cet important axe de la construction de l'économie sera le respect du calendrier de démarrage des réalisations et de l'entrée en production des projets de façon à assurer la meilleure couverture possible des besoins induits de l'investissement par les capacités de production mises en place.

Toutes les occasions devront être saisies pour accroître le degré d'intégration de notre industrie, élément déterminant de la réalisation du taux d'accroissement de la production des constructions mécaniques. L'ajustement des capacités mises en place de la métallurgie et de la mécanique au programme des commandes publiques permettra d'atteindre l'objectif assigné de 25 % de satisfaction des besoins induits de la réalisation des investissements par la production nationale, et au delà de cet objectif, de réunir les conditions d'une intégration beaucoup plus poussée pour le prochain plan.

Cet ajustement des calendriers de production devra être facilité à l'intérieur du développement de chaque branche par l'enchainement logique des différentes phases du processus de transformation des métaux et de construction mécanique de façon à permettre aux entreprises nationales de réaliser des parties cohérentes des projets envisagés.

Dans ce domaine, la programmation de la production devra tendre à organiser les capacités de fonderies, de chaudronneries et de grosse mécaniques créées dans le cadre de certains projets, de façon à pouvoir satisfaire également la demande induite par le développement d'autres projets.

La conception actuellement la plus répandue des projets qui conduit à réaliser des unités largement intégrées et disposant de leurs propres capacités de transformation, entrave en partie cette orientation. Certes, la recherche de l'utilisation de ces capacités, de cette façon, posera des problèmes techniques délicats dans la phase actuelle. L'initiation dans ces conditions de véritables complexes de produits intermédiaires préconisée dans les Perspectives Septennales devra pouvoir être envisagée et préparée pour l'étape suivante de l'industrialisation.

La maitrise du processus de fabrication de l'ensemble de ces secteurs devra tendre à atténuer la dépendance technologique vis-à-vis de l'étranger.

A chaque fois que le recours à la procédure dite du « clé en mains » s'avèrera nécessaire, dans les conditions actuelles de notre développement, cette procédure devra être assortie de la nécessité d'associer les entreprises nationales à la conception des projets.

Enfin les actions contenues dans le Plan, de consolidation et de création de bureaux d'engineering doivent pouvoir concourir à une plus grande maitrise des processus technologiques.

L'AMELIORATION DES RELATIONS INTER-SECTORIELLES :

La recherche de la meilleure utilisation des capacités industrielles et de leur adaptation aux besoins induits par les programmes d'investissements ne constitue qu'un aspect, bien que stratégique, de la politique de maximation de la production.

D'une manière générale, les contraintes à une amélioration des échanges inter-sectoriels ne sont pas toujours liées comme dans le cas de l'industrie mécanique aux difficultés techniques de maîtrise technologique et à l'insuffisance des capacités de conception des projets des entreprises nationales.

Dans le passé elles ont été plutôt le fait d'insuffisances dans l'organisation et dans la connaissance de la demande, et de l'inadaptation de l'environnement commercial et financier.

Dans le domaine des relations entre les industries alimentaires et les entreprises agricoles, la programmation des échanges se fera à deux niveaux :

— au niveau de l'approvisionnement des exploitations agricoles en produits industriels. Les programmes détaillés qui devront être élaborés doivent exprimer des politiques cohérentes en matière de machinisme agricole et de distribution des engrais et de produits chimiques agriculturaux. Le programme d'approvisionnement en machines agricoles tout en visant l'utilisation complète des capacités de production qui seront en place à partir de 1972, devra déterminer un rythme de remplacement du matériel à réformer et limiter la trop grande variété des marques existantes actuellement. Le programme de distribution d'engrais et de produits phyto-sanitaires doit comporter principalement la définition de la responsabilité et des tâches des différents agents dans la vulgarisation des produits et la formation des agriculteurs en vue de la meilleure utilisation de ces techniques d'intensification de la production.

— au niveau de l'approvisionnement des industries alimentaires par les exploitations agricoles, en plus de la coordination des objectifs et des conceptions des Administrations Centrales, de l'étude des programmes de production conjointe aux deux types d'entreprises, l'objectif assigné au développement des industries alimentaires devra être garanti par la généralisation du système des contrats inter-entreprises qui doivent déterminer les calendriers, les modalités de transaction et les prix ; l'élaboration des contrats types suivant la nature des produits, et la garantie des prix, doivent être du ressort de l'Administration Centrale.

LA SATISFACTION DES BESOINS DE CONSOMMATION POUR LES PRODUITS DE LARGE UTILISATION

L'amélioration du niveau de vie de la population pendant le Plan Quadriennal va se traduire principalement par une demande relativement accrue de produits agricoles et alimentaires. Les besoins en céréales en particulier seront en augmentation très nette. Les objectifs retenus d'accroissement de la production et qui tendent à traduire au maximum dans les faits la volonté de satisfaire l'ensemble des besoins par les ressources nationales, impliquent un effort de répartition nouvelle de la production entre les différentes cultures, tel l'accroissement plus rapide de la production de blé tendre et l'intensification de la culture des céréales d'été. Cette redistribution de l'effort répond au souci de favoriser les spéculations les plus rentables et d'adapter la production à l'évolution du modèle de consommation. Les conditions techniques et économiques : actions sur les terres en friches, suppression partielle de la jachère, fertilisation, large utilisation des engrais doivent être très rapidement réunies. Cependant même dans ces conditions, la part relative des importations de céréales par rapport à la production sera aussi importante en 1973 qu'actuellement. L'objectif visé est d'atténuer et de résorber ce déficit au delà de la période couverte par le Plan Quadriennal. Les importations devront servir autant que possible à favoriser la réalisation des objectifs de production, en encourageant la production de blé tendre et l'intensification de la culture des céréales d'été.

La production des légumineuses peu suffisante actuellement devra être largement développée, tout aussi bien parce qu'elle constitue un substitut non négligeable à la demande des céréales que parce que les possibilités d'accroissement très rapide de la production sont réelles et relativement aisées, à condition que l'environnement commercial et technique s'y adaptent. Les objectifs retenus en la matière devront pouvoir se concrétiser sans grand

problème ; ils reposent principalement sur une extension des superficies. Les importations saisonnières, actuellement fréquentes, pourront rapidement s'estomper grâce à l'action conjuguée d'un plus grand étalement des productions dans le temps et une politique plus efficace de programmation de la distribution.

Si la production des cultures maraîchères, a connu dans l'ensemble une évolution favorable ces dernières années, elle est loin cependant d'avoir atteint un niveau satisfaisant que ce soit en quantité ou en qualité ; en effet l'éventail des variétés produites est trop restreint, les saisons de pleine production sont généralement trop courtes. Aussi les variétés précoces et tardives, très rémunératrices, devront être plus largement développées pour atteindre les objectifs d'exportation.

Les larges possibilités d'accroissement de la consommation et la volonté de tirer le meilleur parti des exportations par l'amélioration des prix et l'augmentation des quantités vendues impliquent d'organiser la production prévue dans le plan quadriennal à l'intérieur d'un calendrier précis des objectifs à atteindre pour les variétés les plus valorisantes de la production au moins dans le secteur socialiste. Cette action sera soutenue par une organisation conforme des approvisionnement, de l'encadrement technique et une politique des prix privilégiant les productions à promouvoir.

A l'heure actuelle, la production de viandes arrive difficilement à satisfaire les besoins. Par ailleurs, durant le plan quadriennal, et surtout à la fin de la période, l'accroissement rapide de l'activité économique dans les villes se traduira par une forte demande de viandes.

L'objectif d'évolution assigné à la production doit satisfaire un niveau relativement élevé de consommation sans recourir à l'importation.

Le retard accumulé dans ce domaine ces dernières années est presque exclusivement dû à l'absence d'encadrement ainsi qu'au faible intérêt accordé aux problèmes d'élevage au niveau des administrations et organismes intéressés.

Si le développement important de l'élevage bovin est étroitement lié à la modernisation et la transformation des modes de faire-valoir et à l'amélioration de l'adaptation des races étrangères aux conditions du pays, conditions qui ne peuvent être remplies qu'à plus ou moins long terme, les objectifs retenus d'augmentation de la production ovine, de poulets et de poissons pendant le plan sont conditionnés par une meilleure organisation de la production et de son environnement, et par l'utilisation intensive des possibilités d'extension de cette production.

Ainsi, quoique élevée, l'augmentation attendue de la production de viande est à la mesure des possibilités.

Une transformation même réduite du modèle de consommation pourrait atténuer la tension sur la demande de viande ovine, tout en permettant la satisfaction de la consommation de très larges couches de la population à bien moindre coût.

La consommation de laits et produits laitiers va connaître un développement encore plus accentué que celle des viandes.

La politique déjà amorcée durant le plan triennal d'extension de la production industrielle de lait frais, notamment à partir de l'importation de vaches sera poursuivi et intensifiée durant le plan quadriennal. Parallèlement, une politique de rationalisation des modes de production et d'encouragement sur une grande échelle de l'élevage laitier sera mise progressivement mais rapidement en place dans les zones les plus favorables. La distribution de lait et l'approvisionnement en fourrages et autres aliments du bétail seront entièrement repensés. Dans ces conditions la production de lait frais sera accrue en 1973 au minimum d'un quart par rapport à son niveau actuel. Néanmoins les importations continueront d'être très importantes.

Toutefois l'action de reconstitution de lait frais à partir de laits en poudre importés sera menée de façon à en réduire très sensiblement le coût.

Une des actions essentielles de la réorientation des spéculations agricoles vers la satisfaction des besoins de consommation de la population est constitué par le développement des cultures industrielles destinées à promouvoir l'industrie alimentaire de base.

Les cultures de la betterave (sucrière et fourragère) et du tournesol sont au premier rang des productions qui doivent connaître un développement important durant le plan quadriennal.

Il est prévu de quadrupler les quantités de betteraves produites ce qui portera le niveau de satisfaction de la consommation par la production à 12 %, et de satisfaire ce type de besoins de consommation en huiles par la production de 31.000 t de graines de tournesol en 1973.

Une action importante sera entreprise pour améliorer les rendements et abaisser les prix à la production par un intense effort d'adaptation des variétés aux conditions du pays.

Pour le reste des produits alimentaires, les objectifs de transformation industrielle des produits de l'agriculture doivent d'une manière générale être facilement réalisés. Les capacités de production déjà en place, plus celles qui seront installées durant le Plan Quadriennal, pourront largement satisfaire les besoins de consommation et élever sensiblement le niveau des exportations que ce soit dans le domaine des conserves et jus de fruits et légumes ou celui de la trituration des céréales.

En effet, le taux de croissance visé de la production est supérieur à celui de la consommation, il devra permettre à la fois une plus grande substitution de la production aux importations, des exportations nouvelles, et par ailleurs une extension de la gamme des produits fabriqués de sorte que la production puisse répondre convenablement aux besoins bien différenciés exprimés par les différentes catégories de consommateurs. Cette dernière action permettra l'élargissement du marché industriel de consommation, facteur déterminant dans la dynamisation de l'industrie de transformation, et l'ouverture de l'éventail des prix favorisant autant une meilleure application des instruments de la politique des revenus, qu'une plus grande rentabilisation de la production.

Les grands problèmes posés à la production dans cette branche se situent plus particulièrement à d'autres niveaux.

En premier lieu il s'agit de clarifier et d'harmoniser les relations agro-industrielles. Les solutions à rechercher devraient situer plus précisément ce qui, dans la fixation des prix et le respect des normes, ressort de la responsabilité du domaine agricole et ce qui est de la responsabilité de l'entreprise industrielle ou de l'administration centrale. Elles devraient permettre, dans ces conditions, une rénumération convenable du producteur agricole, des producteurs des entreprises industrielles et surtout une meilleure répartition du poids des charges liées aux différents services de distribution des produits. La généralisation de relations contractuelles périodiquement établies, organisées par l'administration centrale, doit constituer le cadre précis des solutions aux problèmes de l'adaptation de la production agricole au marché et aux problèmes de la distribution.

D'autre part les grandes entreprises publiques de transformation des produits alimentaires devraient d'une manière générale accroître très sensiblement la productivité pendant le plan. (20 % de l'accroissement moyen de la production assignée à la branche sera le fait de l'amélioration de la productivité). Ce qui est rendu partiellement aisé par le programme général d'extension et de modernisation des équipements prévus dans le plan, action qui doit être complétée par une restructuration des entreprises en vue d'une gestion plus efficace, une régionalisation des capacités conforme aux besoins du marché, une plus grande maitrise des processus de production.

Enfin, il faudra améliorer rapidement les procédés de fabrication, la qualité et l'emballage des produits, en particulier pour ceux qui sont destinés à l'exportation.

La production de textiles s'est développée jusqu'à présent dans le cadre de la construction de complexes publics de transformation de fibres naturelles, aidée par une protection du marché national importante. Ce développement de la production a emprunté deux voies principales : la recherche par les entreprises publiques de la satisfaction de la consommation en produits de large consommation, principalement en vêtements masculins et pour les consommateurs urbains.

Par ailleurs, stimulée par une intense protection du marché, la production des entreprises privées a visé la couverture de besoins par une large gamme d'activités de tissage et de confection, souvent à caractère artisanal.

Toutefois, le réel dynamisme qu'a connu l'ensemble de cette branche ces dernières années n'a pas encore permis d'atteindre une couverture suffisante du marché.

Pendant le plan quadriennal la production de textiles sera orientée principalement dans deux directions :

— L'extension de la production des grands complexes pour répondre à des besoins en tissus synthétiques, artificiels et en produits lainiers.

— La restructuration et l'encadrement des petites entreprises privées afin de tenter d'éliminer les possibilités de surproduction d'une part, de diversifier les gammes de production en vue de satisfaire les besoins prioritaires par ailleurs,et d'engager enfin une grande action destinée à améliorer très sensiblement les coûts de production et la compétitivité des entreprises sur les marchés extérieurs.

En 1973, les capacités de production mises en place pourront permettre de satisfaire l'ensemble des besoins en produits textiles, sauf pour la demande en produits synthétiques pour laquelle le déficit en matières premières continuera d'être couvert par les importations.

La principale tâche qui incombe à la production réside dans l'effort qu'il faudra entreprendre pour dépasser les objectifs de production prévus. Trois facteurs déterminants militent en faveur de la concrétisation de cette action : tout d'abord, le niveau retenu de consommation peut être largement dépassé. En effet, actuellement et depuis quelques années cette consommation est très comprimée par suite de l'élévation graduelle et rapide des prix et à l'abri d'une forte protection de la production. De plus, la gamme des produits offerts sur le marché laisse presque entièrement insatisfaits de larges secteurs de la demande : habillement pour femmes et enfants, ameublement. Enfin et surtout la production ne touche que très partiellement les populations rurales.

La plus grande adaptation de la production aux possibilités réelles du marché se traduira certainement par un accroissement important de l'activité de la branche qui permettra d'apporter des solutions aux deux véritables grands problèmes qui se posent à elle, l'amélioration sensible de la productivité et l'abaissement significatif des prix, notamment pour les produits destinés à la satisfaction des besoins des populations les plus pauvres.

Les mêmes problèmes se posent, avec une moindre acuité pour les **cuirs et chaussures.** En effet, le rythme d'évolution prévu de la production et qui peut être facilement réalisé est déjà important par rapport au rythme prévisible d'accroissement de la consommation.

Seul un abaissement substantiel des prix par une organisation plus efficace de la production et une pénalisation sévère des procédés de fabrication trop coûteux, encore largement répandus pourra permettre d'atteindre les objectifs assignés.

Il est nécessaire d'envisager sérieusement dans ce domaine, la conquête de certains marchés étrangers.

La couverture de l'ensemble des besoins du marché en **produits de toilette et d'entretien,** déjà largement assurée actuellement, continuera de l'être sans amélioration notable des capacités de production pendant le plan quadriennal.

La plus grande adaptation des entreprises aux besoins variés des marchés dans ce domaine ne pourra être obtenue de ce fait que par l'amélioration sensible de la productivité et une plus grande efficacité dans la gestion.

Les nouvelles activités de la branche seront principalement orientées vers l'approvisionnement soutenu du marché en produits de luxe.

Il n'en est pas de même pour le marché des **produits pharmaceutiques.** La production nouvelle prévue à grande échelle pendant le plan quadriennal, appuyée sur une simplification de la gamme des produits utilisés, ainsi que sur une action sanitaire développée sur tout le territoire, devra permettre de réduire considérablement les importations.

La gamme des productions dans le secteur des équipements domestiques est encore trop limitée. Deux raisons entravent partiellement son développement. La trop grande variété de produits qui en constituent le marché, l'exiguité de la demande qui ne permet pas la fabrication de séries importantes au regard de l'équilibre des entreprises qui doivent faire appel à des technologies avancées ainsi qu'à des transformations fréquentes des produits.

L'impact du plan quadriennal sur la production dans ces conditions (et compte tenu aussi du fait que dans la phase actuelle d'industrialisation - il est difficile de mettre en place des équipements intégrés au reste de l'économie), portera surtout sur l'intensification de la production de certains produits de large utilisation et pour lesquels nous devons posséder des variétés adaptées au modèle de consommation, notamment au souci d'étendre la consommation à de larges couches de la population : ameublement, vaisselle etc...

Une partie importante des équipements mécaniques et électriques sera largement produite sur le territoire national ; en particulier, le pays disposera de capacités importantes à la fin du plan, en matière d'équipement frigorifique et de chauffage.

Nous continuerons cependant de faire appel pour ce type de produits, à des importations importantes.

Enfin, les marchés du gaz et de l'électricité domestique seront très sensiblement amplifiés, par la politique d'extension systématique de l'utilisation du gaz naturel.

Troisième Partie

LA POLITIQUE DES ÉCHANGES ECONOMIQUES AVEC L'EXTERIEUR

LES BUTS GENERAUX

La politique des investissements et d'élargissement des capacités de production va se traduire au niveau du commerce extérieur par une transformation importante aussi bien en regard du volume croissant des échanges économiques avec l'extérieur que de la modification de la nature de ces échanges.

Dans le cadre de cette politique d'ensemble du développement, les objectifs assignés au commerce extérieur sont :

— d'accroitre les ventes à l'étranger en utilisant au maximum les capacités de production installées ou qui seront mises en place dans la période et destinées en totalité ou partiellement à l'exportation.

— de valoriser ces exportations notamment par la conquête de nouveaux marchés en liaison avec l'objectif prioritaire dans la période d'élargissement maximum des capacités d'accumulation du pays.

— de garantir davantage cette consolidation de l'indépendance économique et du rythme de développement par la recherche d'accords économiques durables.

Toujours dans le prolongement et comme soutien de ces actions d'élargissement des capacités de production nationale, les buts assignés au commerce extérieur sont :

— contribuer au succès de la politique de substitution.

— concourir à la réduction des coûts du développement par le choix judicieux des marchés d'approvisionnement, tant pour les biens de consommation que pour les biens d'investissement, nécessaires pour la réalisation de l'important programme d'équipement durant les 4 prochaines années.

— améliorer les conditions générales de financement de nos échanges économiques avec l'étranger et notamment aboutir aux conditions de crédits les plus avantageuses.

L'EVOLUTION DES ECHANGES PENDANT LA PERIODE

Un niveau élevé des échanges de biens et services sera atteint par le commerce extérieur durant cette période marquée par un fort taux de croissance de l'activité économique. Cette évolution quantitative sera sensible tant à l'importation qu'à l'exportation, et la diversité des produits et services qui seront échangés devront être marqués par une diversification de nos relations économiques et un renforcement de la coopération avec nos principaux partenaires.

Le degré d'ouverture de l'économie nationale sera plus que par le passé une source d'enrichissement, un facteur de dynamisation du développement, signe de la modification sensible qui se produira dans la structure de notre balance commerciale durant le Plan Quadriennal.

Le volume total du commerce d'importation pendant le Plan Quadriennal sera de l'ordre de 25 milliards de dinars. L'évolution moyenne annuelle par rapport au Plan Triennal sera de 10 % et en 1973 le taux de croissance des importations par rapport à 1969 sera de 58 %.

La modifiçatqin de la structure interne des échanges avec l'extérieur sera marquée par :

— la part relative des produits destinés à **l'équipement**, qui passe à plus de 58 % pendant le Plan Quadriennal, connaissant ainsi un accroissement annuel moyen de 15 %.

— les importations de **biens de consommation**, qui représentaient 42 % du commerce d'importation pendant la période couverte par le Plan Triennal, passeront à 26 % pendant le Plan Quadriennal.

La volonté marquée d'accélérer la construction de l'industrialisation pendant la période du plan se traduira par un accroissement des importations de services liées à la réalisation des grands travaux de l'ordre de 40 % par an en moyenne par rapport au triennal.

Pour les produits alimentaires, les objectifs d'importations retenus, 3.900 millions de dinars pour toute la période, concernant pour plus de 85 % des produits de large consommation.

Les importations de céréales et dérivés représentent 44 % de ce total. Elles permettront de couvrir largement les besoins supplémentaires de la population, la constitution de réserves importantes destinées à combler les déficits éventuellement causés par la sécheresse ainsi que l'alimentation d'une capacité de stockage très large.

Les besoins en lait et produits laitiers seront dans la plus grande mesure du possible satisfaits à partir d'approvisionnement en produits peu coûteux (lait en poudre). Une grande place est aussi laissée au traitement et à la transformation du lait à l'intérieur du pays.

Les autres importations seront principalement destinées à l'approvisionnement des industries alimentaires. La meilleure programmation des commandes et la plus grande coordination entre les objectifs de production et de commercialisation devront permettre un approvisionnement à des prix relativement améliorés.

De manière générale, l'objectif assigné à l'importation de produits alimentaires, devra permettre la satisfaction de l'ensemble des besoins prévus de la population, sans accroissement supérieur à 10 % par rapport à la situation actuelle, ceci malgré la place très large faite aux approvisionnements destinés à accroître les capacités de stockage, en matière de céréales principalement.

Les prévisions retenues d'évolution des importations de biens de consommations autres qu'alimentaires tiennent compte de la satisfaction par la production nationale de plus 60 % des besoins de la population pendant la durée du Plan Quadriennal. La diminution qui en résulte au niveau du commerce extérieur sera très importante pour les besoins en produits textiles, en chaussures ainsi qu'en produits des industries chimiques à l'exception des produits pharmaceutiques. Elle deviendra progressivement significative pour les produits des industries mécaniques et électriques.

Au total, l'objectif d'importation pour ces catégories de produits retenu dans la période, permet une réduction des importations de l'ordre de 25 % en moyenne, par rapport à la situation actuelle.

Les importations qui devront connaître le plus fort développement pendant le Plan sont constituées par les **matières premières, produits bruts et demi-produits** destinés à l'approvisionnement des entreprises.

L'accroissement attendu pour ce type d'importation est de 60 % en 1973 par rapport à 1969. Il s'explique d'une part par l'ampleur du programme d'investissement qui devra être réalisé pendant le Plan ainsi que par l'accroissement rapide de la production matérielle, et d'autre part par le faible niveau de satisfaction par les capacités de productions nationales des besoins de cette nature.

12 % des importations prévues sont des produits de l'agriculture. Il s'agit principalement de vaches laitières, de semences et plants, de fibres naturelles destinées aux industries textiles et de produits bruts destinés aux industries alimentaires.

Les importations de produits textiles et de cuirs représentent pour leur part 15 % du total. Ce sont surtout des demi-produits destinés à la satisfaction des besoins en textiles articiels et synthétiques.

Le maintien du niveau actuel d'importations de produits des industries chimiques et des industries diverses résulte de la conjugaison de deux évolutions différentes. Certains produits disparaîtront presque totalement à l'importation. C'est le cas notamment des engrais en dehors des potassiques, de la céramique, des peintures et du verre destiné au bâtiment.

D'autres produits par contre seront importés dans des proportions importantes. C'est le cas du ciment, du bois, des plastiques et de certains produits de la chimie minérale de base.

Les importations de demi-produits des industries mécaniques et électriques concernent aussi bien les besoins de la production que de la construction des projets d'investissements. Bien que ces besoins seront satisfaits en partie par la production nationale, 50 % du total, le volume des importations est en accroissement par rapport à ce qu'il était durant le plan triennal de 30 %.

Le volume d'importations de **machines et gros équipements** correspond presque exclusivement aux besoins nécessaires à la réalisation des programmes d'équipement. Il représentera 35 % des importations totales, et s'accroitra par rapport au niveau atteint pendant le triennal de 30 %.

Enfin, les **services liés à la réalisation des investissements** ainsi qu'à la production représentent 16 % des importations totales. Par rapport au niveau qu'ils ont atteint pendant le plan triennal. ils connaissent un accroissement de 80 %.

Ces objectifs assignés au commerce d'importation devront être atteint par l'organisation des approvisionnements du marché, en axant les efforts vers la satisfaction des besoins premiers du pays à savoir : l'approvisionnement en biens d'investissements en biens de productions et en biens de consommations nécessaires à l'alimentation de base de la population, en conformité avec les priorités du plan.

L'exécution des programmes d'importations, que ce soit au niveau des choix des marchés extérieurs d'approvisionnement ou au niveau des choix des instruments et des méthodes de contrôle devra tendre à garantir la liberté de nos engagements et l'indépendance des décisions, ainsi qu'une juste rénumération des produits.

La mise en œuvre de ces objectifs s'appréciera principalement à trois niveaux :

L'amélioration des conditions d'approvisionnement des biens de consommation :

L'approvisionnement et produits alimentaires nécesaires à la consommation devra éviter une trop large variété de produits dans les achats et viser à une limitation des produits fondamentaux de façon à abaisser par ailleurs le coût global de ces importations. Il s'agira en particulier de concrétiser dans ce sens les programmes d'approvisionnement en céréales, produits laitiers et oléagineux.

La mise en place d'un programme cohérent des approvisionnements qui devra concourir à l'objectif d'une meilleure substitution de la production nationale aux importations.

L'extension rapide des entreprises de biens de consommation industriels autres qu'alimentaires implique l'ajustement de cette production à ce programme d'importation.

Ces ajustements devront tenir compte autant des effets qui pourraient résulter d'une protection rigide de la production, que de l'intérêt qui peut se manifester, dans la période, d'avoir à réserver une partie de nos importations de biens de consommation à certains de nos partenaires commerciaux.

Ce dernier point devrait être lié à la nécessité déjà ressentie d'orienter certaines industries ayant atteint un niveau de maturation satisfaisant vers une production spécialisée pour l'exportation.

La maitrise des achats de biens et services liés à la réalisation des programmes d'équipement et de production.

La nécessité de réaliser le développement au moindre coût détermine la troisième tâche importante assignée à la politique des importations.

La diversité des produits et les décisions qui peuvent être prises au niveau des entreprises au cours de leur marche normale, rendent complexe l'orientation correcte des achats sur les marchés les plus intéressants. L'attribution des opérations d'importation à des organismes publics qui doit assurément permettre la meilleure connaissance des circuits étrangers et les mécanismes des marchés extérieurs, n'est pas suffisante eu égard au but poursuivi. Il est aussi nécessaire que l'organisation de notre démarche vis-à-vis des principaux fournisseurs - appuyée par un effort de normalisation technique des équipement industriels - soit plus efficace.

Cette action de centralisation des achats d'équipements devra pouvoir participer également à une amélioration de l'intégration de l'économie nationale.

Les objectifs fixés en matière **d'exportation** pendant le Plan Quadriennal impliquent une augmentation de nos ventes à l'étranger à un niveau supérieur à 55 % en 1973 par rapport à 1969.

L'effort portera principalement sur l'ouverture de marchés nouveaux dès les premières années du Plan, en particulier pour les engrais azotés et phospatés, pour les carburants, pour certains minerais non ferreux et pour les produits de l'habillement.

Il nécessitera l'élargissement du marché pour les fruits et légumes, le vin, les phosphates, le gaz et le pétrole.

Enfin le Plan Quadriennal prévoit un développement très sensible des transports maritimes et des opérations de services liées au commerce extérieur d'une manière générale.

Les **exportations de fruits et légumes** et de **conserves** alimentaires doivent s'accroitre de 90 % entre 1969 et 1973.

Cet objectif quoique assez contraignant pour les organismes chargés de la réalisation du programme des exportations, est possible compte tenu des disponibilités au niveau de la production ainsi que des actions de grande envergure prévues pour améliorer la qualité de ces produits et étaler les calendriers des productions.

Les accroissements prévus concernent principalement les exportations de produits maraichers et d'agrumes primeurs.

L'objectif retenu en matière d'**exportations de vins** s'appuie d'une part sur la consolidation des marchés traditionnels, et d'autre part sur une plus grande valorisation, surtout des vins de qualité.

En matière de **produits miniers,** l'objectif le plus important à réaliser concerne le développement des exportations de **phosphates.** Ces exportations devront être portées en 1973 à plus de 49 millions de dinars, accusant ainsi une augmentation par rapport à 1969 de près de 150 %.

Les conditions plutôt favorables de commercialisation des **produits sidérurgiques** permettront à la S.N.S. d'écouler facilement pendant le Plan Quadriennal l'ensemble de ses excédents de production. Ces exportations devront porter en 1973 sur un montant voisin de 150 millions de dinars.

Les **exportations de pétrole** se situeront en 1973 entre 61 et 66 millions de tonnes, réalisant ainsi un accroissement de l'ordre de 50 % par rapport à 1969.

De plus, nous exporterons l'équivalent de 2 millions de tonnes de pétrole brut en **produits raffinés.**

Les exportations d'**engrais azotés et d'engrais phosphatés** seront portées en 1973 à 180 millions de dinars et pour toute la période à plus de 450 millions de dinars.

Enfin, l'extension de la **commercialisation du gaz** pourra connaître une ampleur très grande. Ce produit tiendra déjà la deuxième place dans le volume global de nos expertations après le pétrole brut en 1973.

En matière de **transport maritime,** le Plan Quadriennal prévoit de porter le chiffre d'affaires situé dans le pays au profit de l'entreprise nationale à 200 % de son niveau actuel.

Les objectifs ainsi retenus illustrent l'hypothèse de développement des exportations la moins aléatoire. Ils devront certainement être dépassés dans la plupart des secteurs de l'économie.

En effet les quantités d'exportations ainsi fixées aux différents secteurs de l'économie découlent d'une appréciation raisonnée de la contre-partie que nous sommes en droit d'attendre de notre capacité d'importation et tiennent largement compte par ailleurs, de la situation actuelle et de l'évolution prévisible du niveau de la demande sur les marchés extérieurs, plus particulièrement du commerce de nos principaux partenaires.

Ainsi le problème de la commercialisation des **vins** se pose dorénavant en des termes nouveaux. Les différentes actions entreprises ces dernières années, se sont traduites par la diversification des débouchés et une politique de production plus adaptée à la situation sur les marchés étrangers. Il devient possible aujourd'hui, et c'est l'objectif retenu pour le Plan Quadriennal, de vendre la plus grande quantité possible de vin à des prix rémunérateurs pour notre production. De plus, une partie des exportations devra être réalisée à l'avenir en emballages réduits, pour les vins de qualité.

La gamme à exporter des produits **miniers** va enregistrer pendant le Plan un enrichissement très appréciable. L'accroissement attendu des exportations de non-ferreux nous permet d'envisager l'élargissement des débouchés des produits traditionnels tels le fer et les phosphates et l'amélioration de leur prix de vente. En effet, le rôle joué sur les marchés extérieurs par des produits très demandés tels que le cuivre et le mercure devra contribuer à cette valorisation et à la consolidation de l'ensemble des exportations minières.

En matière d'**hydrocarbures** les objectifs de commercialisation retenus traduisent la possibilité réelle d'écouler l'ensemble des productions exportables à des prix rémunérateurs comparativement aux prix des transactions sur les marchés de consommation.

En effet la proximité de ces marchés, les perspectives d'enrichissement de la nature de nos relations commerciales avec nos principaux partenaires ainsi que le développement attendu durant la période, du champ de nos relations constitueront autant de facteurs favorables au succès des objectifs.

Dans la période couverte par le Plan, l'extension de la gamme des produits exportables va s'étendre aux carburants et surtout aux **engrais azotés** et **phosphatés.** De ce fait, cette diversification devra tendre à faciliter l'aménagement des relations commerciales solides et durables avec nos différents clients en matière d'hydrocarbures et des dérivés des hydrocarbures.

Dans le domaine des **produits issus de l'industrie de transformation et des produits agricoles de consommation,** l'intensification de la production devra permettre une large expansion des exportations.

Certains secteurs des industries alimentaires, des industries textiles et divers en particulier devront être systématiquement préparés à orienter une partie de leurs capacités de production, vers les exportations en adaptant en particulier leurs techniques de production et de commercialisation aux besoins des marchés étrangers.

EVOLUTION DES ECHANGES DE BIENS ET SERVICES A L'IMPORTATION DURANT LE PLAN QUADRIENNAL PAR RAPPORT AU PLAN TRIENNAL

	Triennal	Structure	Quadriennal	Structure
Biens de consommation	5.200	42	6.600	26,4
Biens de production	5.750	46	14.650	58,4
Services	1.500	12	3.800	16,2
TOTAL.....	12.450	100	25.050	100

EVOLUTION DES ECHANGES DE BIENS ET SERVICES A L'IMPORTATION EN 1973 PAR RAPPORT A 1969

	1969	Structure	1973	Structure
Biens de consommation	1.800	37	1.650	21,4
Biens de production	2.400	39	4.150	52,6
Services	650	14	1.900	28
TOTAL.....	4.850	100	7.700	100

EVOLUTION COMPAREE DES EXPORTATIONS ENTRE LE PLAN QUADRIENNAL ET LE PLAN TRIENNAL

	Triennal	Structure	Quadrien-nal	Structure
Produits agricoles et alimentaires	2.170	17,6	3.590	15,7
Produits miniers.....	374	3	845	3,7
Hydrocarbures	9.170	75,2	16.980	74,5
Produits industriels	479	4	1.357	6
TOTAL.....	12.193	100	22.772	100

EVOLUTION COMPAREE DES EXPORTATIONS ENTRE 1969 ET 1973

Produits agricoles et alimentaires	800	18,2	950	14,1
Produits miniers.....	160	3,2	270	3,9
Hydrocarbures	3.250	74,4	5.130	75,4
Produits industriels	180	4,2	450	6,6
TOTAL.....	4.390	100	6.800	100

LES CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES OBJECTIFS :

La réalisation des objectifs quantitatifs du commerce extérieur constitue la garantie la plus sûre que le niveau relativement élevé de l'investissement ne butera pas sur la contrainte des moyens de paiements extérieurs.

Cette garantie devra être facilitée par la coordination scrupuleuse des actions à différents niveaux, des opérateurs du commerce extérieurs et de l'Administration Centrale pour la réalisation des objectifs précisés dans les programmes annuels d'importation et d'exportation.

Le Plan Quadriennal prévoit, dans ce contexte, d'intégrer la mise en œuvre des opérations commerciales avec l'étranger dans un cadre d'intervention s'appuyant principalement sur l'organisation conforme aux objectifs assignés, des relations avec nos principaux partenaires commerciaux ainsi que sur l'adaptation aux conditions nouvelles des instruments de direction, d'exécution, de contrôle, au niveau des différents agents de l'économie.

L'aménagement de marchés nouveaux pour des grands produits d'importation, la recherche des meilleures conditions financières pour le règlement de la masse considérable des importations prévues ainsi que la nécessité de plus en plus grande dans laquelle nous nous trouvons de toujours mieux maitriser les besoins du développement de l'économie, font que pendant les quatre prochaines années, notre administration devra réaliser sur des bases solides, d'importants ajustements dans nos relations avec nos principaux partenaires commerciaux.

Dans l'aménagement des accords économiques à long terme avec nos principaux partenaires nous aurons d'une manière générale à mieux utiliser les avantages qu'offre notre marché aux économies étrangères et mieux explorer des possibilités réelles de collaboration des différents pays à la construction de notre économie.

Dans ce cadre il conviendra de mieux préparer le contexte international dans lequel devra s'insérer l'évolution dynamique de nos échanges.

Sur le plan interne, l'organisation de l'aménagement de nos relations économiques extérieures s'appuiera principalement sur l'enrichissement et la centralisation de la programmation des échanges avec l'extérieur. L'Administration Centrale sera dotée des instruments appropriés de la coordination des activités des différents secteurs. Les nouvelles formes d'organisation de l'étude à l'exécution des échanges avec l'extérieur devront permettre une efficacité plus grande dans l'orientation des opérations commerciales, l'uniformisation des programmes de production des entreprises, et une plus grande articulation de leurs démarches par l'Administration Centrale.

Le renforcement ainsi opéré des relations entreprises administrations sera efficacement utilisé pour simplifier les procédures administratives de contrôle et corriger les défaillances de certaines entreprises en matière d'organisation commerciale.

Enfin, le cadre nouveau du fonctionnement du commerce avec l'étranger constituera un champ d'application adapté à l'intervention des organismes techniques de promotion commerciale.

Quatrième Partie

LA POLITIQUE D'ELEVATION DU NIVEAU CULTUREL ET TECHNIQUE

La politique d'élévation du niveau culturel et technique décidée par le plan résulte à la fois des nécessités héritées de l'histoire et des impératifs du développement futur. Les moyens importants dont elle bénéficie et donc la priorité qui lui a été accordée dans la répartition des investissements est liée au retard accumulé par notre pays tout au long de la période coloniale et à la nécessaire réponse qu'il faut donner aujourd'hui au besoin d'éducation ressenti par le peuple et imposé par le progrès économique. Aussi grand qu'il soit, cet effort de promotion humaine conservera pendant longtemps une place importante du fait à la fois de l'ampleur des retards à combler, des exigences de technicités de l'économie et aussi de la croissance rapide d'une population à laquelle il conviendra d'ouvrir des possibilités de plus en plus larges d'élévation du niveau d'éducation et de formation.

Cette politique, pour laquelle le Plan Quadriennal constitue une étape décisive, s'exprime à travers deux objectifs essentiels :

— Satisfaire le besoin social d'éducation

— Satisfaire les besoins en hommes formés de l'économie.

Elle s'appuie sur un ensemble de moyens dont la mise en œuvre conditionne la réalisation des objectifs immédiats de la période et une réponse correcte aux nécessités d'un avenir plus lointain.

LA DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION :

La démocratisation de l'enseignement et de la formation est à la fois l'un des buts essentiels et l'un des moyens de notre développement. Elle découle directement de notre option socialiste et constitue un objectif majeur du plan. En effet, la généralisation de l'instruction constitue le moyen le plus sûr pour offir à tous les Algériens une chance de promotion culturelle, professionnelle et sociale. Elle correspond de surcroît à un besoin profondément ressenti par toutes les populations qui sont conscientes après les décades de frustration coloniale, que l'élévation de leur niveau culturel et technique constitue la garantie la plus sûre de l'amélioration de leurs conditions d'existence pour eux et pour leurs enfants.

La scolarisation universelle, au niveau de l'enseignement élémentaire, constitue à la fois l'aspect essentiel et la première étape de la démocratisation de l'enseignement et de la formation. Le plan quadriennal atteindra pleinement ce but pour toute la génération des enfants de l'indépendance. En effet, à partir de cette année le nombre de classes ouvertes permettra d'accueillir tous les enfants de six ans qui se présenteront à l'école : la scolarisation sera donc totale pour tous les enfants nés postérieurement à l'indépendance. En d'autre termes, la durée de la scolarité obligatoire étant de huit ans, la scolarisation totale des enfants de 6 à 14 ans sera réalisée en 1978.

Cet objectif traduit en chiffres, donne une expansion importante des effectifs qui passeront de 1.550.000 enfants scolarisés durant l'année 1969 à 2.620.000 à la rentrée d'octobre 1973. Soit un accroissement annuel moyen de 215.000 correspondant à un taux de croissance supérieur à 10 %. En fin de période le taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans, sera en tenant compte de ceux qui seront déjà entrés dans l'enseignement secondaire à cet âge là, de 76 %. La scolarisation totale des enfants de 6 à 14 ans qui aura été atteinte en 1978 fera qu'à la fin de la décennie 1970-1980 l'Algérie comptera 4.000.000 d'enfants de cet âge à l'école.

Ce progrès décisif, durant la période quadriennale, de la scolarisation dans l'enseignement élémentaire éliminera en même temps toutes les inégalités qui existent actuellement entre la ville et la campagne, entre les garçons et les filles, entre les régions bien équipées et les régions déshéritées. Cette élimination des disparités qui caractérisent le système d'éducation hérité, est une dimension essentielle de la démocratisation de l'enseignement et de l'élévation générale du niveau culturel et technique, donnant toutes ses chances à chaque algérien quel qu'il soit et où qu'il se trouve. Elle est complétée par les mesures prises pour donner les mêmes chances à chaque citoyen, quelles que soient les conditions économiques de

sa famille et cela grâce à l'effort fait dans le cadre des cantines scolaires et à la fourniture gratuite des livres et trousseaux aux enfants des familles les plus pauvres.

L'élargissement considérable de la base d'éducation que réalisera l'enseignement élémentaire aura, dès le début du Plan Quadriennal, des prolongements dans l'**enseignement du second degré.** A ce niveau également l'expansion des effectifs sera très rapide : Ils passeront de 188.000 durant l'année 1969-70 à plus de 420.000 à la rentrée de 1973 soit un accroissement annuel moyen de près de 60.000 élèves correspondant a un taux de croissance de 22 %.

Pour cela le premier cycle recevra chaque année plus de quarante pour cent des effectifs parvenant à la fin de l'enseignement élémentaire.

De même le second cycle élargira considérablement son volume réduisant ainsi relativement les déperditions à la fin du premier cycle.

Entre la première et la dernière année du Plan chaque cycle du second degré aura plus que doublé ses effectifs. La lutte contre les disparités habituelles du rythme d'éducation conserve toute sa valeur pour l'enseignement du second degré qui adaptera son implantation et son organisation de manière à assurer également à tous l'accès aux établissements d'enseignement. Les mesures prises pour assurer cet aspect de la démocratisation ont conduit à individualiser un enseignement moyen regroupant les classes de la 6ème à la 3ème et qui sera dispensé dans des établissements spécifiques : les **collèges d'enseignement moyen.** Ces établissements de petite dimension seront très largement décentralisés pour être rapprochés des familles et implantés en particulier là où il n'y a pas encore d'établissement du second degré. **Les lycées** qui seront spécialisés pour l'enseignement du second degré feront davantage appel à l'internat pour assurer les conditions les plus larges de poursuite des études à tous.

L'enseignement supérieur s'ouvrira également plus largement grâce à la fois à l'accroissement des effectifs au niveau des classes terminales du second degré, à la possibilité d'accès à l'université sans le baccalauréat, et aux normes de succès à cet examen qui devra permettre de sélectionner 75 % des meilleurs élèves qui arrivent en fin de scolarité secondaire. Les effectifs de l'université auront pratiquement triplé à la rentrée 1973 par rapport à ce qu'ils étaient durant l'année scolaire 1968-1969. Ils passeront en effet de 9.700 à 27.000 avec une accélération très nette à la rentrée 1971.

Pour l'enseignement supérieur, comme pour les autres enseignements, la politique arrêtée tend à rapprocher les établissements des familles et de façon générale à mettre à la disposition des étudiants les moyens matériels indispensables à la poursuite de leurs études. La construction de **l'université de Constantine,** et de nouveaux établissements **à Oran, la nouvelle université technologique** dans une autre ville, la construction de cités universitaires, la politique des bourses qui doit être plus sélective en faveur de ceux qui sont les plus démunis de moyens, répondent à ces soucis, expriment en cela l'objectif de démocratisation de l'enseignement et de la formation.

A ce même objectif, il faut rattacher la politique des **Instituts Technologiques** qui sera décrite plus loin et qui constitue la seconde chance offerte à tous ceux qui ont quitté le système d'éducation, d'acquérir une formation malgré leur échec ou leur abandon de la filière « Education Nationale ».

La politique d'élévation du niveau culturel et technique qui puise ses assises essentielles dans l'action entreprise dans le système d'éducation élargi par les Instituts Technologiques serait cependant incomplète si elle ignorait délibérément tous ceux qui n'ont pas eu jusqu'à ce jour la possibilité de recevoir le minimum d'instruction ou qui n'en ont pas reçu suffisamment pour pouvoir accéder aux nouvelles possibilités de formation offertes. L'action d'**alphabétisation** et d'**enseignement généralisé par correspondance radio et télévision** ont pour objectif de prendre en charge une partie de cet héritage et d'ouvrir ainsi au plus grand nombre des possibilités de promotion.

L'analphabétisme hérité étant d'une ampleur considérable, puisqu'il touche encore plus de 70 % de la population d'âge adulte, il est nécessaire dans ce domaine d'arrêter des priorités. Dans la mesure où l'action d'alphabétisation est d'autant plus efficace qu'elle permet l'accès à un emploi ou promotion professionnelle, c'est vers la population active et plus précisément certaines parties de la population active qu'elle doit être orientée. Deux catégories ont été privilégiées : les travailleurs des secteurs « organisés » où l'alphabétisation est un instrument de formation professionnelle et les classes jeunes de la population active qui présentent les plus grandes potentialités de réceptivité et de motivation pour l'élévation de leur niveau culturel et technique. Ces deux noyaux d'actions prioritaires de l'alphabétisation n'excluent pas sa généralisation aux autres catégories de la population illettrée. Cette généralisation ne sera possible qu'en s'appuyant sur le volontariat et l'utilisation de tous les locaux disponibles : foyers d'animation de la jeunesse, locaux des A.P.C. Mosquées etc...

Cette action d'alphabétisation de portée générale qui devra utiliser la langue nationale bénéficiera à un million de personnes pendant la période du Plan. Une action de moindre envergure dans la ligne de l'alphabétisation fonctionnelle déjà entreprise dans les entreprises autogérées et les sociétés nationales devra porter sur 100.000 personnes. Elle n'utilisera une autre langue que la langue nationale que lorsqu'elle est directement articulée avec une formation professionnelle qui ne peut encore être dispensée dans la langue nationale.

L'enseignement généralisé par correspondance radio et télévision aura lui pour objectif essentiel de fournir un enseignement à ceux dont la scolarité a été interrompue, et auxquels il convient de donner des moyens de réinsertion dans un circuit de formation. Accessoirement ce type d'enseignement pourrait soit s'adresser au grand public soit assurer des actions de formation ou de préformation à but prioritaire. Dans ce domaine également une priorité a été retenue en faveur du groupe d'âge 15-19 ans qui mérite une attention particulière en raison de sa réceptivité et de la rentabilité de l'action sur ce groupe d'âge.

Aux deux niveaux où il interviendra, fin du primaire et secondaire, l'enseignement par correspondance radio et télévision couvrira un champ de correspondants et auditeurs de plus en plus importants. L'objectif de 50.000 correspondants et auditeurs fixé pour 1970 devra s'accroître chaque année d'autant pour atteindre 200.000 en 1973. Ce volume d'action ne sera possible et efficace que si là également, tous les locaux disponibles sont utilisés et si des techniques modernes d'enseignement et un contenu adéquat sont mis en œuvre.

LA SATISFACTION DES BESOINS DE L'ECONOMIE

Le succès des objectifs de développement rapide de l'économie, comme de la politique d'indépendance nationale dépendent en grande part de la disponibilité en hommes formés capables de prendre en charge toutes les activités de l'économie nationale.

L'ampleur des besoins en cadres et ouvriers qualifiés est considérable à la fois en raison des déficits hérités à l'Indépendance, partiellement couverts par la coopération technique et les exigences nouvelles dues à l'action de développement.

Or, en ce domaine, et compte tenu de la longueur des processus de formation des hommes, l'appareil d'éducation hérité est incapable de satisfaire quantitativement et qualitativement nos besoins actuels et prévisibles.

Aussi la politique du plan vise-t-elle à accélérer au maximum la formation des hommes et à adapter cette formation aux caractéristiques de nos besoins.

Cette politique trouve son expression dans les premiers éléments de réforme qui seront d'ores et déjà introduits dans le système d'éducation et qui viseront à adapter dès la fin de la période du plan la production du système à nos besoins indépendamment du remodelage définitif et plus profond de notre enseignement dont il sera question plus loin.

Cette meilleure adéquation aux besoins de l'économie et de la société apportera une amélioration notable du rendement de notre appareil d'éducation.

Au niveau de l'enseignement du second degré, l'**enseignement technique** devra être considérablement renforcé et amélioré. Ce changement de structure sera préparé en donnant une vocation nettement scientifique et technique aux deux premières années du second degré. Les actuels collèges d'enseignement technique seront transformés soit en technicums, établissements nouveaux qui formeront des cadres moyens en 4 ans soit en lycées techniques conduisant à l'enseignement supérieur.

A ce niveau, les orientations retenues tendent à mieux préparer l'étudiant aux tâches professionnelles qui l'attendent sans le charger inutilement et à raccourcir au maximum compatible avec une bonne formation, la durée des études. Les aménagements qui seront introduits dès le début du plan devront s'inspirer de ces principes en fonction de la nature propre des enseignements des différentes facultés.

L'action essentielle qui concourra à la satisfaction des besoins en hommes formés de l'économie réside dans la politique **des instituts technologiques.**

Face aux déficits en cadres que les distorsions héritées et la longueur des processus d'éducation classique ne permettent pas de résoudre, il importait de définir une politique capable de réduire un obstacle au développement qui risquerait de compromettre les objectifs généraux. Les principes et les caractéristiques qui président à la création des Instituts Technologiques découlent directement de cette nécessité.

En effet les Instituts de Technologie reposent sur trois principes fondamentaux :

— Le premier principe est le principe de l'intensité des **objectifs de formation.**

Face à des déficits passés et des besoins nouveaux massifs et urgents en cadres, recensés **au niveau des différentes branches d'activités,** les Instituts de Technologie proposent de mettre en œuvre une formation massive dans les branches où les besoins sont importants.

— Le deuxième principe est le principe **d'exception des moyens de formation.**

Visant à la formation massive des cadres, les Instituts de Technologie proposent d'utiliser les moyens exceptionnels de formation et de types non classiques, tant en ce qui concerne les locaux, l'administration et l'encadrement pédagogique, qu'en ce qui concerne l'appel à la coopération technique et les moyens financiers.

— Le troisième principe enfin, est le principe **d'urgence des actions de formation.**

Les besoins massifs en cadres sont des besoins à satisfaire durant la période du Plan Quadriennal - les Instituts de Technologie proposent de mettre en œuvre, dans ses détails une formation massive en rapport avec les besoins ressentis.

De l'application de ces principes d'intensité, d'exception et d'urgence de la formation, découlent les caractéristiques suivantes de la formation :

— En premier lieu, **les objectifs de formation des instituts de Technologie sont liés aux perspectives de développement du pays.** La formation tiendra essentiellement et directement compte des besoins exprimés par les utilisateurs qu'ils soient administration ou unités de production.

Cette liaison Utilisateurs-Instituts de Technologie sera telle que la formation entreprise dans les Instituts de Technologie sera strictement fonction des besoins exprimés par les utilisateurs et ceux-ci s'engageront formellement à prendre à leur service des élèves-stagiaires ainsi formés à la demande.

— En deuxième lieu, **les Instituts de Technologie sont un moyen** exceptionnel et provisoire de formation :

Les Instituts de Technologie sont une réponse exceptionnelle à des besoins exceptionnels. Il n'est pas question, dans le cadre du plan de faire de longs et coûteux investissements d'infrastructure : construction et autres équipements. Il s'agit au contraire, d'utiliser au maximum les structures existantes : locaux vacants ou insuffisamment occupés, casernes, installations scolaires en dehors des horaires d'utilisation, équipements industriels ou commerciaux, exploitations agricoles etc...

— En troisième lieu, **les Instituts de Technologie, assurent une formation visant l'adaptation directe aux postes de travail.**

Dans cette formation, il s'agit de faire vite tout en assurant le maximum d'efficacité, de renverser en quelque sorte l'ordre habituel des choses : on communique d'ordinaire à l'élève une masse de connaissances qu'il investira dans la réalisation de tâches réelles. La formation des Instituts de Technologie, à l'instar de la « formation sur le tas », se propose, sur la base d'études préalables de postes, de partir des tâches réelles et de donner les connaissances théoriques nécessaires à leur prise en charge.

— En quatrième lieu, les Instituts de Technologie recrutent les élèves stagiaires, sans condition de diplôme.

Les Instituts de Technologie, visent à puiser dans toutes les ressources du pays et à insérer dans le circuit économique, après les avoir formés, un nombre important de jeunes qui, compte tenu de leur niveau scolaire, ne répondent pas aux normes actuelles et ne peuvent pas en conséquence, trouver leur place dans les structures traditionnelles de formation.

Le recrutement des élèves-stagiaires doit donc tenir compte autant de la motivation du jeune, de ses capacités et de son désir de travailler que de ses connaissances plus ou moins lacunaires.

— En cinquième lieu, quant au fonctionnement des instituts technologiques les conditions prévues font, sauf exceptions, des Instituts, des établissements à caractère administratif. Chaque Institut de Technologie est administré par un Conseil d'Administration.

La politique des Instituts Technologiques se concrétisera par la création, pendant les premières années du plan, d'établissements destinés à former des cadres moyens et supérieurs dans une trentaine de spécialités des secteurs économiques et sociaux de la vie nationale.

Ils viseront à satisfaire les besoins de la Planification, de l'Agriculture, l'Industrie, les Travaux Publics et le Bâtiment, le Commerce, les Finances, le Tourisme, l'Education Nationale, la Santé et la Jeunesse.

Les Instituts Technologiques recruteront quelques 95.000 jeunes à former aux 3 niveaux supérieur, moyen et qualifié dont presque 26.000 au niveau supérieur.

Les effectifs en formation atteindront 45.000 en 1973 dont 16.000 au niveau supérieur.

La base de recrutement de tels effectifs sera insuffisante si l'on s'ent tient aux disponibilités actuelles augmentées des sorties à venir de l'appareil de l'éducation. L'enseignement généralisé par correspondance radio et télévision et d'éventuels stages d'harmonisation des connaissances permettront d'élargir cette base par le recours possible au Service National. Si ces actions se révélaient insuffisantes, les niveaux de recrutement seront abaissés et compensés par une formation plus longue.

La production de cadres ne sera très importante pendant le plan quadriennal que pour le niveau ouvrier qualifié. Elle atteindra 28.000 pour ce niveau alors qu'elle ne dépassera guère 8.000 pour le niveau moyen et 7.000 pour le niveau supérieur.

L'éducation nationale est la principale bénéficiaire de cette formation exceptionnelle puisqu'elle sera concernée pour 26.400 sur les 28.200 agents qualifiés et formés et pour 5.400 sur les 7.110 cadres supérieurs sortant pendant la période.

Au delà des Instituts Technologiques qui offrent un moyen nouveau de répondre aux besoins de l'Economie en hommes formés, la politique de formation se poursuit par l'ensemble des intitutions qui fonctionnent dans le cadre des différentes compétences ministérielles et par l'action entreprise au niveau de certaines entreprises et établissements publics. Ce type de formation qui s'est rapidement développé ces dernières années doit désormais s'insérer dans le cadre de la stratégie et des structures d'ensemble du système d'éducation et de formation. En d'autres termes ce type de formation doit être coordonné et planifié. De même il doit désormais viser uniquement soit à combler une lacune laissée par l'appareil d'éducation ou les Instituts Technologiques dans des spécialités précises soit à compléter la formation prodiguée par ceux-ci pour la rendre plus directement opérationnelle dans la vie professionnelle.

L'objectif en ce domaine est, qu'à terme et une fois la réforme de l'enseignement supérieur complètement réalisée dans ses structures, son contenu et ses méthodes, l'Education Nationale ait sous sa responsabilité la quasi-totalité de l'appareil d'éducation et de formation. La pratique des liaisons utilisateurs-formateurs, instrument privilégié de coordination à court terme, revêt de ce fait une importance égale pour le long terme.

Pendant la période quadriennale la formation entreprise dans les institutions spécialisées des Ministères, par les établissements et entreprises publics et par stages fournira quelques 5.700 cadres supérieurs et 16.500 cadres moyens dans les spécialités les plus diverses.

Pour la formation professionnelle des ouvriers et employés qualifiés, le recours à l'appareil de la formation professionnelle pour les adultes doit être systématique. Nous disposons là d'un outil très important, actuellement en cours de réadaptation aux besoins de l'économie et insuffisamment utilisé. Une meilleure planification et coordination des actions de même que la multiplication des contrats de formation utilisateurs - F.P.A. doit permettre à celle-ci de former 20.000 ouvriers et employés qualifiés. Les capacités d'accueil de la F.P.A. devant être portées de 11.000 à 17.000 stagiaires en 1970, certaines de ses installations pourront servir temporairement à l'implantation d'Instituts Technologiques ou à la formation de cadres moyens.

Outre la F.P.A. divers Ministères entreprendront directement ou à travers des organismes et entreprises sous tutelle la formation de 40.000 ouvriers et employés qualifiés.

Enfin les **Instituts Islamiques** fourniront 8.000 jeunes gens diplomés pendant la période quadriennale mais appelés à recevoir une formation complémentaire soit pour l'éducation soit pour l'administration et l'économie.

Cet effort orienté vers la satisfaction des besoins de l'économie et réalisé à travers les structures de l'éducation nationale et des différentes institutions et écoles, joint à l'action menée au niveau des unités de production aura au cours de la période quadriennale mais surtout immédiatement après, un impact important sur l'élévation du niveau culturel et technique de la population active. Aussi considérable qu'il soit, il sera cependant insuffisant pour faire face à tous les besoins recensés au titre des déficits historiques, des nécessités de l'algérianisation et des actions nouvelles de développement.

On estime que les objectifs d'organisation du système d'éducation et de formation, détaillés précédemment, permettront de fournir 20.000 cadres supérieurs, 27.000 cadres moyens et 135.000 ouvriers et employés qualifiés à la vie administrative économique et sociale.

Sur ce total de 185.000 hommes formés, plus de 30.000 seront destinés à l'éducation nationale, près de 63.000 auront une formation technique les destinant à l'industrie y compris l'industrie des travaux publics et du bâtiment, et près de 23.000 auront également une formation technique les destinant à l'agriculture.

Plus précisément et pour mesurer l'effort accompli, les cadres supérieurs formés pour l'Education Nationale pendant la période quadriennale seront plus nombreux que les cadres actuellement en place : 7.400 contre 6.000 disponibles aujourd'hui. L'activité industrielle au sens large recevra 2.800 cadres techniques supérieurs alors que l'ensemble des emplois supérieurs, toutes disciplines confondues, s'élève à la veille du Plan à 5.500.

Quand à l'Agriculture qui ne dispose actuellement que de 350 cadres supérieurs elle recevra 580 cadres techniques supérieurs. Il faut ajouter à ces chiffres la formation non spécifique de cadres supérieurs qui s'orienteront vers l'Education, l'Industrie, ou l'Agriculture.

Malgré ces résultats des déficits en cadres demeureront à l'issue du Plan dans de nombreux domaines. Globalement les besoins nouveaux ne sont pas loin d'être satisfaits puisqu'il ne manquera que 7.000 cadres supérieurs et 11.000 cadres moyens pour l'ensemble de l'administration et de l'économie. A ce déficit il faut ajouter les besoins d'algérianisation qui représentent respectivement 15.000 et 10.000. Plus précisément, certains secteurs connaitront encore un sous-encadrement important qui ne se résorbera qu'après le Plan Quadriennal. C'est le cas notamment de l'Agriculture dont le déficit accumulé dans le passé pèse lourdement sur la solution de ses problèmes d'encadrement. Les besoins nouveaux de l'Education Nationale en enseignants des matières scientifiques et techniques seront également très mal couverts pendant la période du Plan. Le recours à la coopération technique internationale sera donc nécessaire dans ces deux domaines.

Il sera également utile à la réalisation des objectifs de meilleur encadrement sanitaire assigné à la santé publique.

Dans les autres domaines et notamment dans l'Industrie l'appel à la coopération technique visera à combler quelques lacunes précises et à satisfaire les besoins des périodes de démarrage des grands ouvrages.

En définitive il apparait que l'effort exceptionnel entrepris en matière d'éducation et de formation permettra de faire face de façon substantielle, même si elle n'est pas totale, aux énormes besoins cumulés d'un développement économique rapide, de déficits historiques importants et des nécessités de l'algérianisation.

La politique mise en place par le Plan Quadriennal, permet cependant, malgré une croissance accélérée des besoins au delà du plan, de fixer des détails rapprochés, avant 1980, pour assurer la satisfaction de l'ensemble des nécessités d'encadrement et de qualification de la vie administrative, économique et sociale.

L'ANIMATION CULTURELLE

L'éducation et la formation qui constituent la base essentielle d'élévation du niveau culturel et technique, doivent être complétées par une politique d'animation culturelle d'autant plus importante que notre pays a historiquement souffert d'une longue dégradation de son patrimoine culturel et qu'il a hérité d'un analphabétisme qui constitue un obstacle au développement de la personnalité.

Cependant, malgré tous les freins coloniaux, la culture nationale a survécu aux tentatives d'aliénation de toutes sortes. Aujourd'hui il nous faut à la fois conserver et diffuser ce capital et lui donner une dimension nouvelle à la mesure du monde actuel et qui sache réaliser l'harmonie entre nos valeurs propres et les nouvelles réalités.

Aussi, le Plan attache-t-il une importance à la prospection, à l'inventaire et aux classements de toutes les richesses culturelles de l'Algérie que l'histoire a accumulé et qui demeurent mal connues. Cette sauvegarde et cette conservation d'un patrimoine inestimable allant de la musique à l'architecture en passant par les traditions littéraires et le folklore doit être complétée par une diffusion la plus large possible qui assurera ainsi une revalorisation et une dynamisation de la culture nationale.

C'est qu'en effet le second objectif du Plan vise à promouvoir une production culturelle aussi bien dans ses manifestations traditionnelles que sont la littérature ou la musique, mais aussi dans nos expressions plus modernes que sont le théâtre, le cinéma, la télévision ou la presse. Les expressions non écrites de la production culturelle seront particulièrement encouragées dans la phase actuelle parce qu'elles correspondent aux meilleures conditions de communication dans une société encore dominée par l'analphabétisme.

Dans cette politique d'animation culturelle l'action tournée vers la jeunesse doit occuper une place de choix. Elle empruntera les canaux de l'Education Populaire qui vise les jeunes de 14 à 17 ans et diffuse plus largement auprès d'eux des éléments de formation économique, culturelle et sociale qui doivent permettre un meilleur épanouissement de leur personnalité et une meilleure insertion dans la société.

Le support matériel principal de ces actions est constitué par **les foyers d'animation de la jeunesse** qui seront près de 500 à la fin du Plan Quadriennal. Ces foyers, rénovés quant à l'esprit qui doit les guider pour faire face à leur nouvelle mission, mieux encadrés, mieux implantés, permettront une meilleure animation culturelle des jeunes de 14 à 17 ans non pris en charge par le système d'éducation et de formation.

Le nombre des jeunes qui seront reçus dans les foyers devra doubler au cours de la période quadriennale et passer de 60.000 actuellement à 120.000. Compte tenu de l'expérience acquise, cette action ne peut réussir sans un soutien actif et complémentaire des collectivités locales aussi bien dans la mise en place des équipements que dans leur fonctionnement.

Mais le cadre des foyers d'animation de la jeunesse demeurera restreint au regard des nécessités d'encadrement et d'animation culturelle de l'ensemble de la jeunesse. Aussi les organisations nationales du Parti, Jeunesse F.L.N. et Scouts notamment, devront développer des efforts importants pour élargir au maximum le champ de cette action.

Les activités sportives constituent un autre aspect de la politique d'animation de la jeunesse dans la mesure ou la formation physique des jeunes et l'organisation collective de l'effort concourent au développement de la personnalité.

Il en est de même du Service National qui, bien que plus important à d'autres titres, représente un instrument de promotion des hommes par la prise de conscience de leurs responsabilités et la formation qu'ils reçoivent par le travail.

L'ORGANISATION DES MOYENS

L'élévation du niveau culturel et technique dont les objectifs ont été retracés à travers la démocratisation de l'enseignement et de la formation, la satisfaction des besoins de l'économie et l'animation culturelle, exige une organisation des moyens adaptée aux exigences de contenu et de délai fixés par chaque politique.

La réforme profonde de notre système d'éducation et de formation est la première de ces exigences dont la responsabilité incombera à la Commission Nationale créée à cette effet. En ce domaine le Plan Quadriennal aura pour mission à la fois de concevoir le nouveau système et commencer à le mettre en application après une première expérimentation. La réforme portera sur les structures, le contenu et les méthodes de notre système d'enseignement. Elle s'attachera à concrétiser et à intégrer cinq orientations essentielles :

— déterminer les voies et moyens du recouvrement de la langue nationale. Dans cette entreprise essentielle de définition d'un enseignement national il conviendra de bien préciser les éléments qui concourront à donner toute sa portée à la réforme et notamment l'action de **modernisation de la langue nationale** à enseigner pour l'adapter à nos besoins d'aujourd'hui et de demain. En même temps le réalisme, face à une situation historique héritée, amène à considérer que la pratique actuelle du bilinguisme sera, au moins pendant une phase transitoire, maintenue et par conséquent que le français conservera une place importante comme seconde langue véhiculaire dans l'enseignement. La réforme veillera à ce que ce bilinguisme au lieu de rendre complexe les programmes, soit l'expression d'une nécessité d'ouverture et d'échanges telle que la pratique des nations modernes qui ont introduit l'utilisation d'une seconde langue.

— déterminer les voies et moyens de concrétiser l'**option scientifique et technique.** Cette orientation suppose que le système d'enseignement soit organisé de telle manière qu'il incline à suivre les filières scientifiques et techniques et que les connaissances trans-

mises correspondent bien aux qualifications recherchées de manière à assurer la meilleure adéquation entre la formation reçue et la fonction à laquelle elle destine.

— **définir un système d'enseignement et de formation** assurant à tout moment le passage entre les études scolaires et la formation professionnelle de telle sorte que tous les jeunes qui ont achevé l'enseignement élémentaire ou abordé l'enseignement secondaire puissent s'ils quittent l'appareil d'éducation, trouver une structure de formation qui les préparent à l'exercice d'un métier et à leur insertion correcte dans la vie active.

— **organiser la réforme des méthodes pédagogiques** en définissant les nouvelles techniques d'enseignement à mettre en œuvre axées sur la pédagogie active et les instruments modernes de communication des connaissances.

— **organiser l'unification du système d'éducation** et de formation et d'abord la disparition à terme des Instituts Technologiques pour lesquels l'objectif de réponse massive aux besoins se sera estompé et dont les aspects dynamiques dans les méthodes et les contenus des enseignements auront enrichi la réforme. D'autres établissements dépendant de l'éducation nationale et des différents utilisateurs devront également se fondre dans les structures nouvelles notamment au niveau supérieur qui devra être organisé pour répondre à tout l'éventail des besoins à travers de grandes filières unifiées d'enseignement mais débouchant sur des spécialités multiples. En conséquence demeureront hors des grands ensembles de l'appareil d'éducation, les institutions qui ont un caractère de formation professionnelle très marqué.

La seconde exigence au niveau des moyens de la politique d'élévation du niveau culturel et technique concerne **la formation des enseignants.** Le système traditionnel de formation des enseignants est aujourd'hui à la fois coûteux et inadapté à la nature des problèmes à régler. Il est de toute manière incapable de répondre aux besoins massifs induits par les objectifs de croissance rapide des effectifs scolaires et universitaires à tous les niveaux.

Compte tenu de l'objectif d'algérianisation complète des enseignants du cycle élémentaire, nos besoins à ce niveau sont proches de 25.000 maîtres pour les 4 années à venir. L'enseignement moyen exigera 7.000 professeurs supplémentaires, et le second cycle du second degré 2.000, étant entendu que la moitié des effectifs pédagogiques pour les 2 cycles seront de formation scientifique et technique. L'enseignement supérieur aura besoin de 1.000 enseignants de plus à la fin du Plan tandis que l'encadrement pédagogique des Instituts Technologiques en exigera 1.500 en régime de croisière.

En ce qui concerne les besoins de l'Education, leur satisfaction ne pourra être obtenue entièrement pour l'enseignement élémentaire et au maximum pour le second degré que si on y applique les principes de la politique des Instituts Technologiques. En d'autres termes pendant la période du Plan le respect des objectifs quantitatifs de l'éducation conduit à entreprendre massivement la formation accélérée de futurs enseignants recrutés, sans diplômes, sur appréciation d'un stock de connaissances. Cette politique devra se traduire par une refonte complète des structures actuelles et l'adaptation du réseau des écoles normales d'instructeurs, d'instituteurs et supérieures aux nouveaux objectifs. Dans cette entreprise de formation des enseignants l'Ecole Normale supérieure d'enseignement technique jouera un rôle stratégique pour concrétiser l'orientation scientifique et technique de l'éducation.

Il reste, malgré cette mobilisation des moyens, que le recours à la coopération technique internationale demeurera une nécessité qui complètera nos possibilités d'encadrement de l'enseignement du second degré et du supérieur, les Instituts Technologiques et de la formation de formateurs en général. L'élargissement de l'éventail des pays pouvant fournir une telle coopération est indispensable pour assurer la satisfaction correcte de nos besoins en la matière.

Les objectifs d'élévation du niveau culturel et technique ont également conduit à envisager dans le cadre du système actuel une série d'aménagements destinés à en améliorer le rendement.

Des mesures d'ordre pédagogique et organisationnel ont été arrêtées en vue de normaliser les parcours des différents enseignements et conduisant donc à une réduction des taux de doublement et d'abandon. Les pourcentages de réussite de certains examens sont fixés de manière à harmoniser les flux avec les objectifs ou limiter des déperditions du système. C'est ainsi que le taux de succès au baccalauréat ne devra pas être inférieur à 75 %. Certaines barrières inutiles dans la phase actuelle seront supprimées ou aménagées : en particulier l'examen probatoire disparaîtra dès Octobre 1970, ce caractère de barrage d'examens comme la propédeutique ou le C.P.E.M. sera largement atténué. La durée comme le système complexe d'enseignement de certaines études supérieures seront réaménagés pour améliorer les taux de promotion et réduire le temps de formation. Pour certaines disciplines sera délivré au bout de deux années d'études un diplôme universitaire permettant d'entrer dans la vie active ou d'accéder à des formations spécialisées de type professionnel.

En dehors de l'éducation, l'appareil de formation dépendant des différents utilisateurs qui est d'une part moins lié dans ses structures, ses méthodes et ses hommes au schéma légué et d'autre part plus sensiblement à l'urgence des besoins massifs en cadres peut plus facilement et plus rapidement faire sa reconversion vers une production quantitative et qualitative conforme aux nécessités de l'heure. Le rendement de l'appareil de formation devra donc également s'améliorer notamment par le gain de temps et la spécialisation.

A l'amélioration du rendement du système il faut rattacher la décision prise d'instituer un service civil pendant plusieurs années après l'achèvement des études. L'utilisation des cadres formés pour les tâches auxquelles ils sont destinés sera ainsi largement garantie.

L'organisation de la réalisation et de l'utilisation des équipements d'éducation et de formation est également une exigence de la politique du Plan. Face aux besoins considérables d'infrastructures induits par les objectifs il est impératif de réaliser les équipements à temps et au meilleur coût. Les responsabilités des collectivités locales dans l'exécution des programmes ayant fait leurs preuves il convient de renforcer la tendance. Par ailleurs la charge, déjà lourde, de la politique d'éducation, doit être minimisée par tous les moyens si l'on veut éviter qu'elle ne devienne insupportable. Aussi la réduction des coûts unitaires sera-t-elle systématiquement recherchée de même que la simplification des normes de construction. Les locaux nouveaux devront être construits de manière à permettre une certaine polyvalence des équipements et de façon générale il sera nécessaire d'introduire une utilisation beaucoup plus intensive des locaux. Le fonctionnement à deux équipes des locaux de l'enseignement élémentaire devra s'étendre au second degré : à la fin du Plan 100.000 places fonctionneront ainsi dans le second degré.

Cet effort d'organisation des moyens trouvera enfin son expression dans une planification plus complète de tous les éléments qui concourent à mettre en œuvre la politique d'élévation du niveau culturel et technique. Deux instruments y concourront de façon décisive :

En premier lieu la **carte scolaire, universitaire et des moyens de formation.** C'est là l'outil principal de transformation des objectifs en programmes spécifiques prévoyant la date de création, le lieu d'implantation et le type des nouveaux établissements. Elle seule permettra une utilisation rationnelle des formateurs et des locaux en fonction des objectifs retenus.

Le second instrument de planification est constitué par le **Comité Permanent de Planification et de Coordination de l'Education et de la Formation.** Cet échelon de réflexion et de travail exprime la nécessité d'une politique globale en ce domaine et ses compétences seront les plus larges au niveau de la conception comme de la coordination de l'action. Lieu de synthèse il sera aussi un lieu de rencontre entre utilisateurs et formateurs. Il permettra également de déterminer la politique générale d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle en fonction des besoins plus particulièrement dans les activités de formation où la base de recrutement est étroite.

Expression des nécessités du développement et en même temps résultat de sa réussite, l'élévation du niveau culturel et technique devait inévitablement constituer un axe fondamental du Plan dans un pays où l'histoire a fait que toutes les ambitions de progrès butent sur l'impératif de formation des hommes. L'effort entrepris aujourd'hui est lourd et ardu mais nécessaire parce qu'il ouvre à coup sûr la voie du succès.

L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'EDUCATION NATIONALE

	Enseignement élémentaire	1er cycle second degré	2ème cycle second degré	Supérieur
1968-1969	1.551.000	146.000	20.000	9.400
1969-1970	1.758.000	158.000	25.000	10.800
1970-1971	1.974.000	191.000	34.000	12.800
1971-1972	2.190.000	247.000	41.000	17.000
1972-1973	2.406.000	330.000	50.000	21.000
1973-1974	2.622.000	375.000	70.000	27.000

BALANCE PROSPECTIVE DE FORMATION

A - CADRES ET CADRES SUPERIEURS

	Besoins	Production
1 - Formation scientifique et technique		
— Formation agricole et formation industrielle ..	3.000	580
— Hydroc. géologie, mines	420	480
— Métallurgie, mécanique	500	460
— Bâtiment, T.P.	500	450
— Transports	280	310
— Autres pour l'industrie	300	1.950
— Autres pour services etc...	2.100	
— Education (mat. scientif.)	6.000	4.000
— Santé	4.100	1.380
TOTAL Formation scientifique et technique ..	17.200	9.610
2 - Autres formations		
— Tourisme (spécifique)	400	480
— Education (mat. non scientif.)	3.000	2.400
— Formation commerciale, administrative et littéraire pour industrie, agriculture, commerce, services, administration	7.300	7.820
TOTAL autres formations	10.700	10.700
TOTAL GENERAL	27.900	20.310
ALGERIANISATION	15.000	

B - TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE

	Besoins	Production
— Formation agricole	7.000 (2.500) (1)	1.980
— Formation de type industriel	14.000 (4.800)	10.600
— Formation commerciale et administrative	10.700 (3.500)	7.350
— Tourisme	2.000	1.160
— Jeunesse	6.000	6.040
TOTAL	39.700	27.130
ALGERIANISATION	10.000	

C - OUVRIERS ET EMPLOYES QUALIFIES ET HAUTEMENT QUALIFIES

	Besoins	Production
— Agriculture	78.000	18.000
— Ouvriers qualifiés (formation de type ind.)	38.000	51.100
— Employés qualifiés	30.000	31.200
— Education	26.000	26.400
— Santé	12.000	5.900
— Tourisme	3.000	2.000
TOTAL	187.000	134.600

(1) Entre parenthèse : dont agents de maîtrise.

Cinquième Partie

LA POLITIQUE D'AFFECTATION DU REVENU NATIONAL

La meilleure utilisation des réserves de capacité de production, une plus grande productivité, l'arrivée à plus grande maturation des entreprises réalisées dans le Plan Triennal jointe aux résultats de certains investissements qui seront exécutés dans le Plan Quadriennal, aboutiront à modifier sensiblement le volume global de la production nationale du pays qui devra s'accroitre de près de 45 % durant la période.

Conformément au choix fondamental arrêté de dynamiser l'économie en visant au maximum des investissements, les résultats de cette croissance devront être affectés en priorité à cette action.

L'investissement demeurera en effet pendant une longue période le facteur déterminant du progrès économique dans le pays, ce qui, durant le Plan Quadriennal se traduira par une élévation très nette du **taux d'investissement** qui a atteint 25 % de la production nationale en 1969 et qui devra s'accroitre progressivement pendant la période pour dépasser l'équivalent de 35 % de la production nationale escomptée en année terminale du Plan.

Ce taux très élevé consacré au développement de la richesse nationale signifie que durant l'exécution du plan l'accroissement général de la consommation devra être maintenu à un rythme compatible avec les politiques d'austérité et des revenus qui ont été décidées pour soutenir le maximum d'investissement. Pour atteindre cet objectif mais aussi pour faire face aux dépenses courantes de l'Etat, un grand effort dans la mobilisation de l'épargne engendrée par le processus de croissance et une grande rigueur dans la répartition et l'affectation des fruits de l'expansion sont nécessaires.

LE FINANCEMENT DU PLAN

C'est dire le rôle prépondérant que devra jouer l'appareil financier et bancaire pour la réalisation des objectifs du Plan. Déjà pour une série de causes dues à la structure de la base matérielle de l'économie nationale et aux caractéristiques de son organisation dans l'étape actuelle, le rôle des finances publiques est important par la masse totale des prélèvements qui transitent par les Budgets de l'Etat.

Une grande partie de l'épargne nationale est en effet actuellement prélevée et répartie par le truchement des budgets. Ce rôle devra s'accroître pendant cette période caractérisée par un très fort taux d'investissement et où le financement des investissements demeurera très centralisé.

Avant d'aborder la dynamique des principales sources financières pendant la période, les conditions d'une mobilisation et d'une affectation plus efficace de l'épargne, il convient de rappeler un certain nombre de **principes directeurs** arrêtés et qui déterminent la politique de financement du développement.

En premier lieu le financement du plan doit être réalisé d'abord et en très grande proportion sur les **ressources propres du pays.** Le souci d'une croissance très poussée de l'économie nationale est en effet assorti de la condition que la croissance ne nuise pas à l'indépendance économique du pays et que le développement se fasse au moindre coût possible. Le crédit étranger nécessairement plus cher devra constituer un appoint, fixé à un plafond qui ne grève pas la rentabilité future des entreprises et dans la limite supportable à terme par l'économie nationale ; autrement dit qui n'obère pas les possibilités d'emprunts des futurs plans.

— En deuxième lieu l'**épargne nationale** qui sera dégagée doit être **affectée en priorité au financement du développement.** Ce principe qui résulte de la politique résolument engagée dans la construction rapide d'une économie **progressive a déjà trouvé** une concrétisation durant l'exécution du Plan Triennal et plus particulièrement pendant la dernière année de ce Plan où le montant des crédits alloués aux équipements et créations nouvelles au niveau du Budget de l'Etat a dépassé les montants consacrés aux dépenses courantes des administrations.

Ce principe de limitation des dépenses courantes de l'Etat au profit de la promotion des investissements devra être une des règles strictes durant l'exécution du Plan.

— Le souci de ne pas entraver le rythme du développement futur, se traduit par ailleurs dans le principe qui régit **les modalités de financement des investissements.** En dehors des équipements d'infrastructure économique et sociale, des investissements consacrés à la recherche, et des investissements à délais de maturation très longs, tout investissement productif destiné à élargir rapidement le revenu national, devra s'effectuer sous forme de prêts.

— Enfin **l'émission monétaire** devra être subordonnée à la réalisation des programmes de production et d'investissement en évitant d'engendrer des processus inflationnistes qui nuiraient à l'exécution correcte des objectifs du Plan et dont les effets néfastes toucheraient en premier lieu les catégories de revenus les plus modestes.

La dynamique des sources de financement durant le Plan

Une part importante de l'épargne disponible dans l'économie est actuellement, comme il a été noté plus haut, canalisée par le budget général de l'Etat qui constitue dans le système financier actuel un instrument privilégié pour la réalisation des objectifs.

Les principales sources d'alimentation de ce budget sont constituées par des rentrées fiscales, les droits de douane, les revenus issus du pétrole et les bénéfices des entreprises du secteur public. En plus de la canalisation de l'accumulation par ces instruments, le Trésor public joue un rôle considérable dans la mobilisation des autres disponibilités.

Pendant l'exécution du Plan Triennal les ressources définitives cumulées enregistrées au niveau de ce budget ont représenté - sans qu'il y ait eu en général à noter d'effort particulier dans la mobilisation de l'épargne - un montant équivalent à 34 % de l'ensemble cumulé des biens et services produits pendant la même période.

La participation des différentes activités économiques à cette accumulation pendant ces trois dernières années a été respectivement et à concurrence de 42 % constituée par les prélèvements sur la consommation, à concurrence de 24 % par les recettes et redevances pétrolières, pour 14 % par les impôts directs sur les activités des entreprises, pour 9 % par les bénéfices des entreprises publiques et pour 7 % par les impôts sur les revenus des ménages.

Pendant les quatre années, période marquée par un fort taux de croissance de l'économie accompagné de nombreuses modifications de structures, la dynamique de ces ressources devra s'améliorer de façon conséquente.

D'importantes modifications doivent en effet affecter pendant la période les grands agrégats de l'économie qui déterminent l'évolution de ces différentes sources d'accumulation.

La transformation la plus notable se traduira par l'évolution marquée de la production matérielle créatrice de richesses qui devra s'accroître de 52 % pendant les quatre années, d'une manière très forte pour la production du bâtiment et des travaux-publics de 130 %, dans une proportion importante pour l'ensemble de l'industrie de transformation de 70 % et de 50 % pour la branche des hydrocarbures.

L'intensité des effets de cet élargissement de la base matérielle sur les capacités d'accumulation de l'économie produira tous ses fruits au-delà de la période couverte par le Plan.

Néanmoins, et durant la période même du plan, des effets appréciables sur l'évolution de ces capacités d'accumulation devront être enregistrés.

— De ce point de vue, le fait le plus marquant sera le **résultat financier des entreprises** du secteur public hors pétrole dont la part dans le fonds d'accumulation central devra très

sensiblement augmenter en passant de 9 % pour la période triennale à 16 % pendant le Plan Quadriennal.

— Sans être déterminantes dans l'équilibre financier, les recettes du **pétrole** sont et continueront d'être un facteur important dans le financement du développement. A la fin de la période le poids relatif de cette ressource parmi les grands secteurs d'accumulation, pourrait même diminuer légèrement. Son évolution sera la résultante du volume de la production et des nécessaires modifications d'ordre institutionnel.

La production escomptée qui devrait se situer au niveau de 65 à 70 millions de tonnes, la révision de la fiscalité définie dans les accords de 1965, l'élargissement sensible de la part entièrement publique, sont des facteurs qui doivent aller dans le sens d'un accroissement notable de l'accumulation en provenance de cette branche de l'économie nationale.

— Enfin la fiscalité ayant un impact sur le pouvoir d'achat des ménages, qu'il s'agisse de la **fiscalité directe** frappant les salaires et les revenus professionnels ou de la **fiscalité indirecte** qui se répercute sur les prix à la consommation, représente actuellement près de 50 % des rentrées définitives de l'Etat.

Les résultats de la croissance dans ce domaine auront un effet sensible sur l'élargissement de l'assiette imposable. Les actions d'investissement et l'accroissement de la production auront en effet un impact appréciable sur l'évolution de l'emploi : les postes de travail nouveaux qui seront créés dans les seules activités non-agricoles augmenteront de 265.000, entrainant une augmentation de la masse des revenus distribués de plus de 50 %.

S'il n'y a pas à prévoir de modification notable dans le taux de la charge fiscale supportée par les particuliers au cours des prochaines années, par contre cette répartition de la charge entre les différentes catégories socio-professionnelles et par niveau et type de consommation, devra être modifiée dans le sens d'une meilleure redistribution du revenu national et d'une réelle austérité.

Au total, l'ensemble des ressources prélevées à titre définitif par l'Etat doit sensiblement s'accroitre ; elles permettront de couvrir toutes les charges budgétaires de l'Etat, c'est-à-dire de faire face aux dépenses courantes des administrations et aux dépenses d'équipement de l'infrastructure économique et sociale.

En d'autres termes, la norme assignée par le Plan aux finances publiques exclut non seulement le déficit budgétaire, mais impose un excédent des recettes définitives sur les dépenses courantes égal au montant des investissements consentis à titre définitif.

Sous cette optique, les arbitrages budgétaires annuels devront porter sur l'appréciation de trois proportions : le niveau des dépenses de fonctionnement, le niveau des concours définitifs du programme d'équipement et le niveau des recettes publiques dont la combinaison doit viser à l'équilibre des dépenses à caractère définitif et des recettes définitivement acquises au Trésor.

Aussi est-il nécessaire que la tendance passée du rythme annuel d'accroissement du **budget de fonctionnement** soit sérieusement rectifiée.

En dehors des dépenses récurrentes à l'objectif de scolarisation et à la formation accélérée, il est souhaitable de maintenir le rythme d'évolution des dépenses allouées aux autres fonctions de l'Etat à un niveau supportable par l'économie nationale qui soit en cohérence avec le choix fondamental du maximum d'investissements, soit à un accroissement annuel inférieur à 5 %.

Le souci d'une plus grande productivité doit être aussi un impératif pour les administrations au même titre que pour les entreprises de production. Trop souvent, en effet, les sommes allouées à différentes fonctions de l'Etat sont en trop grande disproportion par rapport aux services réels rendus à la population.

Le financement des investissements productifs effectué sous forme de prêts sera assuré au moyen d'une mobilisation de l'épargne existante, prélèvement à caractère temporaire sur les ressources financières et monétaires disponibles dans l'économie.

Il s'agira pour une large part de ressources internes distraites à des utilisations jugées non prioritaires par le Plan, et pour partie par la mobilisation de concours extérieurs.

Les possibilités de financement du plan à partir des **concours extérieurs** sont directement liées au volume des équipements mis en œuvre par le Plan et qui offrent une large base de recours aux crédits étrangers. Elles dépendent également du niveau de crédits financiers que nous pouvons mobiliser dans le cadre des relations économiques de l'Algérie avec ses principaux partenaires. Il reste que l'appréciation des capacités de remboursement à moyen et long terme ainsi que les perspectives d'évolution de la balance des paiements doivent constituer le point de repère permanent dans la détermination du niveau des crédits à rechercher.

Les résultats escomptés de l'expansion assignée aux exportations devront consolider sérieusement la solvabilité actuelle de l'économie nationale ; et, sans les transferts pétroliers, le recours à des crédits nouveaux pour financer le plan d'investissement serait négligeable.

De ce point de vue l'endettement admissible sera aussi fonction du coût des crédits et de leur durée.

La mesure objective des différents éléments qui concourent à déterminer nos possibilités et la limite de l'endettement à l'extérieur, permet de conclure à des capacités de mobilisation de crédits étrangers satisfaisantes qui devront toutefois s'appuyer sur la recherche permanente des meilleures conditions. Ces crédits extérieurs devront être orientés vers le financement des projets les plus rentables et les plus générateurs de moyens de paiements, directement ou indirectement.

LA POLITIQUE DES REVENUS

Comme cela a été souligné, l'option qui a dominé l'élaboration du Plan Quadriennal, a été de viser à dynamiser rapidement l'économie et d'accélérer le rythme de développement.

Du point de vue de l'affectation des ressources matérielles cette orientation a pour corrolaire direct le maintien de la consommation à un niveau compatible avec ce choix.

Dans la réalité et durant l'exécution du Plan, la dynamique de la consommation dépendra de l'évolution des revenus qui seront distribués globalement et de leur répartition entre les différentes catégories de la population. Cette dernière est déterminée essentiellement par les résultats en matière de **création d'emplois.**

L'étape du Plan Quadriennal dans la Perspective à Long Terme :

Le but principal de la **Stratégie de Développement à long terme** choisie a pour préoccupation centrale l'élimination radicale du chômage et du sous-emploi par l'industrialisation authentique du pays.

L'objectif qui a été fixé, est qu'à partir de 1980, les causes de ce sous-emploi soient irréversiblement supprimées et que l'accroissement total annuel des forces de travail soit égal aux postes de travail nouveaux à créer annuellement par le développement des industries et des activités liées à l'industrialisation dans les villes.

L'évolution enregistrée pendant ces toutes dernières années et surtout les résultats attendus de l'exécution du Plan Quadriennal permettent d'espérer même atteindre ce résultat avant 1980.

La population totale à cette date serait de l'ordre de 18,5 millions pour une population présente en 1969 de 13,2 millions et une estimation prévisionnelle de 15 millions d'habitants pour 1973.

Sur la base de cette prévision et à la fin de la décennie qui s'ouvre, la force de travail (*) aura crû de 850.000 personnes entre 1969 et 1980.

Le développement des industries qui emploient actuellement 120.000 personnes devra fournir dans les dix ans à venir 40 % des postes de travail nouveaux nécessaires en dehors de l'agriculture.

L'objectif visé est donc de multiplier par 5 les emplois dans ce secteur.

Les branches les plus dynamiques seront l'industrie mécanique et électrique, les industries des matériaux de construction les industries de production de biens de consommation et la pétrochimie, qui contribueront ensemble à 75 % de l'accroissement total des emplois dans l'industrie.

En dehors de l'industrie, l'évolution la plus notable concerne les activités du Bâtiment-Travaux-Publics dont l'accroissement représentera plus du quart du total des emplois à créer.

Les effets de la croissance sur l'activité générale et la modernisation de l'économie entraîneront une évolution sensible de l'emploi dans le secteur des services, en particulier la scolarisation et le développement des Universités entraîneront un accroissement des emplois de l'ordre de 150 % durant la prochaine décennie.

L'emploi en dehors des activités agricoles devrait s'accroître dans l'ensemble d'un million de postes de travail dont 450.000 dans la seule industrie.

Durant la décennie la transformation profonde des conditions de vie à la campagne devra être engagée principalement par la mobilisation du travail axée autour des divers programmes arrêtés et notamment le programme de Rénovation rurale. L'objectif est d'arriver par là à limiter le sous-emploi à un niveau correspondant à la nature des activités agricoles.

---

* *Force de travail :* l'évaluation de la force de travail prend en compte le nombre de personnes en âge de travailler (18-59 ans) et qui sont effectivement à la recherche d'un emploi. Il y a donc lieu, dans les prévisions d'évolution de la force de travail, de prendre essentiellement en compte la population masculine de 18 à 59 ans et d'en déduire les étudiants de plus de 18 ans, les personnes qui abandonnent l'activité professionnelle avant 59 ans et les personnes inaptes au travail.

Ce qui correspond à un abattement estimé à 10 %.

EVOLUTION DES PRINCIPALES DONNEES DE LA POPULATION
(en millions)

	1969	1973	1980
Population totale présente	13,2	15	18,5
Population agricole	7,7	8,5	10,1
Population non agricole	5,5	6,5	8,4
Force de travail théorique agricole	1,54	1,73	2,0
Force de travail non agricole	1,10	1,22	1,5
Force de travail théorique brute totale	2,64	2,95	3,5

Cette mobilisation jointe aux autres actions de modernisation des conditions matérielles de vie dans le milieu rural, évitera de la sorte un exode rural prématuré dans cette phase de construction de l'économie.

Le Plan Quadriennal sans apporter une réponse définitive à la lutte contre le sous-emploi, sera cependant décisif par les actions qu'il devra engager pour éliminer définitivement le chômage urbain et accroître les possibilités de travail dans les campagnes.

Le plan quadriennal se traduira ainsi par la création de 265.000 emplois en dehors de l'agriculture, soit en moyenne 68.000 postes de travail nouveaux par an.

Cet élargissement des postes de travail s'apprécie par la modification qui résultera dans la répartition interne de l'emploi total entre les différents secteurs. En effet 65 % des emplois à créer le seront dans la production matérielle et 15 % dans l'enseignement ; la production non matérielle et les administrations participeront pour 20 % à l'accroissement total des emplois dans la période.

La situation actuelle de l'emploi dans les différentes branches de l'activité urbaine se caractérise par la faiblesse relative des effectifs dans les activités directement productrices ; 36 % des emplois sont procurés par les activités de commerce et services, 34 % par l'Administration et seulement 30 % par l'industrie, le bâtiment et les transports.

La production matérielle en dehors de l'agriculture offre à l'heure actuelle quelques 205.000 emplois soit 24 % du total.

Le bâtiment et les travaux publics représentent au moins 70.000 emplois, soit un peu moins de 30 % de l'emploi créé par la production matérielle en dehors de l'agriculture.

Les industries manufacturières occupent 135.000 personnes.

La main-d'œuvre s'y répartit presque équitablement entre les industries mécaniques et électriques, les textiles et cuirs et les industries alimentaires, presque 15 % du total dans chacune des branches.

Cependant, la place occupée par des petites unités à la limite de l'artisanat, demeure importante, notamment dans les industries textiles et principalement du cuir.

Les grandes entreprises industrielles (secteur public pour 70 %) de plus de 50 salariés, emploient un peu moins que la moitié de l'effectif total. L'investissement dans ces conditions détermine bien plus que l'accroissement de la production, l'évolution de l'emploi dans ce secteur.

La production non matérielle (transport, commerce, services) occupe actuellement 360.000 personnes, dont 55 % dans le commerce, 28 % dans les services et 17 % dans les transports. Si pour les transports, le chiffre exprime fidèlement des emplois stables, pour les services et le commerce notamment, l'effectif global cache un phénomène de sous-emploi ou d'occupations sporadiques important.

L'administration au sens large emploie environ 285.000 personnes dont 125.000 auprès de l'administration centrale, 45.000 enseignants et près de 50.000 dans les collectivités locales.

En ce qui concerne l'**emploi agricole,** au-delà des chiffres qui reprennent l'ensemble des personnes qui exercent une activité agricole, c'est le taux de sous-utilisation de la population active totale dans ce secteur qui est significatif de la situation.

La campagne agricole offre 150 millions de journées de travail, les programmes de mobilisation de la main-d'œuvre procurent quelques 8 millions de journées de travail. Le sous-emploi atteint est ainsi estimé à un taux de 49 %.

A l'issue du plan, les actions d'intensification des cultures et l'ampleur nouvelle des programmes de mobilisation du travail doivent conduire à une atténuation de ce taux.

En effet, la campagne agricole procurera en 1973, 165 millions de journées de travail, soit 10 % de plus qu'actuellement, la mobilisation au travail fournira 35 millions de journées de travail, soit plus de quatre fois plus qu'actuellement.

Dans la **production matérielle autre qu'agricole,** le Plan Quadriennal prévoit la création d'environ 170.000 emplois, soit 82 % de l'emploi actuel total.

Quoique le caractère dominant du bâtiment et des travaux publics se trouve renforcé, 45 % de l'emploi total du secteur en 1973, les accroissements les plus significatifs seront le résultat du développement de l'**industrie mécanique et électrique** et de **l'industrie textile et des cuirs** : 53 % de l'ensemble des emplois créés dans l'industrie manufacturière et plus de 73 % de l'emploi initial.

Dans les **transports,** les créations nouvelles d'emplois retenues concernent principalement les besoins exprimés par le secteur public de production. Il est prévu dans ce secteur un accroissement de l'emploi de l'ordre de 18.000 personnes.

Dans le **commerce et les services,** l'emploi supplémentaire retenu pour toute la période quadriennale, ne tient compte que des créations nouvelles dues au développement du tourisme et au meilleur encadrement de certains secteurs. De ce fait, l'accroissement de l'emploi à l'intérieur de ce secteur représente 1 % de l'emploi actuel.

L'évolution de l'emploi dans les administrations sera marquée principalement par l'accroissement très important des postes de travail dans l'enseignement. Les effectifs de ce secteur seront portés à 79.000, soit un accroissement de 80 % par rapport à 1969.

EVOLUTION DE L'EMPLOI NON AGRICOLE PENDANT LE PLAN QUADRIENNAL

	Situation actuelle	Structure	Evolution	Structure	Emploi 1973	Structure
Industrie et Artisanat Industriel	**135.000**		**75.000**		**210.000**	
Industries alimentaires	31.000		9.610		40.610	
Textiles et cuirs	22.000		15.000		37.000	
Chimie	9.000		4.430		13.430	
Industries diverses	6.500		5.680		12.180	
Mat. de construction	14.500		5.680		20.180	
Ind. Méc. et Elec.	29.000		26.450		55.450	
Energie	5.500		1.800		6.800	
Mines et carrières	10.500		3.500		14.000	
Hydrocarbures	7.500		2.950		10.350	
Bâtiments et Travaux Publics	**70.000**		**95.000**		**165.000**	
Total secteur secondaire	205.000	24	170.000	65	375.000	34
Transports	60.000	6	18.000	6,7	78.000	7
Commerce services	200.000 100.000	36	10.000 20.000	11,3	210.000 120.000	30
Administrations	275.000	34	47.000	17	322.000	29
Total Général	840.000*	100	265.000	100	1.105.000	100

• Ces effectifs correspondent à la situation en 1968, durant l'année 1969 bien que les données ne soient pas encore disponibles les emplois dans cette branche ont augmenté très sensiblement.

• Ce chiffre ne comprend pas les emplois rénumérés à partir des revenus de ces 840.000 personnes employées et dont le poste principal est représenté par le personnel domestique évalué à 50.000. Il ne comprend pas non plus les emplois du petit artisanat rural.

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS L'AGRICULTURE (1)

En millions (journées de travail)		1969	1973	ΔF
I Force du travail théorique agricole		308	346	38
II Utilisations	Campagne agricole	150	165	
				42
	Investissements	8	35	
Taux de sous-emploi théorique		49 %	42 %	

(1) Ne comprend pas également l'artisanat rural.

Les résultats de la croissance de la production sur le niveau de vie de la population vont se traduire pendant les quatre années du plan par une augmentation des revenus des ménages supérieure à 3.500 millions de dinars, ce qui représente 29 % des revenus actuellement distribués.

L'emploi créé en dehors de l'agriculture est la principale source de cette évolution. En effet, plus de 2.400 millions de dinars proviendront des nouveaux salaires distribués et représenteront près de 80 % du total de l'accroissement des revenus.

Les administrations distribueront le tiers de ces salaires, les entreprises de production les deux tiers.

Plus de 20 % des revenus créés pendant le plan proviendront de l'amélioration des résultats des activités dans les entreprises familiales.

Le revenu moyen par habitant passe ainsi de 910 dinars environ en 1969 à près de 1.000 dinars en 1973, connaissant ainsi une amélioration de l'ordre de 10 % dans la période.

REVENUS DES MENAGES PAR ORIGINE

1) Activité salariale	1969	%	69-67	1973	%	73-69	%
Administration	2.300	19,20	100	3.100	20,0	800	22,7
Entreprises	3.800	31,70	600	5.430	35,0	1630	46,2
3 Revenus des entrepreneurs individuels	3.600	30,0	200	4.350	28,0	750	21,2
3) Extérieur	1.250	10,4	—	1.250	8,0	—	—
Prestations	700	5,8	50	1.050	6,8	350	9,9
Transfert des Adm.	350	2,9	50	350	2,2	—	—
TOTAL	12.000	100	900	15.530	100	3.530	100

Cette évolution notable des revenus est cependant bien loin de se traduire avec la même intensité pour l'ensemble de la population.

En effet, la quasi-totalité des revenus créés le seront dans les villes principalement au bénéfice des catégories de population qui ont déjà un niveau de vie relativement satisfaisant par rapport à celui des populations rurales et même de certaines catégories déterminées des villes.

L'emploi créé dans la période, très important surtout dans la production matérielle et l'enseignement concernera pour une grande part des catégories des populations qui bénéficient déjà des résultats directs de l'activité économique.

Les effets automatiques de la croissance sur le pouvoir d'achat des différentes catégories, se traduiraient de cette sorte par une accentuation des disparités des revenus principalement entre les villes et les campagnes.

Les revenus des populations qui travaillent dans l'agriculture passeraient dans ces conditions de 3.900 millions de dinars à 4.300 n'accusant qu'une augmentation de l'ordre de 10 % équivalente à l'accroissement de la population tandis que les revenus directement liés à la création de postes de travail nouveaux dans les villes passeraient de 8.100 millions de dinars à près de 11.100 millions soit une augmentation de l'ordre de 37 % pour une population qui augmente de 18 %.

Aussi dans sa définition, la politique de réparittion des revenus réels, prend-elle en compte les distorsions qu'engendre automatiquement l'édification économique du pays dans cette phase.

Il appartient en effet à l'Etat Socialiste d'assurer à tous les citoyens du pays une participation effective aux résultats immédiats de l'expansion économique et de faire supporter équitablement les sacrifices exigés par la construction du pays.

Cette politique de redistribution des revenus empruntera différents canaux à travers la politique des prix, la politique des salaires d'une façon générale et surtout par la mise en œuvre de programmes supplémentaires et plus intenses de la mobilisation du travail et d'un programme d'aide économique aux populations les plus pauvres.

Ce transfert sous des formes directes ou indirectes d'un montant de l'ordre de 800 millions de dinars devra être appuyé par une politique cohérente d'encadrement des revenus de l'ensemble de la population.

Le taux d'investissement très élevé choisi dans la phase actuelle du développement de l'économie implique en effet à la consommation une évolution relativement comprimée.

L'objectif retenu d'amélioration du niveau général de consommation de la population est de 24 % pendant les quatre prochaines années, ce qui correspond à un accroissement annuel brut de l'ordre de 5 %, soit par tête un peu moins de 2 % par an.

L'accroissement de l'emploi en dehors de l'agriculture entrainera d'un autre côté un accroissement très substantiel des revenus notamment parmi les nouveaux salariés de l'industrie et du bâtiment qui se traduira d'abord par une augmentation équivalente de la consommation.

En fait, le taux d'accroissement annuel moyen de 5 % ne sera tenu que par le succès de la politique des prix qui garantit une évolution beaucoup plus rapide de la consommation des produits agricoles et industriels de large consommation, et une compression de la consommation des autres produits.

L'évolution de la consommation de produits alimentaires notamment estimée à 23,5 % dans la période suppose en effet un réajustement des prix et une transformation du modèle de consommation qui permette la satisfaction des besoins pour les produits les plus nécessaires. C'est ainsi qu'en quantité la consommation de ces produits connaitra l'évolution décrite dans le tableau ci-après.

Nature des produits	Consommation des ménages (en millions de DA)		Evolution 1973-1969 (en millions de DA)	
	1969	1973		
Produits alimentaires	**5.100**	**6.300**	**1.200**	**23,5**
dont :				
Produits agricoles	2.100	2.600		
Produits des industries alimentaires	3.000	3.700		
Produits industriels	**3.300**	**4.300**	**1.000**	**30,0**
dont :				
Energie et Carburants	555	700	145	
Produits des industries de transformation..	2.745	3.600	855	
Transport et services	**1.800**	**1.800**	**200**	**12,5**
dont :				
Transport	500	600		
Services	1.100	1.300		
TOTAL CONSOMMATION	10.000	12.400	2.400	24,0 %

La consommation en produits industriels augmentera de 30 % dans la période, soit beaucoup plus vite que l'ensemble de la consommation. Ce résultat doit particulièrement se concrétiser par l'élargissement aux populations rurales du marché des productions nationales des industries de transformation (textiles, cuirs, ameublement, entretien)

POPULATION - REVENUS - CONSOMMATION
Année 1969

Consommations et revenus en Millions de DA
Population en milliers d'habitants

Revenu moyen par habitant	Population	CONSOMMATION				Revenus
		Alimentaire	Industrielle	Transport et services	Total	
400	5.650	1.650	400	100	2.150	2.200
700	3.200	950	600	350	1.900	2.240
TOTAL I	8.850	2.600	1.000	450	4.050	4.440
1.200	2.495	1.240	800	380	2.420	2.820
2.200	1.575	1.135	1.205	490	2.830	3.440
3.500 et plus	350	325	295	280	900	1.300
TOTAL II	4.350	2.700	2.300	1.150	6.150	7.560
TOTAL GENERAL	13.200	5.300	3.300	1.600	10.200(*)	12.000

(*) Y compris les marges fictives sur autoconsommation (200)

POPULATION - REVENUS - CONSOMMATION
Année 1973

Revenu moyen par habitant	Population	CONSOMMATION				Revenus
		Alimentaire	Industrielle	Transport et services	Total	
400	5.940	1.900	500	200	2.600	2.680
700	3.640	1.250	700	390	2.340	2.700
TOTAL I	9.580	3.150	1.200	590	4.940	5.380
1.200	2.810	1.900	1.300	450	3.650	3.800
2.200	2.175	1.100	1.400	440	2.940	4.890
3.500 et plus	435	350	400	320	1.070	1.430
TOTAL II	5.420	3.350	3.100	1.210	7.660	10.120
TOTAL GENERAL	15.000	6.500	4.300	1.800	12.600(*)	15.500

(*) Y compris les marges fictives sur autoconsommation (200)

Sixième Partie

LE ROLE DES DIFFERENTS AGENTS DANS L'EXECUTION DU PLAN

PRINCIPES GENERAUX

L'exécution du Plan nécessite une mobilisation générale des forces vives de la Nation.

Elle exigera de nombreux efforts de la part des responsables et de l'ensemble des travailleurs, sans lesquels le grand dessein du Plan Quadriennal serait vain.

La prise de conscience accrue de l'intensité, des problèmes posés par l'édification du pays constatée lors de l'élaboration du Plan devra être élargie, soutenue et enrichie durant sa réalisation par un souci constant du respect des objectifs et par une attention particulière quant au rôle dévolu à chacun par le Plan de Développement de la Nation.

Cette nécessité d'une plus grande précision dans la **division du travail** à l'intérieur de l'économie nationale est rendue d'autant plus impérieuse que la mise en œuvre de nombreux volets du Plan engendrera inévitablement des tensions importantes.

Le Plan Quadriennal s'inscrit par ailleurs dans une période marquée par des modifications intenses d'ordre organisationnel consécutives à la mise en place des **nouvelles institutions** du pays et à la **consolidation des entreprises publiques.**

Le Plan Quadriennal sera marqué enfin par une plus grande intensité de la **planification du développement,** le choix de cette méthode entraînant une adaptation progressive et un enrichissement des différents instruments de direction de l'économie qui compléteront notre système de planification, encore à ses débuts, et d'une façon générale devra rendre plus efficace les règles de fonctionnement de l'économie.

Les principes qui doivent guider cette amélioration de l'organisation du développement de l'économie, dans cette phase de construction, la définition du rôle respectif des différents niveaux et centres de décision, le choix des modes de gestion des entreprises, le choix des instruments de planification, doivent être inspirés par les faits caractéristiques de l'économie nationale dans son ensemble, comme dansses diverses composantes, et obéir aux grands objectifs poursuivis, aux options fondamentales du pays.

La **mobilisation** au service des tâches multiples de développement économique et social qu'expriment les objectifs et les actions définis par le Plan, devra être organisée à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie nationale.

A l'échelon des entreprises publiques, la croissance de la production est étroitement liée au progrès qui sera réalisé dans la productivité du travail.

De même que la vigilance et l'attention que les responsables et les travailleurs attacheront à la **lutte contre les gaspillages** sous toutes leurs formes, conditionnent le succès des résultats que la Nation est en droit d'attendre de ces entreprises notamment en matière d'élargissement de l'accumulation du pays.

Les actions de développement de l'agriculture et de modification des conditions de vie dans les campagnes requerront la plus grande intensité de cette mobilisation autour de la réalisation des investissements, de la prise en charge des équipements et de la recherche de la production maximum enfin.

L'effort de remodelage du paysage algérien dégradé par des siècles d'érosion et des décades d'abandon ne peut être entrepris sur une vaste échelle que s'il s'appuie sur des formes nouvelles de mobilisation de la force de travail qui valorise l'ampleur des moyens financiers et matériels que la Nation consent à engager dans cette œuvre de longue haleine.

Les investissements déjà réalisés ou à venir ne porteront tous leurs fruits que si les populations concernées les prennent consciemment et réellement en charge pour en assurer l'exploitation et l'entretien. Enfin, les grandes unités de production agricoles autogérées ou coopératives doivent comme les entreprises publiques rechercher l'efficacité dans l'organisation de la production et du travail.

De façon générale, la mobilisation des masses rurales trouvera son cadre d'action dans la **Révolution Agraire** qui constituera, par l'élimination de l'exploitation de l'homme dans les campagnes, par l'organisation des producteurs au niveau du travail de la terre et des services dont ils ont besoin, par enfin les actions que l'Etat entreprendra sur le milieu physique et les équipements économiques et sociaux, un puissant facteur d'enthousiasme et d'efficacité.

Dans l'effort de mobilisation de la Nation, une place déterminante revient naturellement à la jeunesse. Le **Service National** constitue un des cadres privilégiés de cette mobilisation pour la construction de l'économie, à travers la contribution que la jeunesse apportera à la réalisation des principales tâches de la Révolution.

La mise en valeur et l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes se prêteront plus particulièrement à ce concours qui devra également prendre en charge de grandes actions « pionnier » du développement économique. La mobilisation de la jeunesse doit aussi s'exprimer par l'engagement permanent au service du pays et de ses objectifs dans la vie active et à travers la réalisation des tâches d'intérêt national telles que l'alphabétisation.

L'appareil de l'Etat sur qui repose un part importante de la mise en œuvre du plan devra également dynamiser son action et ses méthodes. Le souci de simplificatoin des procédures, le sens des responsabilités et de l'intérêt national, le rejet du formalisme et des querelles d'attribution sont autant de facteurs qui lui donneront l'efficacité indispensable à l'exécution des objectifs du Plan.

Les responsabilités nouvelles dévolues aux **Communes et wilayate** par la politique de décentralisation confèrent à ces échelons régionaux une place de plus en plus importante dans la vie économique et sociale. Dans le prolongement de cette politique et pour lui assurer une application plus intense, le Plan a élargi le rôle des collectivités locales dans la réalisation des objectifs, l'initiation des projets, la création des entreprises et la prise en charge des équipements.

Cette approche plus démocratique de l'organisation du développement doit garantir une mobilisation continue de tous les agents de l'économie et assurer davantage de cohésion à l'application du système socio-politique choisi. Elle permettra d'améliorer les conditions d'une gestion plus efficace des entreprises.

Ainsi le **degré d'autonomie des unités de production** doit-il traduire la confiance dans la capacité des travailleurs et des gestionnaires à tirer le meilleur parti de leur outil de production.

En même temps, il doit assurer, suivant la nature propre des différents types d'unités, le respect des politiques et des objectifs définis par le Plan ainsi que les obligations qui leur incombent. Par ailleurs le degré d'autonomie des entreprises est à mettre en relation avec les faibles disponibilités de la Nation en hommes formés, ce qui milite en faveur des choix d'organisation les moins exigeants en cadres.

Cet ensemble de considérations tenant à notre situation et à nos politiques conduit à accorder aux unités de production une large autonomie dans la conduite de leur exploitation et de leur développement. Ce principe essentiel qui sera concrétisé dans l'organisation de la gestion des unités de production autogérées, coopératives et des sociétés nationales devra pendant une période transitoire tenir compte des nécessités propres à la phase de mise en place des assises du développement.

La décentralisaiton des responsabilités économiques constitue déjà dans l'**autogestion** un fait acquis et codifié par la réforme de 1969. L'unité de production a tous les pouvoirs de décision en matière de gestion courante de l'entreprise dans le cadre de la réglementation régissant la commercialisation et la répartition des revenus entre les différents fonds de l'exploitation. Cette autonomie est cependant contrôlée par tout ce qui a trait au programme d'investissement et de production qui doivent sauvegarder à la fois l'équilibre de l'entreprise et les objectifs de production nationaux. La Commune directement intéressée par la vie des entreprises autogérées sur son territoire est tenue de veiller, par l'autorité que lui confère le Code Communal, à leur bonne gestion.

Cette large autonomie de l'unité de production autogérée qui s'exprime à travers le fonctionnement de ses rouages, l'articulation des responsabilités et l'organisation financière et qui est actuellement en cours de mise en place devra être complètement achevée dès les premières années du Plan.

L'entreprise **coopérative** dont les statuts seront promulguées dès le lancement du Plan devra obéir aux mêmes principes directeurs que l'entreprise autogérée quant à son dégré d'autonomie. Elle devra donc bénéficier des pouvoirs de décision les plus larges en matière de gestion courante et satisfaire aux exigences de contrôle dans la définition de ses programmes d'investissement et de production. La future législation devra préciser les obligations que les coopérateurs s'imposeront à eux-mêmes notamment dans le domaine de l'organisation financière et commerciale.

Le degré d'autonomie des **sociétés nationales** sera également précisé dans la réforme du statut général de l'entreprise publique qui doit permettre de réorienter, d'unifier et de combler les lacunes de la réglementation actuelle en la matière.

Du point de vue de l'autonomie de gestion des sociétés nationales, les nouveaux textes confirment pour la période actuelle le principe de la décision centralisée pour tout ce qui a trait aux programmes d'investissement. Ce choix imposé par la nécessité d'assurer une sélection des investissements garantissant la meilleure utilisation des moyens, devra être maintenu pendant toute l'étape de construction de l'économie.

Les programmes de production des entreprises seront par contre arrêtés par les sociétés dans le cadre d'un système de décision contrôlée permettant de veiller à la pleine utilisation des capacités de production et au respect des objectifs du Plan. Les programmes de production prévisionnels qui seront élaborés annuellement feront l'objet d'une approbation centralisée. Dans le domaine de la gestion courante des pouvoirs de décision de l'unité de production seront les plus larges dans le cadre de l'articulation des responsabilités au sein de l'entreprise et des règles légales régissant tant son organisation que ses droits et obligations à l'égard de la collectivité nationale.

Le mode de gestion des sociétés nationales qui sera mis en place précisera dans l'organisation des responsabilités au sein de l'entreprise la place du collectif des travailleurs qui aura une participation active à la vie de l'entreprise. En particulier le collectif des travailleurs aura des responsabilités de contrôle de la gestion et participera à l'élaboration des projets de programme de production, d'investissement et de formation.

Les entreprises communales et de wilaya dont il convient de définir le mode d'organisation et de gestion dès la première année du Plan, bénéficieront d'une autonomie complète par rapport aux échelons centraux sauf à respecter les objectifs et priorités d'investissement et de production du Plan.

Les pouvoirs de décision de ces entreprises seront donc articulés uniquement avec les collectivités territoriales qui en assureront la tutelle. Les programmes d'investissement communaux et des wilayate devront cependant retracer les investissements de ces unités de production locales et régionales.

Enfin pour les **entreprises privées**, le code des investissements qui devra être reformé, ménagera au moins par un système de déclaration obligatoire, un contrôle strict, pour assurer l'adéquation avec les objectifs du Plan, des investissements projetés par les particuliers et les sociétés privées dans le domaine productif.

Le choix des techniques de planification, le choix des instruments de mise en œuvre du plan et d'une façon générale des instruments de régularisation du fonctionnement de l'économie doivent obéir à ces principes.

Ils doivent par ailleurs être adaptés aux caractéristiques de l'économie, telle que la diversité des niveaux de développement des différents secteurs (hydrocarbures, agriculture traditionnelle, industrie d'Etat, etc...) tel que le caractère très ouvert de l'économie nationale, ou encore la pénurie de cadres qualifiés, toutes caractéristiques qui ne se modifieront profondément qu'à terme.

C'est en fonction de ces données, que le choix d'un **système de planification**, dominé par des instruments administratifs et la multiplication des normes nécessitant de lourds appareils de transmissions et de contrôle, a été rejeté comme contraire aux principes énoncés et aux réalités nationales.

Cela ne signifie nullement que le contenu de nos plans doit s'arrêter à de simples prévisions et que les objectifs qu'ils comportent n'ont qu'une valeur indicative et qu'ils ne sont pas de ce fait contraignants, ou qu'ils n'engagent personne.

Le respect des objectifs et des obligations vis-à-vis du Plan de développement de la Nation par les entreprises et les différents niveaux de l'administration doivent être assurés par un système qui conjugue l'utilisation d'instruments à caractère réglementaire ou administratif et l'utilisation d'instruments à caractère plus économique fondés notamment sur les pénalisations et les stimulants, et sur le système de contrats.

La sanction des résultats positifs ou négatifs pourra être complétée et enrichie de cette manière tandis que l'extension de la formule contractuelle comme technique de mise en œuvre des objectifs permettra de mieux programmer et organiser la production et de situer plus clairement les responsabilités en particulier dans les relations économiques entre les entreprises publiques.

L'utilisation de ces dernières techniques est en effet le plus sûr garant du succès des objectifs et de l'efficacité de la planification dans les conditions actuelles de notre pays.

De même que l'application de ces mêmes instruments a le mérite d'accroître le sens des responsabilités.

L'intensité de la mobilisation pour la réalisation des objectifs du plan sera garantie par l'efficacité des instruments économiques.

Le caractère impératif du plan se traduira d'autre part par un ensemble de mesures administratives liées à la réalisation des programmes d'investissement et à l'adaptation de l'appareil économique à l'organisation et à la direction planifiée de l'économie.

LES INSTRUMENTS DE MISE ŒUVRE DU PLAN

L'INVESTISSEMENT demeurera pendant une longue période le facteur premier de la croissance de l'économie. Pour atteindre toute son efficacité, cet instrument de planification devra durant la période subir une série de transformations.

Le contenu du plan national annuel des investissements :

Il doit couvrir et régir tous les investissements et équipements qui seront réalisés par les différents agents de l'économie nationale. Il doit cependant régir l'ensemble de l'effort d'équipement de la nation selon des modalités d'intervention différentes suivant les divers secteurs socio-juridiques et les échelons.

Il doit comprendre :

Le programme d'équipement public central:

La centralisation de la décision d'investir au niveau des autorités centrales de planification demeure la règle dans cette période de fort taux d'investissement. Ce programme doit englober les investissements d'équipement économique et social, l'ensemble des investissements directement productifs réalisés par les entreprises publiques y compris ceux effectués par l'Etat en association avec les capitaux étrangers.

L'investissement qui entre en ligne de compte dans ce cadre ne doit concerner que les investissements véritables c'est-à-dire ceux destinés à l'élargissement des capacités de production : les créations nouvelles, les modernisations, les extensions. Cependant et en conformité avec la politique d'investissement dans la période, certains renouvellements destinés à combler des retards importants sont exceptionnellement assimilés à cette action d'accroissement des capacités et seront de ce fait inscrits au programme d'équipement.

Le programme d'équipement des régions :

Dans cette période de transition dans la mise en œuvre des nouvelles institutions du pays, ce programme retracera aussi bien les investissements financés sur les ressources centralisées et décidées au niveau central, que les investissements et équipements financés sur ressources propres des wilayats et des communes.

Les investissements privés :

Le plan national d'investissement doit également à titre prévisionnel retracer l'action du secteur privé, l'investissement demeurant soumis soit à un agrément au niveau des commissions nationales et régionales, soit à une simple autorisation administrative tacite ou formelle.

Une note d'orientation devra compléter le Code des droits et obligations des investisseurs, notamment en précisant les aspects concurrentiels et complémentaires avec l'action de l'Etat dans ce domaine.

Règle concernant la présentation des dossiers :

Les informations des dossiers de projets d'investissement soumis à l'inscription des programmes annuels devront se conformer dans leur contenu et dans leur présentation au « Manuel d'évaluation des projets ».

Cette règle concernant la forme de présentation harmonisée des projets doit être étendue aux programmes et actions de développement, autres que les projets d'investissements. Cette mesure a pour but de faciliter les travaux techniques d'élaboration des programmes et plans et surtout d'éclairer au maximum la décision.

Règle concernant la matérialisation dans les tranches annuelles du plan pluri-annuel d'investissement :

Pour l'immédiat, la technique de la décision différée traduite en termes budgétaires dans la technique de « l'individualisation » en cours d'année sera maintenue. Pour l'avenir seuls doivent être inscrits au programme annuel les projets suffisamment étudiés et conformes au « Manuel d'évaluation des projets ». Cette mesure doit commencer à s'appliquer à partir de 1971 pour les projets importants des secteurs productifs.

Mesures liées aux coûts unitaires des investissements et au respect des délais :

Pour l'immédiat, les ordonnateurs sont tenus de respecter l'objectif de réduction de 10 % du coût total du montant des investissements du programme 1970, par notamment une renonciation aux aspects superflus des projets, une plus grande maîtrise des marchés et une meilleure programmation des chantiers.

Pour l'avenir le montant des dépenses inscrit au programme annuel doit être considéré comme un plafond de dépenses pour les réalisateurs. Cette règle devra s'appliquer aux investissements productifs d'importance. Pour les investissements à « répétition » tels les écoles, les routes, etc..., ils devront respecter les normes unitaires qui seront arrêtées.

Les dates de démarrage et d'achèvement des travaux de réalisation devront être considérées comme impératives et engager la responsabilité des ordonnateurs. Pour sanctionner davantage ces directives, un système de stimulants et de pénalisations devra être mis en place.

Cette mesure doit modifier le caractère d'autorisation de la dépense en obligation de réaliser.

MESURES LIEES A LA PROGRAMMATION DE LA PRODUCTION :

Le perfectionnement de cet instrument devra enfin se traduire par la traduction du plan annuel d'équipement :

— d'une part **en programmation d'activité du Bâtiment - Travaux Publics** : la Direction Générale du Plan, le Ministère des Travaux Publics et de la Construction et l'Organisation Professionnelle concernée par cette activité, devront étudier les modalités et les étapes de cette programmation. Cette mesure doit faire l'objet d'un premier canevas à présenter avant la fin du premier semestre 1970 ;

— par ailleurs et en liaison avec l'objectif d'une meilleure articulation du développement, le plan annuel d'investissement devra être traduit en **programme de production de biens d'équipement.**

Outre la mise en œuvre progressive de la programmation de la production de ces deux branches importantes pour la construction intégrée de l'économie, une série de mesures devra être appliquée pour faciliter la réalisation des objectifs d'accroissement de la production.

D'une façon générale, la **prévision annuelle** aussi bien au niveau des unités de production, des banques que de l'administration centrale devra accomplir un progrès important pendant la période.

L'autorité politique centrale responsable du contrôle de l'exécution du plan devra pouvoir apprécier cet effort et enregistrer l'amélioration du dialogue entre les entreprises de production et les banques à l'occasion de la présentation **du plan annuel de production et de crédit.** Ce qui permettra aussi à cette occasion d'apprécier le degré de conformité entre les priorités arrêtées au niveau du plan pluri-annuel et la politique courante de crédit.

Le dépôt d'un premier canevas du plan annuel pour l'année 1971 devra être déposé avant la campagne agricole prochaine. Il engage la responsabilité de la Direction du Crédit, des Banques, de l'Institut d'Emission et de la Direction Générale du Plan. Ce premier canevas sera à caractère strictement prévisionnel.

Mesures liées à l'approvisionnement de la production :

Toujours dans l'optique de l'amélioration des instruments qui doivent faciliter la réalisation des objectifs de production, l'organisation des approvisionnements fait l'objet de mesures importantes. Les organismes publics sont l'instrument privilégié de mise en œuvre de cette organisation. La responsabilité et la fonction de ces organismes seront différentes selon qu'il s'agira d'importations ou de produits locaux.

Les fonctions des organismes publics seront à l'importation d'assurer la centralisation des commandes à l'étranger et en collaboration avec les entreprises de production la normalisation progressive des produits : ils sont responsables de la régularité de l'approvisionnement de l'entreprise.

Pour l'organisation de l'approvisionnement en produits locaux, le rôle des organismes publics sera de renforcer les relations inter-entreprises et de rationnaliser les méthodes commerciales (études de contrats, calendrier d'approvisionnement) et non d'alourdir les circuits.

La réalisation des programmes d'approvisionnement devra faire obligatoirement l'objet de contrats.

Ces organismes publics devront par ailleurs établir le programme annuel d'approvisionnement en relation avec la mesure concernant l'établissement du programme annuel de production et du programme annuel du commerce extérieur.

LA DISTRIBUTION :

Pendant le plan quadriennal, la distribution sera profondément réorganisée. Les articulations des différents circuits commerciaux entre eux et avec le secteur productif ainsi que les relations des agents chargés de la distribution avec l'administration centrale seront réaménagés en vue de leur adaptation progressive aux transformations que connaitraient l'organisation de la production et le système de planificaiton du développement.

Les objectifs à poursuivre en matière de distribution sont solidaires de ce fait des choix et des objectifs assignés à la production et en constituent le complément indispensable.

Ils traduisent la volonté de supprimer les mécanismes et méthodes de commercialisation qui freinent le développement de la production, de simplifier les circuits et de comprimer les coûts.

Par la meilleure connaissance du marché potentiel des biens de consommation industriels, les organismes de distribution nouveaux orienteront selon les besoins réels de la demande l'extension de la production.

L'organisation de la distribution s'appuiera sur trois catégories d'instruments pendant le Plan Quadriennal :

— Les organismes publics de commercialisation qui doivent prendre en charge progressivement l'ensemble des opérations de distribution au stade de l'importation et du commerce de gros pour les produits de large utilisation d'une manière générale et ceux pour lesquels la production du secteur public est prédominante ou présente un caractère stratégique pour le développement de l'économie.

Ils seront responsables de l'approvisionnement satisfaisant du marché selon des programmes annuels détaillés de collecte et de distribution des produits qu'ils ont la charge de confectionner. Ces programmes doivent faire ressortir les avantages attendus en matière de simplification des circuits et de réduction des coûts de distribution (transport, stockage, manutention, etc...).

Pour permettre au gouvernement d'autoriser l'entrée en activité de nouveaux organismes de distribution les études préalables sur leurs conditions de fonctionnement doivent préciser leurs coûts d'intervention, leur impact sur les prix - et d'une façon générale la mesure de leur efficacité.

Des modalités de contrôle de la satisfaction des besoins du marché par ces organismes devront être mises en place au niveau des instances populaires dans chaque wilaya.

Par delà la recherche de toutes les conditions assurant l'efficacité de l'instrument, c'est surtout afin de limiter au maximum les dangers de bureaucratisation et les solutions de facilité inhérentes à toute monopolisation que le contrôle devra s'exercer.

Enfin, l'organisation des relations entre les différents organismes et l'articulation de leurs objectifs avec les programmes généraux du commerce et de la production devra se faire par l'intermédiaire de l'administration commerciale et à l'intérieur des différents organes de coordination prévus.

— Le système coopératif de distribution, qui devra être privilégié à l'avenir, chaque fois qu'il s'avère plus utile et économiquement plus efficace d'entreprendre la commercialisation en tout ou partie avec la participation des producteurs.
Le problème se pose particulièrement pour la collecte et la distribution de certains produits agricoles.

La coopérative est entièrement responsable des résultats qu'elle obtient. Cependant les règles qui régissent son fonctionnement doivent la protéger contre les risques de la bureaucratisation.

— Enfin le secteur commercial privé qui, au stade du détail principalement, commercialise l'ensemble de la production et des importations, devra être préservé contre l'arbitraire des monopoles dans les dispositions de l'organisation nouvelle de la distribution.

Des conditions financières appropriées d'approvisionnement de certains secteurs (alimentation, textiles, équipements domestiques) devront être aménagées afin d'éviter les spéculations et l'aggravation des conditions de travail des comerçants les moins favorisés.

D'autre part, les organismes publics de distribution ont la responsabilité de s'adapter aux conditions et modalités particulières variées d'approvisionnement du commerce de détail.

Enfin, en attendant que les créations d'emplois dans les secteurs productifs puissent atteindre un niveau satisfaisant, la législation en matière d'ouverture de fonds de commerce sera assouplie.

LA POLITIQUE DES PRIX

La politique des prix poursuit de nombreux objectifs de la politique générale, en particulier cet instrument devra être plus intensément utilisé pour faciliter la réalisation des objectifs de production.

La fixation des prix à la production suivra notamment les lignes suivantes :

— les prix planchers garantis aux producteurs concernent les produits agricoles sujets à des variations saisonnières (fruits et légumes) et les produits de la pêche notamment.

Ils seront calculés en fonction du niveau du coût de production obtenue et de l'orientation qui doit être imprimée à l'évolution de la production.

Ils feront l'objet de projets de contrats entre le producteur et l'organisme chargé de la collecte et de la distribution.

Il reviendra à l'administration centrale des prix de garantir ou non la validité des prix mentionnés dans les contrats et de les afficher.

Devront être prévues les modalités de versement au producteur de ce qui doit lui revenir, éventuellement, en plus du prix plancher, après commercialisation.

— La fixation des prix à la production, pour les produits alimentaires de très large utilisation en même temps qu'elle constitue un instrument efficace de protection du pouvoir d'achat des catégories les moins aisées de la population est une mesure d'orientation de la production.

Les prix fixes : ils concernent les produits agricoles dont les coûts de production varient peu, au moins sur une année et qui peuvent être aisément maîtrisés tels que les céréales légumineuses et le lait frais, et les produits de consommation courante des industries alimentaires.

Ils sont décidés par l'administration centrale pour des périodes déterminées selon les produits et au même niveau sur l'ensemble du territoire.

Ils supposent la mise en œuvre de techniques de compensation.

Les prix spéciaux à la production (valorisation des produits agricoles) concernent :

— les produits agricoles dont les coûts de production sont relativement élevés par rapport aux prix pratiqués actuellement et dont la production doit être poursuivie. Le prix spécial sera dans ce cas un prix fixé qui permettre la rémunération de la production.

Les produits concernés ici sont principalement des cultures industrielles (coton, tabac, tournesol, betterave).

— les produits agricoles dont les coûts de production sont relativement élevés par rapport aux prix pratiqués actuellement, mais dont la production doit être découragée (tomate industrielle en zone sèche). Le prix spécial sera fixé à un niveau relativement bas par rapport aux coûts obtenus dans les zones où il est nécessaire de décourager ces spéculations.

— les produits industriels destinés à l'agriculture et dont on veut accélérer très notablement l'utilisation. Il s'agit notamment de certains type d'engrais peu élaborés, de produits phyto-sanitaires et d'aliments composés du bétail. Le prix spécial peut être fixé au niveau du coût de production, soit, si nécessaire à un niveau plus bas.

Dans tous les cas, la détermination des prix spéciaux suppose le recours à des techniques de compensation entre produits et lorsqu'on ne peut l'éviter à la subvention.

Prix stabilisés à la production : leur mise en œuvre favorise la concrétisation de l'objectif de maîtrise du coût des investissements et de réalisation d'une meilleure intégration sectorielle.

Ils concernent les produits des industries sidérurgique et métallurgique et les grands matériaux de construction.

La stabilisation des prix ne peut être remise en cause que sur décision du gouvernement.

Elle suppose la mise en place de modalités d'intervention permettant d'absorber, le cas échéant, les variations de prix dues à l'évolution des prix de produits importés.

MESURES LIEES A LA POLITIQUE DES ECHANGES AVEC L'EXTERIEUR :

L'organisation planifiée de la réalisation de la politique économique vis-à-vis de l'extérieur suppose un remodelage total des instruments actuellement en vigueur et de la démarche concernant **l'élaboration des programmes d'importation et d'exportation.**

Les travaux des organismes chargés de la programmation sectorielle des échanges avec l'extérieur sont animés et centralisés au niveau de l'administration centrale par un **comité interministériel du commerce extérieur.** Ce comité est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes annuels d'importation et d'exportation, en relation étroite avec nos possibilités en moyens de paiements prévisibles en tenant compte des engagements déjà pris dans nos relations avec nos principaux partenaires. Il tient compte aussi des marchés autorisés par le **comité interministériel des marchés publics.**

Les procédures et réglementations relatives à la réalisation des opérations commerciales et financières devront être, dans le cadre de cette nouvelle organisation, profondément remaniées, allégées et centralisées au même niveau.

Le **cadre contingentaire** devra ainsi être réduit aux opérations qui n'auront pas fait l'objet de décisions aux différents niveaux prévus par l'organisation du commerce extérieur.

Son champ d'action concernera de ce fait :

— les éventuelles différenciations entre partenaires commerciaux

— les produits qui demeurent écartés de l'aire d'intervention des organismes publics d'intervention et particulièrement la protection des industries naissantes concernées par ces produits pendant une période préalablement déterminée.

MESURES LIEES A LA POLITIQUE D'ACCUMULATION

La transformation des structures et de l'organisation de l'économie, la politique choisie de développement accéléré, rendent nécessaire la révision d'ensemble de **l'instrument fiscal.**

Durant l'exécution du Plan Triennal, une première transformation importante a été réalisée par l'instauration d'une nouvelle tarification douanière. Cette révision doit être complétée dès le début de la période quadriennale, dans le sens d'une plus grande conformité de la fiscalité à la politique des revenus dans son objectif d'une répartition plus juste et d'une plus grande conformité avec la politique d'accroissement des capacités d'accumulation.

Le projet de réforme en cours devra être déposé avant la fin du premier semestre 1970.

Outre les mesures concernant l'aménagement des instruments de la gestion financière, de la circulation de l'information à l'intérieur de l'entreprise, de l'élaboration du plan comptable, etc...) le programme d'amélioration de l'organisation des entreprises publiques comporte :

La consolidation de la situation financière de quelques entreprises publiques, situation consécutive à la reprise en main de secteurs stratégiques de l'économie nationale, qui constitue une mesure urgente à accomplir dès lala première année du plan.

Pour l'avenir, il s'agira de différencier entre le « déficit planifié » qui doit être pris en charge directement par le Budget de l'Etat et qui correspond à une politique de soutien pour certains produits déterminés à l'avance et le déficit accidentel qui ne doit pas relever dé la subvention.

Pour l'heure, il s'agira de dresser pour chaque cas et selon un ordre de priorité arrêté, **un plan de redressement de l'unité** avec détermination des modalités de résorption des passifs.

Cette mesure engage la responsabilité conjointe du Ministère des Finances et des Ministères chargés de la tutelle des entreprises.

Les objectifs assignés de réalisation des investissements, l'obligation par les entreprises et les ordonnateurs de respecter les délais, nécessite **une plus grande précision dans les modalités de cheminement des fonds d'investissement.**

Cette exigence entraine une plus grande précision dans la division du travail et dans les liaisons entre le Trésor et les autres Institutions financières.

MESURES LIEES A LA POLITIQUE DES REVENUS

Les mesures liées à la politique de répartition des revenus s'articulent autour de deux axes essentiels :

1. - **La lutte contre les distorsions importantes :**

— à travers les mesures liées à la fiscalité, directe et indirecte (cf. Réforme fiscale).

— à travers l'organisation des professions non publiques

— à travers la politique des salaires.

Sur la base d'un rapport préliminaire, un groupe de travail interministériel est chargé d'élaborer un projet de « grille nationale des salaires » avant la fin du premier semestre 1970.

Devront être étudiés dans ce cadre les mécanismes de l'application des stimulants et des pénalisations.

2. - Le programme d'aide aux populations les plus pauvres :

Différentes actions sont prévues dans les divers chapitres du Plan :

— soit au titre de la politique de l'emploi (notamment les programmes spéciaux, le programme de mobilisation du travail ,etc...)

— à la réforme de la fiscalité (allègement de certains impôts)

— à la politique du crédit (prêts aux petitsfellahs)

— aux actions classiques à caractère social contenues dans le budget de l'Etat

— à la politique de l'habitat

— à la politique des prix de certains biens de consommation et d'équipement.

L'ensemble de ces mesures devra être détaillé dans un programme d'ensemble avec la précision des modalités d'exécution.

Cette mesure engage la responsabilité d'un groupe de travail interministériel groupant les Ministères du Travail, de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Finances et du Plan. Ce programme devra être élaboré dans le courant du premier semestre 1970.

Pour apprécier l'efficacité de ces actions en regard du montant du revenu national ainsi redistribué, des enquêtes périodiques doivent être effectuées durant le plan par les communes et l'administration centrale.

MESURES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECENTRALISATION ET A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La décentralisation des responsabilités économiques suppose la **régionalisation de l'information économique et sociale.**

Ainsi la régionalisation des données statistiques notamment par la cartographie des données disponibles et l'établissement de bilans régionaux, doit-elle être poursuivie pendant toute la période du Plan. La Direction Générale du Plan et les wilayate en auront la responsabilité.

Cette dimension de l'information est essentielle à la conception et à la présentation régionalisée des activités de l'Etat, permettant de localiser l'ensemble des investissements productifs, d'éducation et d'infrastructure économique et sociale, en fonction des objectifs d'équilibre régional. Cette **localisation des investissements** constituera un effort permanent de la Direction Générale du Plan et de tous les ministères.

Cette approche spatiale devra trouver son expression à la faveur de la préparation de la prochaine étape de développement qui sera préparée par des travaux de programmation urbaine traçant le cadre d'évolution des villes les plus importantes et par des études d'aménagement du territoire sur la base des orientations suivantes :

— Etude de 2 ou 3 zones industrielles d'importance sur les haute-plateaux en relation avec les études de programmation industrielle.

— études de spécialisations des régions agricoles

— études des possibilités de regroupement des populations et sédentarisation.

Ces travaux et études seront à la charge de la Direction Générale du Plan qui y associera les Ministères les plus intéressés. Les premiers résultats devront être disponibles dès 1972.

Ces recherches seront complétées par la **refonte des limites territoriales** prévue au Code de la wilaya et qui devra dès 1971 fixer les nouvelles dimensions des collectivités décentralisées, ce essentiellement sur des bases économiques. La responsabilité en incombera à la Direction Générale du Plan et au Ministère de l'Intérieur. Cette refonte des limites territoriales devra par la suite être le point de départ d'une **harmonisation des circonscriptions administratives** menée en liaison avec les études générales concernant la refonte des administrations centrales. L'ensemble des Ministères ayant des services extérieurs sera concerné par cette mesure qui s'étalera sur toute la durée du Plan.

Les progrès de la décentralisation et de la planification trouveront également leur expression dans les mesures liées à **l'organisation de la participation des échelons décentralisés à la confection des tranches annuelles du Plan Quadriennal.**

Ainsi les plans d'équipement annuels d'intérêt local regroupant les investissements des collectivités locales sur ressources propres et les investissements d'intérêt local financés sur ressources centralisées devront être élaborés dès l'année 1971. La Direction Générale du Plan et le Ministère de l'Intérieur ainsi que tous les Ministères intéressés devront veiller à la mise en œuvre de cette mesure.

De même une nouvelle procédure d'établissement du programme d'équipement devra permettre d'y associer davantage les wilayate.

Dès la deuxième tranche annuelle du plan quadriennal et comme mesure transitoire en vue de l'application totale du Code de la wilaya, les propositions du programme d'équipement annuel seront faites concurremment par les Ministères et les wilayate.

En vue de renforcer les conditions d'exécution du Plan et dans la ligne politique de la décentralisation, différentes mesures accroissant les responsabilités des échelons communaux et de la wilaya ont été prévues.

Les plus importantes concernent :

L'agriculture :

— décentralisation de l'application de la Réforme Agraire

— décentralisation du crédit au secteur traditionnel

L'industrie :

— création d'entreprises communales après mise au point des formes de gestion.

L'infrastructure et l'habitat-Transport :

— réalisation et gestion de l'habitat par les collectivités décentralisées

— création pour les collectivités locales de zones d'habitation en relation avec la mesure de municipalisation des terrains à bâtir.

— création de coopératives immobilières au niveau des communes et des wilayate.

— création d'entreprises de bâtiment et travaux publics par wilaya

— création d'entreprises locales de transport

Le tourisme :

— création d'entreprises de tourisme et de thermalisme

L'éducation-formation :

— mise en place de commissions de wilaya pour l'établissement de la carte scolaire.

— enseignement primaire : dans la suite de la décentralisation des constructions. décentralisation de l'équipement des écoles

— alphabétisation : création des comités d'alphabétisation au niveau communal

— jeunesse et sports : gestion des F.A.J. participation à la gestion et à la réalisation de l'infrastructure sportive.

L'équipement administratif :

— création au niveau de chaque wilaya d'une commission chargée de recenser et d'affecter le patrimoine immobilier de l'Etat.

MESURES LIEES A L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DU PLAN :

L'extension à différents niveaux sectoriels et régionaux des **cellules administratives de planification** devra s'effectuer avec la mise en œuvre du Plan. Un texte précisera les relations administratives et fonctionnelles entre l'organe central de planification et ces différentes cellules : ils décrira notamment les procédures et « navettes » en vue de la confection des tranches annuelles du Plan Quadriennal.

Afin d'améliorer la connaissance de la réalité économique du pays, le **programme quadriennal d'enquêtes économiques et de statistiques** devra faire l'objet d'une publication permettant aux différents agents et entreprises de faciliter son exécution. Afin d'améliorer la diffusion de ces réalités, devront être mis au point un certain nombre **d'instruments de diffusion** adaptés aux différents niveaux culturels de la population. Cette mesure engage la responsabilité de l'organe de planification et du Ministère de l'Information.

Dans le cadre de la **refonte totale de la législation actuelle,** une étude d'ensemble devra être menée sous la responsabilité du Secrétariat Général du Gouvernement, portant sur **l'adéquation des procédures de contrôle existantes sous l'angle de la conformité du droit public économique aux réalités du pays** et aux nouveaux instruments de planification en particulier à l'extension du système des contrats.

Une étude générale portant sur la **refonte de l'organigramme de l'Administration Centrale** doit être menée sous la responsabilité du Secrétariat du Gouvernement et qui tiendra compte :

— du rôle dévolu aux échelons régionaux

— des tâches nouvelles des administrations centrales, consécutives à l'élargissement du secteur public et aux exigences de la construction de l'économie

— de la rareté des cadres suffisamment qualifiés et des caractéristiques générales du système de planification. Les conclusions de cette étude devront être disponibles pour la préparation du IIIe Plan.

Pour la préparation du IIIe Plan, doit être arrêté **un projet de loi portant organigramme fonctionnel de l'élaboration et du contrôle de l'exécution des Plans** aux différents niveaux politiques et administratifs (Juin 1971).

Une perspective à long terme de développement devra être élaborée par l'organe central de planification qui servira en particulier de guide à l'élaboration du IIIe Plan.

Sommaire

PREMIERE PARTIE : La Politique des Investissements . . 25

— Les caractéristiques du plan d'investissements 27

— Le programme du développement agricole 33

— Le programme d'industrialisation 47

— Le programme de l'éducation et de la formation 55

— Le programme des infrastructures économiques 59

— Le programme des moyens d'appui de l'investissement et de la production . . 69

— Le programme des équipements sociaux 71

— Le programme du développement touristique 78

— Le programme de l'équipement administratif 80

— Les principaux résultats attendus du programme d'équipement quadriennal . . 82

DEUXIEME PARTIE : La Politique de Production 87

— L'évolution de la production durant le Plan 89

— Les axes essentiels de la politique de la production 96

TROISIEME PARTIE : La Politique des échanges économiques avec l'extérieur 103

— Buts généraux 105

— Les conditions générales de réalisation des objectifs 112

QUATRIEME PARTIE : La Politique d'élévation du niveau culturel et technique 113

— La démocratisation de l'enseignement et de la formation 115

— La satisfaction des besoins de l'économie 117

— L'animation culturelle 121

— L'organisation des moyens 122

CINQUIEME PARTIE : La Politique d'Affectation du Revenu National 127

— Le financement du Plan 129

— La politique des revenus 133

SIXIEME PARTIE : Le rôle des différents agents dans l'exécution du Plan 143

— Principes généraux 145

— Les instruments de mise en œuvre du Plan 149

Imprimé aux

EDITIONS POPULAIRES DE L'ARMÉE

2, Rue de Normandie - Alger